

YONNE 40/44 mémoire

N° 25 / mai 2010 - 4€ / ISSN1620-1299

SOMMAIRE

ÉDITORIAL / Devoir de mémoire Par CLAUDE DELASSELLE / page 2

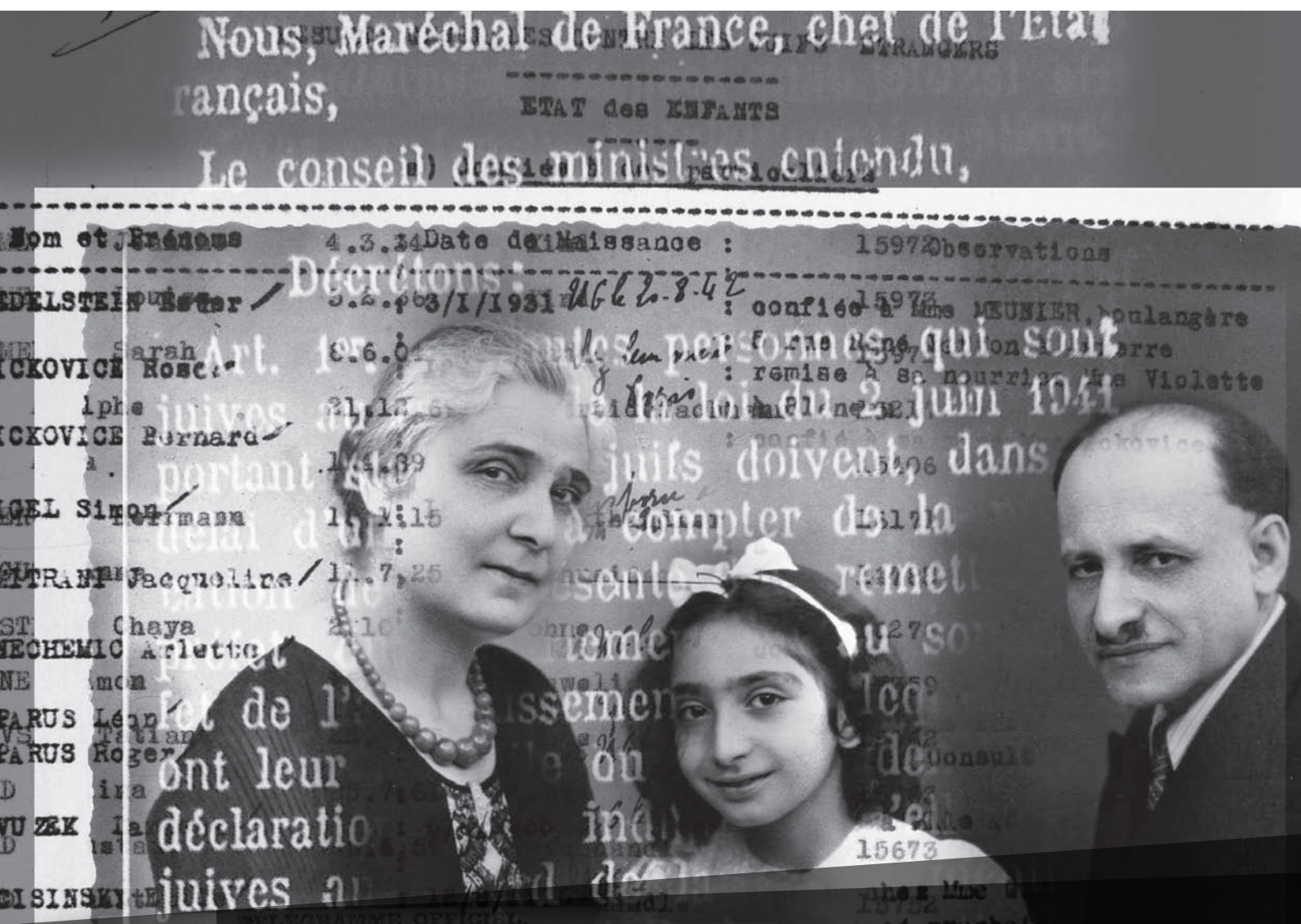
LE DOSSIER

LA DÉPORTATION DES JUIFS DE LYONNE (1942-1944)

Première partie : La mise en œuvre de la solution finale / page 3

Deuxième partie : La liste des déportés / page 12

Conclusion / page 38



[LE DOSSIER]

LA DÉPORTATION DES JUIFS DE LYONNE

Par JEAN ROLLEY

ARORY

Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne

Yonne mémoire 40/44 / Bulletin de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne /
 Directeur de publication : C. Delasselle / Rédacteur en chef : J. Rolley / Iconographie : Arory / Coordination : T. Roblin, J. Rolley /
 Graphisme et réalisation : F. Joffre / Arory, 2011 / Photos : D.R. / Site internet : www.arory.com / e-mail : arory.doc@wanadoo.fr /
 Centre de documentation : 15 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 89000 Auxerre / Tél. / fax : 03 86 48 23 68 /
 Impression : Voluprint. Auxerre / Couverture : montage photo réalisé avec des documents d'archives officielles et archives privées (famille Azernitski) /

DEVOIR DE MÉMOIRE

par Claude Delasselle

Nos lecteurs seront certainement surpris de l'épaisseur inhabituelle de ce numéro 25 de notre bulletin Yonne-Mémoire. Il s'agit d'une étude réalisée par Jean Rolley, le rédacteur en chef de ce bulletin qui, depuis plusieurs années, s'est attelé à étudier dans le détail ce qu'a été, dans sa tragique réalité, la persécution des populations juives résidant dans l'Yonne pendant la période de l'Occupation. Il avait déjà consacré un long article au processus, jamais étudié jusqu'alors, de l'« aryianisation » des biens juifs dans l'Yonne (bulletin Yonne-Mémoire n° 14, avril 2005). C'est lui aussi qui a rédigé le chapitre 7 du livre *Un département dans la guerre...*, publié par l'ARORY en 2006, chapitre consacré à la question de la persécution des juifs de l'Yonne.

Mais cette synthèse pourtant très complète ne le satisfaisait pas entièrement : il avait en effet, au cours de ses recherches assidues dans les fonds d'archives, dans l'Yonne comme à Paris, amassé de nombreux renseignements sur ces familles juives persécutées et dont la quasi-totalité des membres avait disparu dans les chambres à gaz et les crématoires d'Auschwitz. Au désir de montrer, en utilisant de nombreux travaux déjà réalisés, par quel enchaînement fatal l'obsession raciste des occupants nazis,

servie par la volonté collaboratrice du gouvernement de Vichy, avait abouti à l'extermination de ces innocents, il a ajouté la volonté d'évoquer tous ces morts oubliés en montrant la composition des familles, les liens de parenté, les professions, les lieux d'existence, les dates d'arrestation et de déportation etc.

« Devoir de mémoire » envers des victimes qui ont été bien oubliées dans l'Yonne pendant si longtemps ? Compassion ? Plutôt la préoccupation de donner enfin, sinon un visage, car les photos que nous possédons sont hélas trop rares, au moins une identité, quelques éléments de connaissance qui leur accorderaient une existence concrète, qu'une simple liste de noms, comme celle qui figure sur le monument des déportés d'Auxerre ou celle qui est fournie à la fin de cet article, ne peut donner.

Le texte proposé ici comprend donc une première partie générale où l'auteur reprend et approfondit l'étude du mécanisme qui a entraîné ces personnes vers la mort, en soulignant encore une fois la responsabilité écrasante des autorités de Vichy dans ce processus, et une seconde partie où il fournit tous les éléments qu'il a pu rassembler sur ces familles et ces personnes. Il nous est apparu que cette étude, fruit d'un très long et minutieux travail, devait être publiée dans son intégralité, quelle que soit sa longueur, car la démarche de l'auteur s'inscrit parfaitement dans le travail d'ensemble mené par l'ARORY depuis le début de son existence : expliquer ce qu'ont été, dans tous leurs aspects, l'Occupation et la Résistance dans notre département, et faire connaître les acteurs, et hélas aussi les victimes, de cette histoire. ■

publicité

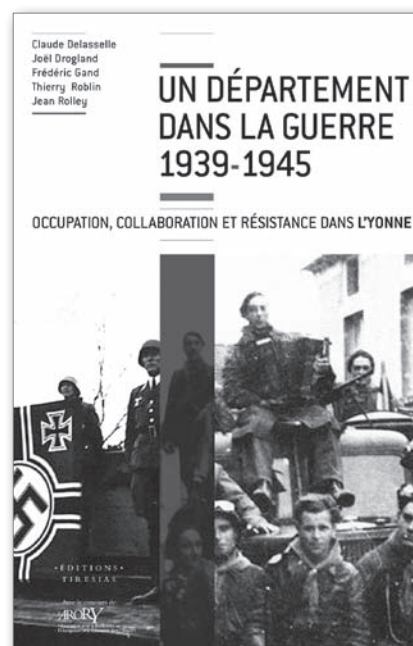
DÉCOUVREZ
"UNE AUTRE HISTOIRE DE L'YONNE
PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE"

UN DÉPARTEMENT DANS LA GUERRE 1939-1945

OCCUPATION, COLLABORATION
ET RÉSISTANCE DANS L'YONNE

Ouvrage collectif de l'ARORY,
750 pages, 30 euros.

Commandez le livre auprès
de l'Arory : 15 bis, rue de la Tour
d'Auvergne - 89000 Auxerre,
ou sur notre site www.arory.com,
rubrique "Commander le livre".
Adresse mail :
arory.doc@wanadoo.fr



LA DÉPORTATION DES JUIFS DE L'YONNE (1942-1944)

Depuis que les travaux de Serge Klarsfeld ont été entrepris sur la déportation des juifs de France, avec en particulier la publication du mémorial, de la liste des convois vers les camps d'extermination, la réalité est apparue. Depuis, des éléments ont été précisés.

Il a été montré comment la « solution finale », mise en œuvre dès la deuxième moitié de 1941, définitivement organisée à la conférence de Wannsee en janvier 1942 pour l'ensemble des pays occupés par l'Allemagne, a été appliquée en France. Le fait essentiel, démontré avec force, est la place du gouvernement de Vichy dans cette entreprise. Les poursuites engagées contre Bousquet, bien que retardées, puis stoppées par sa disparition, puis le procès de Maurice Papon, ont mis à jour le rôle de l'Etat français, et de son administration, dans la persécution des juifs, de 1940 à 1944. Le discours du président de la République, Jacques Chirac, en 1995, a reconnu cette responsabilité.

par Jean Rolley

Nous rappellerons les mesures principales décidées contre les juifs, français et étrangers, résidant en France. Cette chronologie rapide doit rassembler, à notre sens, les mesures prises par les Allemands, [par le *Militärbefehlshaber in Frankreich*, M.B.F. et les services de sécurité spécialisés dans la « question juive »]¹, et par le gouvernement de Vichy. En effet, les Allemands s'appuient sur certaines décisions françaises, et les Français reprennent et appliquent l'essentiel des décisions allemandes. Cela a pu créer, entre l'Allemagne et Vichy, une certaine émulation, dont les juifs ont été

les principales victimes.

Nous essaierons ensuite d'étudier le processus qui conduit à la déportation, et la disparition. D'abord en regardant le rôle de l'administration française dans l'établissement de fichiers, dans ce long et méticuleux travail de recensement des juifs de l'Yonne ; ensuite, à partir de 1942, l'organisation des arrestations, des déportations et leur réalisation, dans le cadre de la collaboration ; enfin, les résultats de ces déportations, avec une tentative de réaliser une liste des déportés, accompagnée des renseignements que nous avons sur ces victimes. Ce travail, qui n'a pas la prétention d'être définitif, représente l'essentiel de ce dossier.

Sur tous ces aspects, nous essaierons de montrer quelles sont les sources que nous avons utilisées. Le regard sur les sources sera l'occasion de faire apparaître leurs limites, et par conséquent les limites de notre travail, ses insuffisances. Cette étude n'est, bien entendu, qu'un état de nos connaissances, aujourd'hui, et ne prétend pas être définitive.

PREMIÈRE PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE DE LA « SOLUTION FINALE »

LA « SOLUTION FINALE » LES MESURES SONT DÉCIDÉES

Le programme nazi avait, dès 1933, affirmé la claire volonté d'éliminer les juifs. Mais il demeure aujourd'hui encore entre historiens l'objet d'un débat : celui de savoir

[LE DOSSIER]

si cela signifiait l'extermination, comme le disent les historiens « intentionnalistes », ou si la « solution finale » n'a été décidée qu'à partir de 1941, quand entrent en Russie les forces allemandes, très vite accompagnées des groupes de tueurs des Einsatzgruppen², agissant par fusillades. Qu'en est-il pour la France, la zone Sud et la zone occupée, dans laquelle se situe le département ?

Il est clair que le gouvernement de Vichy, dès le 10 juillet 1940, a pris des mesures d'exclusion, visant en particulier les juifs. Cela correspondait bien à toutes les idées avancées, répétées, par une large fraction des forces qui soutenaient Pétain. L'antisémitisme était une donnée de l'ensemble de l'extrême droite depuis de nombreuses années, qu'on ne peut séparer d'une xénophobie largement partagée.

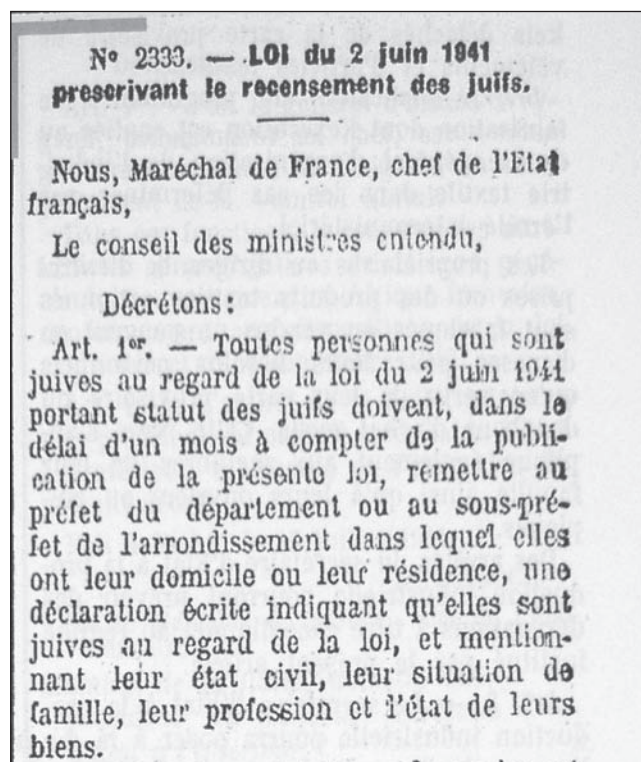
La première mesure ne visait pas que les juifs, mais elle les touchait particulièrement : dès juillet 1940, une loi remettait en cause

L'ANTISÉMITISME ÉTAIT UNE DONNÉE DE L'ENSEMBLE DE L'EXTRÊME DROITE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, QU'ON NE PEUT SÉPARER D'UNE XÉNOPHOBIE LARGEMENT PARTAGÉE.

les naturalisations intervenues depuis la loi du 10 août 1927 ; il s'agissait en particulier de tous les juifs qui s'étaient installés en France depuis les années 1930 pour fuir les régimes totalitaires. Les juifs ayant perdu ainsi la nationalité française ont pu être livrés aux Allemands en zone occupée. Il faut cependant remarquer que cette mesure s'est appliquée assez lentement. L'acquisition de la nationalité avait été pour tous ces étrangers une garantie ; il est frappant de constater que les Français juifs sont demeurés convaincus jusqu'au bout qu'ils ne risquaient pas l'arrestation. Ils se sont rendus compte trop tard, pour beaucoup d'entre eux, que c'était une illusion.

Une autre mesure visant les juifs, rapidement, est la loi du 27 août 1940, abrogeant le décret-loi du 21 avril 1939, concernant la liberté de la presse. Les

1. Loi du 2 juin 1941, extrait du Journal officiel.



écrits antisémites étaient désormais autorisés. Ces écrits, articles, publications, sont devenus très vite plus violents.

À l'automne 1940, les choses se sont précisées. Le 27 septembre, le commandement militaire allemand a publié une ordonnance concernant les juifs des territoires occupés. En particulier, il donnait une définition de ce qu'est un « juif ». Cette définition était fondée sur l'appartenance « religieuse », et n'utilisait pas le terme de « race ». Pour les Allemands, qui n'ont pas connu la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'appartenance à la religion juive était le marqueur essentiel. Et les Allemands ont demandé un recensement des juifs ; le paragraphe 3 dit : « *Toute personne juive devra se présenter jusqu'au 20 octobre 1940 auprès du sous-préfet de son arrondissement, dans lequel elle a son domicile ou sa résidence habituelle, pour se faire inscrire sur un registre spécial. La déclaration du chef de famille sera valable pour toute la famille.* »

Le gouvernement de Vichy a publié au journal officiel, le 3 octobre 1940, une loi « portant statut des juifs ». Le nombre des signatures des membres du gouvernement montre l'engagement des nouveaux dirigeants : 10. Le lendemain, 4 octobre, le gouvernement de Vichy a publié

une loi sur « les ressortissants étrangers de race juive », permettant aux préfets de les interner dans des camps. A partir de ce moment les mesures prises par les Allemands et celles qui sont décidées à Vichy se sont succédées. Cette chronologie, où se suivaient décisions allemandes et françaises, montre la volonté de collaboration du gouvernement de Vichy ; même si l'initiative venait, sans aucun doute, en ce qui concerne l'extermination, aux Allemands. Nous en prenons quelques exemples.

Le 26 avril 1941, les Allemands ont publié une troisième ordonnance, qui non seulement donnait une définition du « juif », élargissant la précédente, mais aussi précisait (2^e paragraphe) : « *Toute personne n'ayant pas été jusqu'à présent considérée comme juive... devra en faire la déclaration avant le 20 mai 1941.* »

Et, ce fut le 2 juin 1941 qu'a été publié par le gouvernement de Vichy le 2^e statut des juifs, avec une définition plus large des juifs, et une loi : « Loi prescrivant le recensement des juifs ». Ce recensement a été réalisé par les préfetures, celle de l'Yonne en particulier.

Nous constatons donc que l'émulation a été grande : le 27 septembre, ordonnance allemande, le 3 octobre loi de Vichy, le 26

avril 1941, ordonnance allemande, le 2 juin, loi de Vichy, le 26 mars 1942, une ordonnance allemande... Le gouvernement de Vichy tenait à garder l'initiative de ce qui était fait sur le territoire français, et il cherchait à démontrer aux Allemands qu'il était en mesure de faire ce que ces derniers voulaient faire : il croyait à la collaboration. Ici, la part de Vichy est importante, comme le montre ce qu'écrivait Dannecker (responsable des affaires juives de la Sipo-SD en France), le 1^{er} juillet 1942 : « *Les lois contre les juifs ont été passées en revue. La définition du juif, telle qu'elle a été établie par la 7^e ordonnance du 24 mars 1942, et telle qu'elle a été établie par le statut français du 2 juin 1941 a été examinée ; les différences entre ces deux définitions ont été relevées et la conclusion suivante en a été tirée : la définition française étant plus large, elle devra servir de base dans les cas douteux* »³. C'est le gouvernement de Vichy qui a remporté cette sinistre compétition, et c'est Dannecker qui l'affirme !

L'opposition, dans la définition, entre race et religion, n'était en réalité qu'apparente. Celui qui avait trois grands-parents juifs, qui était baptisé et devenait catholique, demeurait juif. Le baptême ne l'emportait pas. La définition du « juif » a eu un rôle très important, dans la persécution ; elle a fondé le fichage. Les divergences entre Allemands et Français ont finalement peu joué, c'est d'une part la définition la plus large qui était toujours retenue, et, d'autre part, même quand il y avait doute, l'interprétation des deux côtés était la plus défavorable aux juifs.

A été mise en œuvre, parallèlement, la spoliation. La politique d'exclusion décidée par le gouvernement de Vichy, qui a conduit au recensement, au fichage, s'inscrit dans la politique mise en œuvre par les nazis en Allemagne dès 1933. Il leur fallait non seulement enlever aux juifs leurs biens, leurs entreprises, pour des raisons économiques, mais il fallait également faire disparaître « l'influence juive ». Cette expression revient sans cesse dans les textes. En ce qui concerne l'aryanisation, la collaboration d'Etat était très présente. Le gouvernement de Vichy voulait garder, par le contrôle de cette opération, le maintien, au moins apparent, de la souveraineté française ; il voulait que la France gardât ses entreprises. D'un autre côté, les

responsables patronaux tenaient à conserver l'appareil de production, et aussi veillaient à ce que la spoliation ne fasse pas trop baisser la valeur des biens détenus par les Français. Textes et décisions allemands et français s'enchaînaient, chacun des deux « partenaires » de la collaboration s'appuyant sur l'autre.

LE TOURNANT DE 1942 :

LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION FINALE

S'il y a eu dès 1941 des rafles de juifs, notamment à Paris (1^{ère} grande rafle le 14 mai 1941), la période décisive s'est située en 1942. Les Allemands ont publié la huitième ordonnance le 29 mai : « Il est interdit aux juifs dès l'âge de six ans de paraître en public sans porter l'étoile juive. » Cette décision s'appliquait à la zone occupée.

L'étoile juive était une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle était en tissu jaune et portait, en caractères noirs, l'inscription « Juif ». Elle devait être portée bien visiblement sur le côté gauche

L'ÉTOILE JUIVE DEVAIT ÊTRE PORTÉE BIEN VISIBLEMENT SUR LE CÔTÉ GAUCHE DE LA POITRINE, SOLIDEMENT COUSUE SUR LE VÊTEMENT.

de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement. Des peines étaient prévues, amende, prison ou « internement dans un camp de juifs ». Nous sommes passés du fichage au « marquage ».

Pour les déportations, les accords Oberg-Bousquet de juillet 1942 furent décisifs. La décision avait été prise à Berlin le 22 juin, au cours d'une rencontre entre Hitler et Himmler : « *l'ensemble des juifs se trouvant sur le territoire français [devait] être évacué au plus vite.* »⁴

Le gouvernement de Vichy acceptait la déportation de juifs étrangers, y compris de la zone Sud (Bousquet, allant semble-t-il au delà de sa mission propose la déportation de 10 000 juifs étrangers de zone Sud, que ne demandaient pas les Allemands), mais aussi la participation des forces françaises, police et gendarmerie, aux arrestations ; en échange, les Allemands permettaient au gouvernement de Vichy de disposer de forces de police, de façon plus indépendante, d'affirmer son autorité. Il semble qu'après quelques hésitations,

ces décisions ont été prises le 4 juillet. Il faut ajouter que ce 4 juillet Laval, d'après le compte-rendu fait par Dannecker, est allé au delà des demandes allemandes : « *Le président Laval a proposé que, lors de l'évacuation des familles juives de la zone non occupée, les enfants de moins de 16 ans soient emmenés eux aussi. Quant aux enfants juifs qui resteraient en zone occupée, la question ne l'intéresse pas.* »⁵

Cela veut dire que la demande faite par Laval et Bousquet de ne pas déporter les juifs français ne tient pas, vraiment : en effet, beaucoup d'enfants de juifs étrangers sont nés en France ! Mais aux yeux de Laval, les enfants d'étrangers n'étaient sans doute pas tout à fait français ? Nous le constaterons pour l'Yonne, de façon très nette.

Dans le même texte Dannecker, écrit : « *L'attitude hésitante et souvent hostile des représentants du gouvernement français et des autorités à l'égard de la solution des problèmes juifs ; pour cette raison il sera nécessaire d'agir sans compromis et suivant notre propre initiative.* »

But à viser : épurer d'une façon absolue la province de tous les juifs afin qu'il n'en reste qu'à Paris d'où ils seront d'ailleurs finalement déportés. »

Entre le 30 juin et le 4 juillet 1942, les choses ont effectivement beaucoup changé pour les juifs résidant en France, qu'ils soient étrangers ou Français.

La collaboration a été pour les Allemands essentielle : ils savaient parfaitement qu'ils étaient incapables de réaliser eux-mêmes l'arrestation, puis le transfert des juifs vers Drancy. Les autorités françaises, et la « compétence » de leurs administrations, étaient indispensables à la réalisation en France de la solution finale. Par exemple, voici une des directives rédigées par Röthke (nouveau délégué d'Eichmann en France, en remplacement de Dannecker) à l'intention des Kommandos de la Sipo-SD, signées par Knochen, datée du 6 octobre 1942 (dans le cadre de la préparation des rafles des jours qui suivent) :

« *Dans le cadre de la solution finale de la question juive et en ayant recours à la*

[LE DOSSIER]

police française, les juifs des nationalités qui suivent doivent être arrêtés, belges, hollandais, roumains, bulgares, yougoslaves, de nationalité indéterminée et qui s'ajoutent aux juifs anciennement allemands, autrichiens, tchèques, russes ou soviétiques, lithuaniens, estoniens, lettons, luxembourgeois et dantzigois. Les arrestations s'effectueront sur la base des fichiers juifs des préfectures, sous-préfectures et commissariats... La rafle visera les hommes, les femmes et les enfants sans considération d'âge.»⁶

La rafle est fixée aux 9 et 10 octobre, avec « nécessité de procéder au maximum le 9. » Le nombre d'arrestations pour la région de Dijon, dont dépendait l'Yonne, était de 144. La rafle a eu lieu dans l'Yonne comme les Allemands l'avaient décidé le 9 octobre, et les juifs arrêtés ont été enregistrés à Drancy le 11 octobre. La collaboration a bien fonctionné.

comprenant quelques inspecteurs et gardiens de la Paix, dirigés par Mr. Sabatier, alors commissaire de Police et la Gendarmerie sous les ordres du Capitaine Chauve. Ces deux formations ont opéré chacune de leur côté, et leur action s'est bornée à l'arrestation des israélites désignés pour les conduire ensuite à la maison d'arrêt.

Tous ces israélites furent arrêtés en exécution d'une ordonnance allemande de l'époque, transmise par la SICHERHEITSPOLIZEI de Dijon au Préfet Régional, puis retransmise aux services de sécurité publique par l'Intendant de Police.

J'ai retrouvé la copie de l'ordonnance allemande du 19 février 1944 signée HULF-SS STURMBANFURHER (sic) qui ordonnait l'arrestation de tous les juifs résidant en France.

Toutes les arrestations furent opérées avec esprit d'obéissance aux ordres

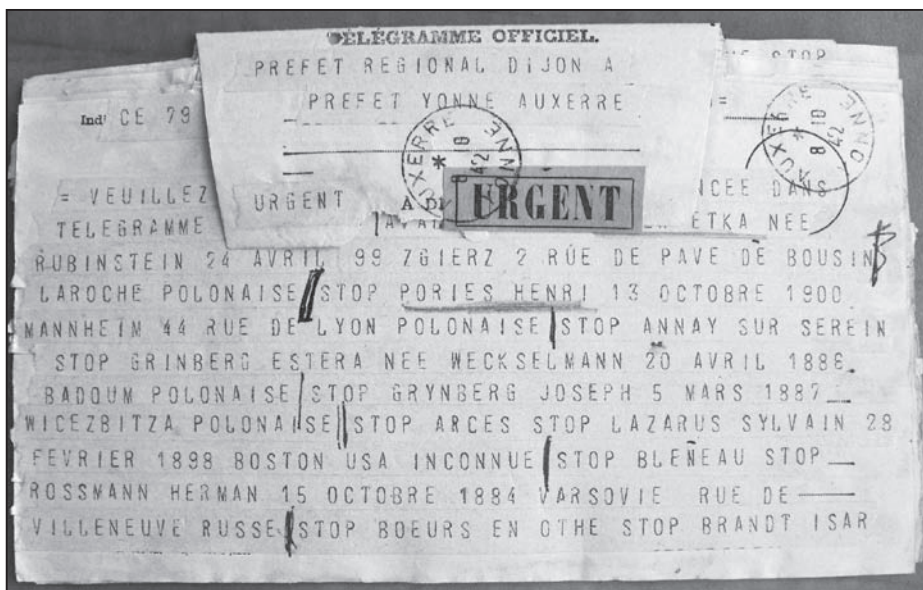
« d'esprit d'obéissance ». Ces policiers n'ont pas obéi aux Allemands, mais à leurs supérieurs hiérarchiques, n'ont donc fait que leur devoir de fonctionnaires. Mais la gymnastique est délicate : il faut en même temps dire que ces décisions, qu'il regrette sans doute, étaient allemandes [ouf !], et que l'obéissance était due à un ordre des autorités françaises [ouf, aussi !]. Ces lignes ont été rédigées en 1946, époque où la question de « la solution finale » n'était pas encore vraiment posée.

LE PROCESSUS

Le processus semble avoir été le suivant, dans l'Yonne comme dans toute la zone occupée.

Le souci de la souveraineté a conduit à donner aux préfectures un rôle essentiel dans le repérage des juifs, même si les décisions d'arrestations revenaient aux Allemands, pour l'Yonne à la Sipo-SD de Dijon, relayée souvent par la préfecture régionale. A la préfecture il y avait, dans le service des étrangers, un service consacré aux juifs. Cette organisation traduit tout à fait la vision de Vichy, les juifs, même de nationalité française, n'étaient pas des Français comme les autres : comme le disait Xavier Vallat, ils n'étaient que « stagiaires ».

Le service de la préfecture chargé des juifs avait trois tâches principales, d'une part ce qui concernait l'organisation des biens, d'autant plus que l'administration préfectorale cherchait à limiter autant que possible le rôle et la place du Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ), d'autre part le recensement, le fichage, des juifs installés dans le département, ou même de passage. Enfin, c'est le préfet qui faisait opérer les arrestations. Ces listes étaient mises à jour, en tenant compte des arrivées, déclarées ou pas, des départs, déclarés ou pas, des arrestations, isolées ou dans le cadre de rafles. Cette mise à jour des listes conduisait le service de la préfecture à solliciter, non seulement les services de police et de gendarmerie, mais aussi les maires. Ces derniers étaient nommés par le préfet. Par exemple nous avons trouvé aux ADY des courriers de maires envoyés à l'occasion d'une enquête préfectorale de septembre 1943. Ces listes, et ces mises à jour étaient envoyées par le service de la préfecture



2. Extrait du télégramme venant de la préfecture régionale de Dijon, le 8 octobre 1942. Il donne la liste des arrestations des juifs étrangers, venant du S.D. de Dijon. Il est reçu par la préfecture de l'Yonne, chargée des arrestations, devant être opérées le 9 octobre. Il y a de nombreuses erreurs d'orthographe.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

Nous pouvons nous en rendre compte, également, en lisant le rapport écrit par le commissaire de police de Sens le 16 janvier 1946⁷, rapport demandé par le commissaire divisionnaire de Dijon sur les déportations des « israélites ». Il écrit : « Les arrestations des sus nommés ont été opérées par la Police Française

reçus de l'Administration et aussi avec esprit compréhensif envers les personnes visées. Il n'y a pas eu d'abus signalés dans ces opérations effectués par les services Français. »

Ces quelques lignes, rédigées en 1946 à un moment où sont connus les effets de la solution finale, posent bien sûr la question de la responsabilité, mais aussi de la collaboration. Ce commissaire montre que les Allemands ont utilisé l'administration française, ici à son niveau régional avec l'Intendance de police créée par Vichy, pour l'exécution de leurs décisions. Il peut s'abriter derrière cette réalité pour parler

1er Mars 1944 -

I/ JL/BC

Le PREFET de l'YONNE
à Monsieur le Chef de la Sûreté Allemande
AUXERRE.-

OBJET : Arrestations de juifs -

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les résultats des arrestations de juifs que vous m'avez demandé de faire opérer dans la journée du 24 Février 1944.

Toutes les personnes arrêtées au nombre de 55 ont été transférées au camp de DRANCY le 26 Février 1944, à l'exception de Mme LENIAL née KIRSCH, demeurant 7 rue Courtillière à AUXERRE, qui avait été arrêtée le 24 Février 1944 à 7 H. 45 par la Feldgendarmerie et emmenée en un lieu ignoré des Autorités françaises.

Les juifs en fuite font l'objet d'un ordre de recherche adressé aux Autorités habituelles.

J'ai donné des instructions pour que les clefs soient confiées aux maires des communes et les scellés apposés sur les portes des habitations.

Le Lieutenant adjoint au Commandant la Compagnie de Gendarmerie d'AUXERRE m'a fait savoir oralement, certains rapports ne le précisant pas, que ces instructions ont été suivies. Ci-joint certificat médical.

Le Préfet,

3. La préfecture de l'Yonne avise le chef de la sûreté (Sipo-SD), Haas, de son travail. Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

d'Auxerre à la préfecture régionale de Dijon, mais aussi aux Allemands, comme le montrent les très nombreux courriers envoyés au représentant à Auxerre de la Sipo-SD, Haas. Ces informations arrivaient donc par deux voies, semble-t-il, à la Sipo-SD de Dijon.

C'est sur la base de ces listes et mises à jour qu'étaient, en fonction des décisions de déportation prises par les responsables allemands de la solution finale, à Paris (eux-mêmes en liaison avec Eichmann en fonction des possibilités de transport), établies les listes d'arrestations pour la région Bourgogne-Franche-Comté, en particulier l'Yonne. C'est ainsi qu'ont été ordonnées les trois grandes rafles qui ont touché l'Yonne.

Les listes d'arrestations étaient envoyées

de Dijon, par la préfecture régionale, ou l'Intendance de Police, structure régionale créée par Vichy, à la préfecture de l'Yonne qui était chargée de l'exécution. La préfecture envoyait la liste au commandant de gendarmerie, qui lui-même répercutait aux brigades, et aux commissaires de police d'Auxerre, Sens, Avallon ; en général la veille des arrestations, par souci de discrétion.

Les recensements, les listes, d'un côté, les arrestations, de l'autre, voilà ce qui semble avoir été l'essentiel de l'effet de la collaboration dans la solution finale. Et, pour ces deux aspects, la préfecture a eu un rôle très important, de 1940 à 1944.

La question soulevée, notamment à l'occasion du procès Papon, est celle des marges de manœuvre. En ce qui concerne l'Yonne, les trois préfets qui ont été en place

dans cette période semblent n'avoir pris aucune initiative, dans un sens comme dans un autre. Les règles, les décisions allemandes, sont appliquées, sans interrogation, ainsi que les décisions prises par Vichy. Nous avons constaté que les préfets ne se posent guère de questions. Par exemple, quand Mme Bigelajzen, arrêtée à Mézilles, a sollicité le préfet, de la prison d'Auxerre, pour une aide matérielle, il n'y a pas de réponse. Or, cette dame était enceinte de 7 mois ! Ce qui nous semble le plus net, c'est l'indifférence manifestée par ce service, indifférence venant d'en haut. Le secrétaire général, responsable de ce service, n'a fait que traduire la vision du préfet. De même les arrestations des juifs français ont été faites en février 1944 sur ordre du préfet, par les forces françaises. Les Allemands n'ont pas eu à intervenir eux-mêmes, ils ont pu compter sur la préfecture régionale et sur la préfecture de l'Yonne. Le bilan des déportations dans le département témoigne de ce travail bien fait.

LA FRANCE, UN CAS PARTICULIER ?

L'armistice, le choix fait par Pétain de la collaboration, et l'acharnement des dirigeants de Vichy à l'affirmation de la souveraineté de l'Etat français, ont permis aux Allemands de bénéficier de l'aide de l'administration française. Celle-ci a été d'autant plus efficace qu'elle s'abritait derrière le gouvernement « français », de Vichy. L'antisémitisme, s'appuyant sur une xénophobie très sensible dans les années 1930, a rendu beaucoup de ces tâches administratives « banales ». Cela a permis que les premières mesures, d'exclusion, prises dès l'été 1940, aient été acceptées par une population française traumatisée par le désastre de mai-juin.

Mais il est frappant de constater qu'en juillet 1942, au moment des grandes rafles qui ont touché la zone Sud comme la zone occupée, le choc a été grand, malgré les tentatives d'opérer dans la plus grande discrétion possible. Les rafles, comme les séparations entre les parents et les enfants, touchent une partie de l'opinion. Le pouvoir de Vichy lui-même a été contraint d'en tenir compte, même si il a toujours fini par s'incliner devant les exigences allemandes, en 1943 et surtout en 1944. À ce moment, le gouvernement de Vichy

[LE DOSSIER]

n'a plus aucune réalité, et Pétain n'est plus intervenu, même en apparence.

Le bilan permet d'observer que les 3/4, environ des juifs résidant en France ont échappé à l'extermination. Peut-on attribuer au gouvernement de Vichy la survie de la majorité des juifs, comme le dit Hilberg :

« Par l'abandon d'une partie, la part la plus importante fut sauvée [...] Pratiquement depuis le début de l'occupation, le régime de Vichy avait senti que face à une pression allemande de plus en plus importante, il devrait se replier sur une seconde ligne de défense. Si le processus de destruction ne pouvait être arrêté, il faudrait s'efforcer de détourner la pleine force de l'agression, des juifs établis en France depuis longtemps

et assimilés, vers les juifs nouvellement arrivés et les réfugiés. »⁸

Il y eut, certes, au début de juillet 1942, dans le cadre des accords Bousquet-Oberg, une demande faite aux Allemands de ne pas arrêter les juifs français ; le 25 septembre 1942 Knochen a envoyé un télégramme à Eichmann⁹ :

« Après réalisation des arrestations des juifs étrangers en zone occupée et non occupée, on a tenté de parvenir également à l'arrestation de juifs de nationalité française. La situation politique et la position du président Laval ne permettent pas une saisie sans égard aux conséquences.

Des pourparlers ont été menés par

moi avec le chef de la police française, Bousquet. Au vu des résultats de cette conversation et de la prise de position de Laval et eu égard à la situation actuelle, le HSSPF (Oberg) a envoyé au Reichsführer SS (Himmler) un télégramme indiquant que, vu la prise de position de Pétain, une action aurait les suites les plus graves.

Le Reichsführer SS s'est joint à ces manières de voir et a ordonné que, dans un premier temps, aucun juif de nationalité française ne soit arrêté... »

C'est à partir de la deuxième moitié de 1943 que les choses ont changé. Par exemple, quand la Sipo-SD d'Alençon demande le 26 octobre 1943 au préfet de l'Orne d'arrêter les juifs étrangers et français de son département, sur intervention de Leguay et de Bousquet, les juifs français sont relâchés par la gendarmerie. Ingrand, délégué du ministre de l'Intérieur (Ingrand avait organisé la première rafle du 14 mai 1941), écrit à Bousquet le 15 novembre 1943¹⁰ :

« La procédure suivie par la préfecture de police pouvait à la rigueur se justifier quand le camp de Drancy était géré par l'administration française et à l'égard des juifs se trouvant en infraction avec la loi française [...] mais la nouvelle procédure aboutit à faire livrer aux autorités allemandes sans justification d'aucun motif, des citoyens français qui sont internés dans un camp allemand. Il importe de mettre un terme immédiat à des faits aussi inadmissibles. Seul le gouvernement peut et doit prendre position nettement sur cette question en interdisant à tous les services de police, y compris à la préfecture de police, d'arrêter les juifs français, s'il n'est pas possible d'établir qu'ils ont commis une infraction à la législation française... »

De la même façon, Bousquet répond à un courrier de Knochen, qui lui demandait de fournir les listes des juifs français :

« Pour les services de police et l'administration française, le fait d'être israélite ne constitue pas une présomption de responsabilité ni en matière politique, ni en matière de droit commun. Il ne même pas comporter une aggravation de cette responsabilité dans la mesure où un juif est poursuivi pour un crime ou un délit puni par notre législation pénale. D'autre part, les ordonnances allemandes ne

4. Dans son rapport sur les arrestations d'octobre 1942, la préfecture signale celles qui n'ont pas été faites à cause de la nationalité française : la dernière colonne donne des précisions.
Source : arch. dép. Yonne, 1W 161

4° - de NATIONALITE FRANÇAISE				
Nom & Prénoms	Date et lieu de naissance	Nationalité	Domicile	Observations
LAZARUS Sylvain	28.II.1898 à Boston U.S.A.	française	Arce	: Titulaire du livret militaire N° 1255 délivré par le Bureau de Recrutement de Sarreguemine le 10.5.2 : Ce livret porte le cachet : "Nationalité Française en vertu paragr. 2 de la section V du Traité de Paix-Mobilisation 1922-1940-Carte d'Identité Mairie d'ARCE du 13.8.1940
AVRAM Jean	18.5.1907 à Bacou	Français par naissance	Courlon	: Naturalisé - carte d'identité française délivrée le 7 mars 1938 par la mairie de COURLON
CHARBONNIER Fanny née LÉVY	23.4.1878 à Kolbsheim (H-Rhin)	Française	Courlon	: Mariée à CHARBONNIER Victor né à Lauverny (Ardennes) le 30.II.25 - carte d'identité française délivrée en Octobre 1939 par Mairie Courlon
BERNER Léon Joseph	1.9.1928 Prés-St-Gervais	Français	Cy-1 ^{er} Evêque	: Français par déclaration devt Juge de Paix de Pantin du 1.8.1934 - enregistré au Minist. de la Justice sous le N° 20.698x33 le 10.7.34
BERNER Bernard	5.3.1927 Prés-St-Gervais	Français	Cy-1 ^{er} Evêque	: Français par déclaration devt Juge de Paix de Pantin du 13.4.1937 - enregistré au Minist. Justice sous le N° 13.836x27 du 20.9.27
LACHOISEL Albert	27/7/1868 à Kalvaria	Français	Noyers/Seine	: Naturalisé Français par décret du 26.10.01
LEFLOCH Rosa	16.I.21	Française	Tainy	: Pupille de l'A.S. Seine Française de Naissance

fa. sur le recensement de 1941
pour les autres sur recensement

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
YONNE

concernent que la zone occupée. L'attitude de l'administration française ne peut, par conséquent, être différente de ce qu'elle est, et il ne peut être question de modifier les instructions que j'ai été amené à donner pour assurer le respect de notre législation.

Je suis certain que vous voudrez bien transmettre à vos services toutes instructions utiles afin d'éviter que de semblables exigences soient présentées aux autorités françaises qui ne peuvent que refuser d'y satisfaire. »

Mais cette attitude n'a pas duré. Laval a cédé aux exigences allemandes le 10 janvier 1944, à l'occasion des arrestations préparées en Gironde (où agissent le préfet Sabatier et son adjoint Maurice Papon). Le 25 janvier des directives sont données aux préfets de fournir aux Sipo-SD les listes de juifs à arrêter, juifs français inclus. Mais les opérations de rafles ne sont pas organisées partout de la même manière. À Paris, les Allemands n'ont pas donné à la préfecture de police l'ordre de rafler les juifs français, qui sont environ 40 000. Dans d'autres régions la Sipo-SD organise des rafles sans même en avertir les autorités françaises, administration préfectorale et police. Mais les Allemands ont les listes.

Dans l'Yonne, la rafle du 24 février 1944, qui porte sur une grande majorité de juifs français a été réalisée, à la demande des Allemands, par la police et la gendarmerie françaises. La préfecture régionale avait demandé à Vichy s'il fallait arrêter les juifs français, mais n'avait pas eu de réponse. Elle a donc ordonné les rafles. Il semble que la préfecture régionale était fiable aux yeux des Allemands, la préfecture de l'Yonne également.

Mais la seconde ligne de défense qu'évoque Hilberg ne pouvait pas réellement tenir : le gouvernement de Vichy avait donné aux Allemands, et continuait à lui donner, les recensements de juifs, français comme étrangers. La seule défense a été, pour certains, de retarder les arrestations ; retard au demeurant accepté par les Allemands. Nous observons également que les juifs étrangers ont été davantage frappés que les juifs français. Nous avons constaté dans l'Yonne que la rafle du 9 octobre 1942 avait épargné les juifs de nationalité française, mais pas celle de février 1944.

Il semble que ce qui a permis à la majorité des juifs d'être épargnée, c'est d'une part l'incapacité des Allemands à opérer eux-mêmes les rafles, et c'est la raison principale pour laquelle les Allemands ont ménagé les autorités françaises, dans de nombreux cas, d'autre part l'aide apportée par la population, dans des proportions variables suivant les régions, les conditions géographiques, le contexte local.

Il nous faut maintenant examiner la situation de l'Yonne.

DEUXIÈME PARTIE LA LISTE

L'élaboration d'une liste des juifs déportés de l'Yonne est en apparence aujourd'hui possible, grâce aux documents, et sources disponibles. Il existe en effet des sources, non seulement dans l'Yonne, aux Archives départementales (ADY), mais aussi aux Archives nationales (AN), au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Le paradoxe, c'est que, malgré la volonté très souvent exprimée par les Allemands de ne pas laisser de traces sur la mise en œuvre de la solution finale, des documents existent. Par ailleurs, les autorités françaises, qui ont demandé aux forces de police d'opérer « avec discrétion », ont produit beaucoup de documents.

Parmi les sources disponibles, le premier élément est constitué par les listes de juifs élaborées à la demande des Allemands, ou dans le cadre des décisions de Vichy. Ces recensements (comme le fichier juif de la préfecture de la Seine), il n'en existe pas à notre connaissance dans les archives départementales de l'Yonne, sauf la liste établie à la sous-préfecture d'Avallon à l'automne 1940, suivant l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940. Heureusement nous avons pu consulter une copie de la liste établie à partir du recensement fait en 1941, réalisée par la préfecture de l'Yonne, liste dont une copie a été retrouvée dans les archives de l'Union Générale des Israélites de France (UGIF)¹¹, aujourd'hui regroupées pour une grande part à New-York. Un courrier de la préfecture, Étrangers, service des Affaires juives, daté du 14 mai 1943, adressé à l'UGIF :

« *Objet : recensement des israélites.*

Référence : circulaire du 10 mars 1943 du CGQJ ;

Monsieur le Président,

Conformément à la circulaire de M. le Commissaire. Général aux Questions Juives citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la liste des israélites qui ont souscrit une déclaration dans mes services par application de la loi du 2 juin 1941. Cette liste comporte notamment l'état des biens déclarés en application de la loi précitée... »

Ces données peuvent être complétées par d'autres sources. Il s'agit d'abord d'une liste établie par l'administration des Domaines, retrouvée aux ADY, indiquant les juifs avec l'adresse de leur logement ; liste réalisée dans la perspective de l'aryanisation. Ensuite, des courriers, entre la préfecture, les maires du département, les Allemands (et notamment la Sipo-SD), dont le but était de préciser les listes, dans un sens ou un autre. La préfecture pouvait ainsi aviser les Allemands des arrivées ou des départs de juifs de l'Yonne. Il faut ajouter les courriers entre la préfecture régionale, installée à Dijon, et la préfecture de l'Yonne.

En ce qui concerne les déportations, plusieurs sources ont pu être consultées. Les ADY (1 W 160 et 161) détiennent des listes d'arrestations à effectuer, et des listes d'arrestations faites, surtout à propos des rafles, organisées à trois reprises, et de nombreux courriers les concernant. Il y a également des indications sur des arrestations individuelles.

Deux sources permettent d'aller au delà : ce sont d'abord les listes des convois, exploitées au cours des années 1970, et qui ont permis à Serge Klarsfeld de publier en 1978 le mémorial : ces listes sont fondamentales. C'est ensuite, consultable au CDJC, le « cahier de mutations » de Drancy ; ce document ne couvre pas la totalité de la période, mais à partir de l'automne 1942, il permet d'observer les entrées, et quelquefois les sorties, du camp de Drancy.

Enfin, le « carnet de fouille », qui a enregistré l'argent, ou les objets précieux, des gens arrivant à Drancy, de ceux qui possédaient quelque chose, consultable également au CDJC, a l'avantage qu'il donne l'endroit d'où venaient ces personnes, au moment de leur arrestation. Il existe

[LE DOSSIER]

I076	PARSIMENTO	Jeanine	4.3.34	Kind	15972
I077	PARSIMENTO	Louise	3.2.36	Kind	15973
I078	PARSIMENTO	Sarah	8.6.04	ohne	15971
I079	PEGNA	Adolphe	21.12.69	Getreidefachmann	15217
I080	PEKER	Anna	1.4.89	ohne	15406
I081	PELZWERGER	Herrmann	18.1.16	Markthändler	16171
I082	PERELGUT	Anna	11.7.25	Schneiderin	14782
I083	PERELSTEIN	Chaya	2.10.13	ohne	16276
I084	PESSINE	Simon	15.3.98 18.3.98	Juwelier	15359
I085	PETROVSKY	Tatiana	23.4.65	ohne	15062
I086	PICARD	Céline	25.7.61	ohne	15863
I087	PICARD	Constant	26.8.59	Viehhdändler	15673
I088	PICARD	Ernest	7.2.78	Viehhdändler	15752
I089	PICARD	Henriette	21.12.86	ohne	15753
I090	PICARD	Henriette	29.3.67	ohne	15764
I091	PICARD	Jeanne	20.2.92	ohne	15507
I092	PICARD	Léon	4.8.81	ohne	15754
I093	PICARD	Lucie	27.2.97	ohne	15769
I094	PICARD	Marcel	11.12.86	ohne	15768
I095	PICARD	Nelly	8.10.23	Tagelöhner	15755
I096	PICARD	Raoul	15.11.89	Vertreter	15506
I097	PICARD	Raphael	5.4.86	Papierfabrikant	15909
I098	PICARD	Salomon	11.5.64	Reisender	16215
I099	PIPKIS	Georges	3.5.07	Feinmechaniker	14680
I100	PIQUARD	Marcel	27.8.77	Viehhdändler	15674

5. Une page de la liste du convoi 69, parti de Drancy le 7 mars 1944, emmenant les juifs arrêtés le 24 février 1944. Les indications sont en allemand, les Allemands contrôlant Drancy depuis plusieurs mois. À gauche le numéro d'immatriculation donné à l'arrivée à Drancy. Sur cette page figurent Raoul et Jeanne Picard.
Source : Archives du CDJC-Mémorial de la Shoah, Paris, France

d'autres listes, en particulier celle faite à l'occasion de l'érection du monument des déportés et fusillés, inauguré en 1949. Les déportés juifs ne sont pas distingués des autres, et beaucoup de juifs, morts dans les camps d'extermination, ne sont pas indiqués. Elle ne donne que des renseignements très incomplets.

Des renseignements ont été fournis, pour certains déportés, par les archives concernant la spoliation des biens, aux Archives nationales (série AJ 38). Cela concerne les juifs qui avaient une entreprise, aussi petite fût-elle, et qui étaient propriétaires d'un bien immobilier. Ces documents ne permettent pas

cependant d'avoir une vue complète, ni précise de la situation. Certes, la copie du recensement de 1941 donne un nombre de juifs présents dans l'Yonne au milieu de 1941, 318. Mais il est évident que tous les juifs ne se sont pas déclarés, combien ?, que les mouvements étaient très nombreux, à la fois des arrivées, venant de la région parisienne en particulier, et des départs, certains précoces. Une preuve en est donnée par le fait que des juifs, pourtant visés par des procédures d'aryanisation, ne figurent pas sur le recensement. Combien, de plus, se sont cachés, ou, et il s'agit ici des enfants, ont été cachés ? Ces sources, indispensables,

ne peuvent donc être utilisées qu'avec beaucoup de précautions. Serge Klarsfeld indique qu'à son avis les juifs recensés représentaient environ 90% du nombre total des juifs présents en France. Mais il ne s'agit bien sûr que d'une estimation, et il n'est pas certain que cette proportion soit parfaitement adaptée à la situation de l'Yonne.

Il existe aussi une très grosse difficulté, celle des noms et prénoms, celle des lieux de naissance. La plupart de ces juifs étaient d'origine de l'Europe centrale, ou orientale, Pologne, Roumanie, Russie, Grèce, Turquie, Tchécoslovaquie, Allemagne, Autriche, etc. Les employés des préfectures qui ont transcrit ces noms en faisant les listes, en établissant des papiers, ont commis des erreurs, plus ou moins importantes. Il y a des cas où nous avons beaucoup hésité, ou mis deux formes du nom.

Une autre question est celle de certains juifs arrêtés en dehors de leur résidence ; nous avons dans les listes d'arrestations, par exemple, Salomon Cory qui a été arrêté dans l'Yonne. Mais il résidait dans la Nièvre, à Corbigny, et son arrestation avait pour cause le non respect des ordonnances allemandes, et des mesures anti-juives de Vichy. Il a été inclus dans le travail fait sur la déportation des juifs de la Nièvre. Nous avons donc décidé de ne pas le compter dans cette liste, même si nous l'avons signalé. Il y a d'autres cas.

La liste que nous proposons nous semble s'approcher de la vérité, en ce qui concerne la déportation ; car, si aucune de ces sources ne peut être reprise avec certitude, nous avons pu rapprocher ces sources, les confronter : pour prendre un exemple, nous avons pu constater qu'une personne, Marguerite Lenial (ou Lental), arrêtée le 24 février 1944, inscrite sur la liste des départs à Drancy signalés par la préfecture, n'est pas enregistrée à Drancy le 26 février. Nous avons trouvé la réponse dans un courrier du préfet, du 1^{er} mars : il donne la liste des 55 arrestations : « ... à l'exception de Mme Lental, née Kirsch, 7 rue Courthillière à Auxerre, arrêtée le 24 par la Feldgendarmarie à 7h45 et emmenée en un lieu ignoré des autorités françaises. » D'autres confrontations de documents ont été menées, qui ont permis de préciser les choses.

Mais dans de nombreux cas, cependant,

6. Une page du « cahier de mutations » du camp de Drancy. Ce cahier indique les entrées, les changements d'affectation dans le camp, les quelques libérations. Ici, une page datée du 11 octobre 1942, indiquant une partie des juifs arrêtés le 9 octobre dans l'Yonne.

Source : Archives nationales F/9/5779

N°	Noms	Prénoms	Mar ^k	ANCIENNE ADRESSE AU CAMP	NOUVELLE ADRESSE AU CAMP	DATE
39	VIEIZKA	42	Jak	Alaparc	9.13	11/10/42
40	AZERNITSKI	42	Haim	"	"	"
41	AZOUVI	40	Vladimir	"	9.14	"
42	GRINMAN	40	Wolf	"	9.16	"
43	HESS	40	Isra Haim	"	9.14	"
44	BRANDT	40	Isra Michel	"	"	"
45	GRUNBERG	40	Joseph	"	9.15	"
46	PITARU	40	Israël	"	9.13	"
47	ERNER	40	Wolf	"	9.15	"
48	KENDLER	40	Amel	"	9.14	"
49	HERSKOVITZ	45	Rudolf	"	9.16	"
50	WEINSTEIN	40	Abel	"	"	"
51	HARCOVITS		Israël	"	"	"
52	EPSTEIN	ni Beze 40	Irma	"	10.18	"
53	PIARD	ni Bhoajo 40	Israël	"	"	"
54	KARLSTADT	ni Hajo 40	Israël	"	"	"
55	ERNER	ni Komfeld 40	Teiga	"	"	"
56	STRAUSS	ni Lovel 40	Karoline	"	"	"
57	JUDA	ni Strauss 40	Herwig Sara	"	"	"
58	VEXMAN	ni Bettmann 40	Israël	"	10.19	"
59	SAPIRA	40	Mam	"	10.18	"
60	PITARU	40	Blaise	"	"	"

Camp de Drancy
N° 1145
15543.35
GREGOIRE
Françoise
4 Avenue Louis Braille
100 rue de la République
Auxerre
mille cent quarante
cinq francs
1145

7. Une page du « carnet de fouille » du camp de Drancy. Sont enregistrés l'argent, les bijoux, des déportés qui arrivent au camp. Il indique le lieu d'où arrive le déporté. Il s'agit ici du cas de Mlle Grégoire qui a accompagné volontairement Arlette Néchemie, et qui a été libérée quelques jours après le départ du convoi. Source : Archives du CDJC-Mémorial de la Shoah, Paris, France

nous avons posé des questions, autant que nous avons répondu, car nous ne savons que très peu de choses sur de nombreuses personnes. Et il doit être clair que cette liste n'a pas la prétention d'être définitive. Nous avons indiqué, non pas seulement les personnes, mais aussi, quand il y a lieu, les familles, y compris les enfants. ■■■

[LE DOSSIER]

ABECASSIS Prosper,

Ne figure pas sur le recensement de 1941. Il était né à Paris le 3 septembre 1925, avait habité à Paris ; de nationalité française. Était venu à Laroche Saint-Cydroine ; quand ? Il a été déporté dans le convoi n° 8, le 20 juillet 1942, convoi parti d'Angers. Pourquoi ce départ d'Angers ? Nous avons très peu de renseignements sur lui.

ADLER Jacob

ADLER Reisel,

Ils ne figurent pas sur le recensement de 1941 ; ils étaient probablement arrivés après. Jacob était né le 20 juillet 1890 à Gospodaz, Reisel en 1897 à Endochitsa. La seule adresse dont nous disposons est celle qui figure sur la liste du convoi, 6 rue de Fourcy, Paris, où ils étaient boulangers. Ils ont été arrêtés dans l'Yonne, probablement pour infraction aux ordonnances allemandes. Les juifs ne pouvaient quitter le département où ils avaient été recensés. Ils ont été déportés par le convoi n° 38, parti de Drancy le 28 septembre 1942. Nous avons très peu de renseignements

AFFENKRAUT Cilly,

Dans son cas nous savons plus de choses. Elle a été déportée dans le convoi n° 6, et une association s'est consacrée à la recherche sur les personnes emmenées dans ce convoi. Sa fille,

Edith, a témoigné¹².

Elle figure sur le recensement de 1941. Elle était née le 12 février 1909 dans la région de Leipzig. Elle était mariée à Nathan Reichenbach, polonais. Ils étaient venus en France en avril 1933, elle était munie d'un passeport polonais, avec un visa du consulat de France à Leipzig. À Paris, ils travaillaient dans la fourrure. Étaient nées deux filles à Paris, Annie, le 23 mai 1935, et Liliane, le 1^{er} août 1938.

Cilly a quitté son mari pour Karl Fuchs, réfugié autrichien. Le couple s'est installé à Amiens [?], où est née Edith en 1940. Fuchs partit en Algérie dans la Légion [?], où il a été interné (juif étranger).

Cilly est restée à Amiens avec deux enfants en bas-âge, l'aînée étant placée dans la Creuse. Les Allemands ont fait partir de la Somme et de la Seine-Inférieure les Polonais, et les ont envoyés dans l'Yonne. Cilly Affenkraut s'est retrouvée dans le camp de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, sous le nom d'Offenkraut. Elle a été transférée au camp de Saint-Denis-les-Sens en 1941 ; elle y est répertoriée comme cuisinière et chef de baraque. Elle a été arrêtée lors de la rafle des 12 et 13 juillet 1942, Transférée à Pithiviers, et déportée le 17 juillet 1942, dans le convoi n° 6.

Les enfants ont échappé à la déportation, après, pour les deux plus jeunes un passage au foyer de l'Assistance publique de Denfert-Rochereau (voir ci-contre), puis au centre Lamarck de l'UGIF, à Paris : Annie à la maison de Draveil, Liliane à la maison de Jouy-en-Josas, Edith à la maison de Montmorency.

ALLALOUF (ou ALALOUF) Léon,

Né le 4 juillet 1892 à Thessalonique ; il figure sur le recensement de 1941. Naturalisé français, il a été déchu de la nationalité française par un décret du 16 octobre 1941 (liste des arrestations ADY 1W 161). Dentiste, il était installé à Saint-Florentin. A été arrêté lors de la rafle du 9 octobre 1942. Il a été transféré à Drancy le 11 octobre (cahier de mutations de Drancy), et déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

AMARIGLIO Jacques,

AMARIGLIO Stella,

AMARIGLIO Linette,

AMARIGLIO Dolly,

Les quatre figurent sur le recensement de 1941, où ils sont enregistrés comme ayant la nationalité grecque. Cette famille habitait Auxerre (une adresse est donnée sur une liste de la préfecture du 1^{er} septembre 1942 : 5 bis rue Victor Claude) ; elle venait de Salonique (quand était-elle arrivée en France ? quand était-elle venue à Auxerre ? nous ne le savons pas).

Le père de famille, Jacques, né le 3 mars 1891, était comptable ; sa femme, Stella, née Benruby, était née en janvier 1899. La fille aînée, Linette, née le 1^{er} mars 1920, la seconde « étudiante », née le 25 septembre 1922. Ils étaient tous nés à Salonique, de nationalité grecque. Stella et sa fille Linette ont été arrêtées le 12 juillet 1942, transférées à Pithiviers, et déportées dans le convoi n° 6.

19

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE L'YONNE

MESURES GÉNÉRALES CONTRE LES JUIFS ÉTRANGERS

ÉTAT des ENFANTS

a) Confiés à des particuliers

Nom et Prénoms	Date de Naissance	Observations
EDLSTEIN Ester	3/1/1931	U66 2. 7. 42 confiée à Mme MOUNIER, boulangère 6 rue René Laffon à Auxerre
ICKOVIC Rose	12/11/38	U66 2. 7. 42 remise à sa nourrice Mme Violetta à Bléneau
ICKOVIC Bernard	1/2/42	U66 2. 7. 42 confié à sa mère Mme Iekovic 10, rue de Thorigny, Paris V.
IGEL Simon	18/8/1927	U66 2. 7. 42 confié à Mme Coqblin rue du Mont à Auxerre
MITRANI Jacqueline	5/5/1933	U66 2. 7. 42 laissée en garde à ses grands- parents à Migennes
NECHEMIO Arlette	24/10/1936	U66 2. 7. 42 confiée à Mme Levando rue de la Libération à Auxerre
PARUS Léon	14/8/1933	U66 2. 7. 42 confiés à Mme Tassy 7, rue des Consuls à Auxerre
PARUS Roger	22/11/1936	U66 2. 7. 42 7, rue des Consuls à Auxerre
VUZEK Larissa	6/8/1935	U66 2. 7. 42 confiée à Mlle Adam à Joigny
CISINSKY Emile	12/8/1931	U66 2. 7. 42 placé chez Mme Guénin à Courson sera placé prochainement chez Mme Duroux à Magny
EHRENREICH Renia	20/7/1931	U66 2. 7. 42 confiés à M. Boisuelet
EHRENREICH Jacqueline	25/5/1934	U66 2. 7. 42 à Paron
EHRENREICH Thérèse	18/10/1939	U66 2. 7. 42 à Paron

b) Confiés à l'Assistance publique

AFFENKRAUT Liliane	1/8/1937	U66 2. 7. 42 toutes deux au foyer des Pupilles
AFFENKRAUT Edith	4/8/1940	U66 2. 7. 42 toutes deux au foyer des Pupilles
RESSELBACH Madeleine	17/4/1928	U66 2. 7. 42 actuellement au foyer des Pupilles
RESSELBACH Bluma	31/1/1936	U66 2. 7. 42 reçue par M. Charles Beau sur lequel l'Assistance Publique fait une enquête
STRAUSS Margot	21/5/1931	U66 2. 7. 42 tous deux actuellement au foyer des pupilles
STRAUSS Jacques	26/8/1935	U66 2. 7. 42 tous deux actuellement au foyer des pupilles

8. Liste des enfants séparés de leurs parents lors de la 1^{ère} rafle, en juillet 1942. Certains ont été confiés à des particuliers, d'autres à l'Assistance publique. Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

Jacques a été arrêté lors de la rafle des 9 et 10 octobre 1942 ; il a été déporté dans le convoi n° 45 le 11 novembre.

Dolly n'a pas été arrêtée lors des rafles de juillet et octobre, parce qu'elle était malade. En septembre 1943, le maire d'Auxerre (J. Moreau), rappelé à l'ordre, a répondu : « *Dolly est en traitement à l'hôpital mixte d'Auxerre pour tuberculose grave. Sortie non envisagée...* ». Elle a cependant été arrêtée et déportée dans le convoi 62, le 20 novembre 1943. À ce moment les Allemands, qui ont toutes les informations, sont intervenus. La famille a disparu d'Auxerre.

AZERNITSKI Haïm

AZERNITSKI Hanna, née Vexman,

AZERNITSKI Shifre,

Cette famille était installée à Sens depuis quelques années, ce qui explique qu'ils figurent sur le recensement de 1941 : le père, Haïm, était né en Russie (Sinféropol ?) le 18 novembre 1892, de nationalité russe ; la mère, Hanna, était née en Russie à Batoum, le 18 mai 1895. Mais la fille, Shifre, était née à Sens le 1^{er} octobre 1932 ; elle est curieusement indiquée comme étant



9. La famille Azernitski avant la guerre.
Source : archives privées.

de nationalité russe. Ils habitaient 35 rue Jean Cousin. Haïm était déclaré comme ouvrier tailleur. Ils ont tous les trois été arrêtés lors de la rafle du 9 octobre 1942, y compris Shifre qui n'avait que 10 ans !

Alors que pour cette même rafle des enfants ont été épargnés, comme par exemple les enfants Parus, d'Auxerre. Pourquoi cette différence ? Probablement parce qu'elle était recensée comme russe. Ce n'est pas la raison, seulement ; probablement un peu de zèle ?

Ils sont arrivés à Drancy le 11 octobre, et ont été déportés dans le convoi n° 42, le 6 novembre 1942.

Il y a un dossier Azernitski dans les dossiers d'aryanisation. Cela est curieux, car il ne s'agit pas d'une entreprise : il travaillait chez lui pour une maison de confection de Sens (laquelle ?), et ne

possédait aucune marchandise. Le CGQJ a demandé malgré tout des renseignements, s'il travaillait seul, si son bail de location comportait une interdiction de toute activité commerciale, etc. Il y a encore un courrier du Commissariat aux affaires juives de Dijon du 31 mai 1944 : il y a eu plusieurs courriers en 1944, pour que tout soit en règle, alors que les Azernitski avaient disparu à Auschwitz au début de novembre 1942 !

La mère d'Hanna Azernitski, Olga Vexman, habitait 23 rue Jossey à Sens avec un fils, Marcus Vexman, qui a échappé en s'enfuyant de Sens. Voir la notice de Vexman Olga.

BAYER Etkka, née Rubinstein

Elle est enregistrée sur le recensement des juifs réalisé en 1940 par la sous-préfecture d'Avallon, qui se trouve aux ADY. Elle était née en Pologne le 24 mai 1899 ; elle y est indiquée de nationalité polonaise, alors que sur le recensement de 1941, sa nationalité est « indéterminée » ? Mariée avec un « aryen », elle vivait 2 pavé de Cousin-la-Roche [ou chemin de la Goulotte]. Il est indiqué que 2 étoiles juives lui ont été remises par le Commissaire de police d'Avallon le 5 juin 1942.

Elle a été arrêtée le 9 octobre 1942, et déportée dans le convoi 40, le 4 novembre. Son mari était employé à la Feldgendarmerie d'Avallon. Les gendarmes français, sur l'ordre du S.D. (Haas) étaient venus le chercher pour l'arrêter, mais les Allemands ont refusé de leur livrer. Un rapport du 25 mars 1944 : « *Référence : réquisition de M. le préfet de l'Yonne à Auxerre, en date du 23 mars 1944.*

Le 24 mars 1944 à 8 heures, le gradé Morin de la brigade d'Avallon s'est présenté à la Feldgendarmerie d'Avallon pour demander l'arrestation du juif Bayer [Karl], employé à cette formation comme cuisinier. Le gradé de service a refusé de livrer cet homme, prétextant qu'il était de nationalité allemande. Il a déclaré qu'il en informerait l'officier commandant la formation et qu'une réponse serait donnée à la Gendarmerie française. »

La réponse a été négative, les Allemands ont affirmé que Bayer n'était pas juif ! Ce cas est révélateur des luttes entre les polices allemandes, ici Feldgendarmerie et Sipo-SD.

BESSIS Irène,

SEBAG Jules,

SEBAG Andrée, née Bessis

Cette famille figure sur le recensement de 1941.

Elle venait de Tunis. Jules Sebag y était né le 2 décembre 1897, sa femme, Andrée, le 25 mai 1912. Vivait avec eux la mère d'Andrée, Irène Bessis, née à Tunis le 1^{er} août 1890. Un garçon était né à Sens le 2 décembre 1935 (dans certains documents 1939), Fernand.

Ils vivaient à Fouchères, hameau du Petit Paris, dans une maison qu'ils possédaient. Jules Sebag était professeur de mathématiques au lycée de Sens, révoqué depuis 1940 comme tous les enseignants juifs. Tous étaient de nationalité française. Il y a un dossier d'aryanisation au sujet de leur maison (AN, 38/

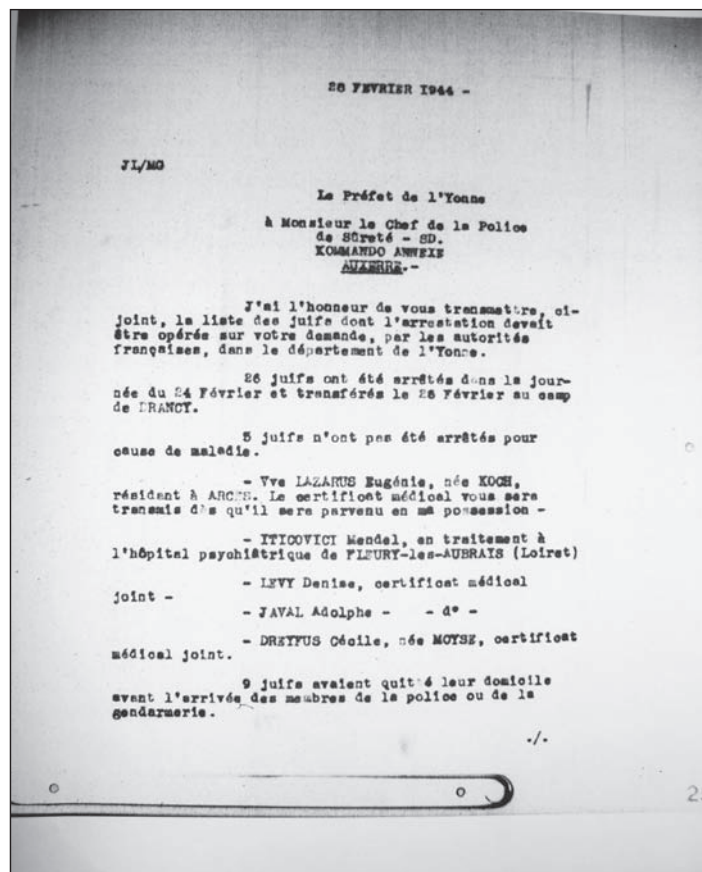
[LE DOSSIER]

AJ/5147]. Le maire de Fouchères répond le 17 février 1942 à la circulaire préfectorale relative aux immeubles juifs : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'israélite Sebag Jules visé par cette circulaire possède une maison lui servant à son habitation personnelle et de sa famille [...] La valeur actuelle serait de 20 à 25.000f.* »

Le 1^{er} avril 1944, le préfet a demandé si Jules Sebag et sa famille y habitaient encore ou si la maison était louée. Le maire répondit le 10 avril : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble appartenant à M. Sebag Jules est inhabité depuis fin février, date à laquelle cette famille a été internée dans un camp de concentration.* » La maison n'a pas été vendue.

Irène Bessis, Andrée et Jules Sebag, ont été arrêtés le 24 février 1944, à 8h 30, par des gendarmes [procès-verbaux n° 67, 68, 69]. Ils ont été transportés à Drancy le 26 février, et déportés dans le convoi 69, le 7 mars 1944.

Fernand, lui, n'a pas été arrêté : il semble que le brigadier de gendarmerie ait prévenu les Sebag de l'imminence de l'arrestation [témoignage, AN, AJ/208]. Pourquoi les parents, prévenus, ne sont-ils pas partis ? Il a été ensuite caché chez un pharmacien de Saint-Valérien.



10. Les arrestations de la famille Bessis-Sebag, le 24 février 1944. Extrait de la liste par communes faite par la préfecture.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

BIGELAJZEN Maurice, (Mordka)

BIGELAJZEN Paulette, (Perla)

BIGELAJZEN Georges (Isaak)

Cette famille était installée certainement depuis peu dans l'Yonne, à Mézilles. Les parents s'étaient installés à Paris en arrivant de Pologne, de Lask (?), où ils étaient nés, Maurice le 10 janvier 1905, Paulette, le 15 mars 1908. Georges, lui, était né à Paris le 16 novembre 1934.

Ils ne figurent donc pas sur le recensement de 1941, et les autorités, françaises et allemandes, ne les ont trouvés, semble-t-il, que sur dénonciation. Ils ont été arrêtés, sur demande de la Sipo-S.D., le 6 mars 1944 par des Allemands, des « soldats », dit un témoin, qui ajoute : « *J'étais une petite fille de douze ans et demi. Les soldats allemands sont allés chercher Georges à l'école des garçons. Nous étions en récréation dans la cour des filles, et nous l'avons vu partir dans une traction noire.* » Et elle rappelle la tentative faite pour aider cette famille par un receveur des postes, et le mari de l'institutrice qui est allé jusqu'à Auxerre à la prison ; là il apprit que les Bigelajzen étaient déjà partis pour Drancy. [brochure *Souvenons-nous des orphelins*, Auxerre]

Le 15 mars, Paulette Bigelajzen a écrit, de la prison d'Auxerre, au préfet :

« *Incarcérée, ainsi que mon mari et mon jeune fils, âgé de 9 ans, depuis le 6 mars 1944 à la prison d'Auxerre sous le coup d'une dénonciation, étant en outre enceinte de 7 mois, je n'ai absolument aucun linge de rechange, les Autorités allemandes ne m'ayant pas laissé le temps de m'en munir, c'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à votre haute bienveillance, Monsieur le préfet, afin d'obtenir la grâce que l'on me conduise chez moi à Mézilles pour que je puisse prendre tout ce qui m'est de première nécessité.*

J'ose espérer, M. le Préfet, ne pas faire appel en vain... » [ADY 1/W/160]

Elle n'a pas eu de réponse.

Le 22 mars, le préfet a écrit à Haas (S.D.) : « *Comme suite à votre communication citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'attestation d'entrée au camp de Drancy de la famille juive Bigelajzen.* » Dans la communication de Haas (S.D.) du 9 mars, il est indiqué que les Bigelajzen sont libre-penseurs ! Il y a une trace de leur arrivée à Drancy, la « fiche de fouille » au nom de Maurice Bigelajzen indique la date du 17 mars (sont pris 5465 f.). Ils ont été immatriculés à Drancy sous les numéros 17078, 17079 et 17080.

Les trois ont été déportés dans le convoi n° 70, le 27 mars 1944.

BLUM Edmond

Il figure sur le recensement de 1941.

Il était né en Lorraine, à Mirecourt, le 16 juin 1883, de nationalité française. Nous n'avons que très peu de renseignements sur lui. Il se déclara marié sans enfants, mais il était seul à Ouanne, où il habitait. Il se déclara mécanicien.

Il a été arrêté lors de la rafle du 24 février 1944 ; il est arrivé à Drancy le 26 février, où il a été immatriculé sous le numéro 15488, où il a été fouillé et a laissé la somme de 1.000 f.

Il possédait une maison, à Ouanne, le maire a estimé sa valeur à 35.000 f. En avril 1944, le maire a indiqué que la maison était

habitée « par la famille de l'intéressé » qui n'en avait pas d'autre, dans une réponse à un courrier de la préfecture (AN, AJ/38/5147).

Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

BLUM Emile

Il était né le 30 avril 1883 à Saint-Denis, de nationalité française ; il figure sur le recensement de 1941. Il était marié, avait deux fils. Il habitait à Auxerre, rue d'Egleny. Sa femme avait déjà été mariée, n'était pas juive, et nous pouvons penser qu'il était à Auxerre depuis quelques années, d'après le processus d'aryanisation.

Il a été, en effet, l'objet d'une procédure d'aryanisation (AN, AJ/38/5139 et 5146).

Il était boucher, et était associé avec 8 autres bouchers dans une société en nom collectif au capital de 237.000 f., société dont les bénéficiaires étaient passés de 210.000 en 1938 à 349.000 f. en 1940. Emile Blum a été obligé de céder ses parts à son beau-fils, Messant, en 1941. La préfecture indiquait que la vente était nécessaire : « *d'autant plus que M. Messant est issu d'un premier mariage de Mme Blum.* » [courrier préfecture 24 août 1942]. Est étudiée ensuite « l'aryanité » de M. Messant ; mais le CGQJ a hésité : « *En effet si l'aryanité du susnommé paraît avoir été démontrée, il reste à démontrer que sa filiation maternelle ne le soumet pas à l'influence du juif, époux de sa mère.* » [courrier au préfet du 11 juin 1943] Finalement M. Messant vend ses parts et elles lui sont payées comptant. Cela semble confirmer que l'antisémitisme du CGQJ n'avait pas seulement un objectif économique, mais qu'il s'agissait bien de supprimer « l'influence juive ».

Emile Blum, quant à lui, a été arrêté le 24 février 1944, est arrivé à Drancy le 26 février (il a laissé 355 f. lors de la fouille), a été déporté dans le convoi 69, le 7 mars 1943.

Après la guerre, en 1946, Mme Blum a répondu sur la question de la restitution, par son avocat : « *Mme Blum me charge de répondre. Son mari a été déporté, elle est sans nouvelles depuis son départ, et n'a aucune certitude sur son existence ou sa mort, qui est malheureusement probable. Une décision sera prise aussitôt que la date du décès de M. Blum sera déterminée...* Elle est à peu près sûre qu'un accord se fera avec la société des bouchers réunis pour une rétrocession amiable... »

BLUM Jules

Il était né le 8 mai 1885, à Saint-Denis, de nationalité française. Il figure sur le recensement de 1941. Il était marié, sans enfant. Il habitait à Champs, où il était horticulteur jusqu'en 1940.

Il avait été engagé volontaire pour 3 ans à Constantine, en 1905, dans le 4^e Zouave. Mobilisé en 1914, blessé le 13 février 1915, renvoyé comme auxiliaire. Un frère avait été tué le 20 novembre 1916. Il avait la carte du combattant. Un dossier d'aryanisation évoque son cas (AN, AJ/38/5131 et 5144).

L'administrateur provisoire le 10 février 1941, a fait un rapport le 22 février : « L'exploitation de M. Blum n'existe plus. M. Blum, qui achetait dans de grandes pépinières ses arbres fruitiers pour les revendre en détail dans la région, a cessé tout commerce depuis le 28 octobre 1940, date à laquelle il s'est fait rayer du registre du commerce où il était inscrit sous le n° 6004. Il lui reste un

jardin de 10 ares environ touchant à la maison d'habitation. Ce jardin est planté d'arbres fruitiers donnant de beaux fruits et dont l'excédent de production est revendu par M. Blum à Auxerre. » Il n'y a donc rien à aryaniser, conclut l'A.P. Cette conclusion a été acceptée par la Feldkommandantur.

Dans ce dossier est indiquée une séparation de biens entre Jules Blum et sa femme, « argenne », née Naudet.

L'immeuble étant revenu à Jules Blum, une procédure d'aryanisation a été lancée sur la maison de Champs (+ dépendances) ; la valeur est estimée à 265.000 f. (Mazoyer expert). Comme la maison était en partie occupée par Jules Blum, ce dernier a estimé qu'elle ne devait pas être aryanisée ; mais la direction de l'aryanisation répondit qu'elle était en partie louée, donc qu'elle devait être vendue.

Vente le 30 avril 1943, à 210.000f. : échec. Nouvelle vente le 30 novembre 1943, à 160.000 f. (publicité dans le Bourguignon) : échec. Le 7 avril 1944, vente par adjudication par un notaire de Saint-Bris, avec mise à prix de 132.500 f. Le dossier s'arrête là. Jules Blum a été arrêté le 16 novembre 1942, déporté dans le convoi 59, le 2 septembre 1943. Il semble que son arrestation a été le fait direct des Allemands, pour contravention aux ordonnances contre les juifs. Ce délai entre l'arrestation et la déportation est relativement long : c'est le cas pour les arrestations isolées, beaucoup moins pour les arrestations groupées, lors de rafles.

BRANDT Isar

Nous avons très peu de renseignements sur lui. Il ne figure pas dans le recensement de 1941. Il était né le 17 novembre 1909 à Tulcea, de nationalité roumaine. Il vivait à Boeurs-en-Othe, noté comme cultivateur. Nous ne savons pas quand il s'était installé dans l'Yonne.

Il a été arrêté au cours de la rafle des 9 et 10 octobre 1942, comme l'indique le rapport du préfet du 13 octobre (ADY, 1/W/161). Il a été déporté dans le convoi 40, le 6 novembre 1942.

CAHEN Céline, née FLEUR

Elle figure sur le recensement de 1940 (ADY, 119/W/19576) réalisé par la sous-préfecture d'Avallon. Elle était née le 20 avril 1870, à Paris, dans le 5^e arrondissement, de nationalité française. Elle était veuve depuis le 1^{er} mars 1940, son mari était employé de banque.

Elle habitait à Joux-la-Ville depuis 1928. Elle avait trois enfants, une fille et deux garçons dans l'armée (étaient-ils prisonniers de guerre ?). Elle touchait 200 f. de retraite, indique le recensement d'Avallon, de 1942.

Il est indiqué qu'elle a reçu 2 étoiles jaunes le 5 juin 1942.

Elle possédait une maison à Joux-la-Ville, où elle habitait, dont le maire a indiqué la valeur, 15.000 f. En avril 1944, en réponse à l'enquête préfectorale, le maire a écrit : « *L'immeuble possédé par la famille Cahen n'est plus habité depuis le départ de Mme Veuve Emile Cahen.* »

Il est vrai que Mme Cahen a été arrêtée le 24 février 1944, enregistrée à Drancy le 26 sous le matricule 15538, le carnet de fouille indique une somme de 1.200 f. Elle a été déportée dans le convoi 69, le 7 mars 1944.

[LE DOSSIER]

CARRE Juliette, née Wolff

Elle figure sur le recensement de 1941. Elle était née le 28 mai 1882, à Nancy, de nationalité française. Elle habitait à Auxerre, 78 place Charles Lepère ; elle était en 1941 inscrite sans profession ; mais sur la liste du convoi, en allemand, elle était indiquée « Frisörin », coiffeuse.

Elle a été arrêtée lors de la rafle du 24 février 1944. Elle est arrivée à Drancy, où elle a été enregistrée, le 26, sous le matricule 15500. Le carnet de fouille indique qu'elle a laissé 2030 f.

Elle a été déportée, non pas dans le convoi 69, comme la plupart des juifs arrêtés dans l'Yonne le 24 février, mais dans le convoi 72, le 29 avril 1944. Pourquoi cette différence ?

CISINSKI Majer,

CISINSKI Ita, née Finkelstein

Ce couple est indiqué sur le recensement fait à Avallon en 1940, sans que l'on connaisse la date de son arrivée. Ils venaient de Paris ; depuis quand étaient-ils en France ?

Majer Cisinski était né le 21 septembre 1904 en Pologne, à Kaluszyn, sa femme, Ita, le 10 juillet 1903 en Pologne également, à Mrozy. Pour lui, sa nationalité était « indéterminée », pour elle, elle était définie comme « apatride ». Ils habitaient à Avallon, 45 Grande rue. Ils avaient un fils, Emile, qui était né le 12 août 1936, à Paris, dans le 14^e arrondissement ; il n'est pas cité sur le recensement de 1940 : un oubli volontaire ou pas ? Il a pourtant été repéré.

Les époux Cisinski ont été arrêtés lors de la rafle de juillet 1942, le 12, ainsi qu'Emile. Les parents ont été emmenés à Pithiviers le 15 juillet, et déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942. Quant à Emile, il a été mis au foyer des Pupilles de l'Yonne, installé dans ce qui est aujourd'hui le collège Denfert-Rochereau, à Auxerre, avec d'autres enfants. Dans son rapport au préfet (service des Etrangers) du 28 juillet 1942, l'inspecteur départemental des services d'Assistance de l'Yonne a fait la liste des enfants. Il ajouta : « *provenant d'Avallon, Cisinski Emile, né le 12 août 1936 à Paris (XIV^e), entré au foyer des Pupilles le 13 juillet 1942, placé le 16 juillet chez Mme Guenin, domiciliée à Courson-les-Carrières, doit être replacé prochainement chez Mme Duroux, de Magny (Yonne) qui l'a gardé précédemment en pension et le réclame aujourd'hui moyennant le prix versé pour les Pupilles de l'Assistance.* » (ADY, 1 W 161). (Voir ci-dessus).

Il faut ajouter que cela correspond à la décharge signée de Majer Cisinski, le 14 juillet 1942, à la prison d'Auxerre : « *Je soussigné Cisinski Majer que mon enfant Emile Cisinski soit confié à Monsieur et Mme Duroux à Magny (Yonne).* » Des décharges étaient toujours exigées dans les mêmes situations. Emile a échappé à la déportation.

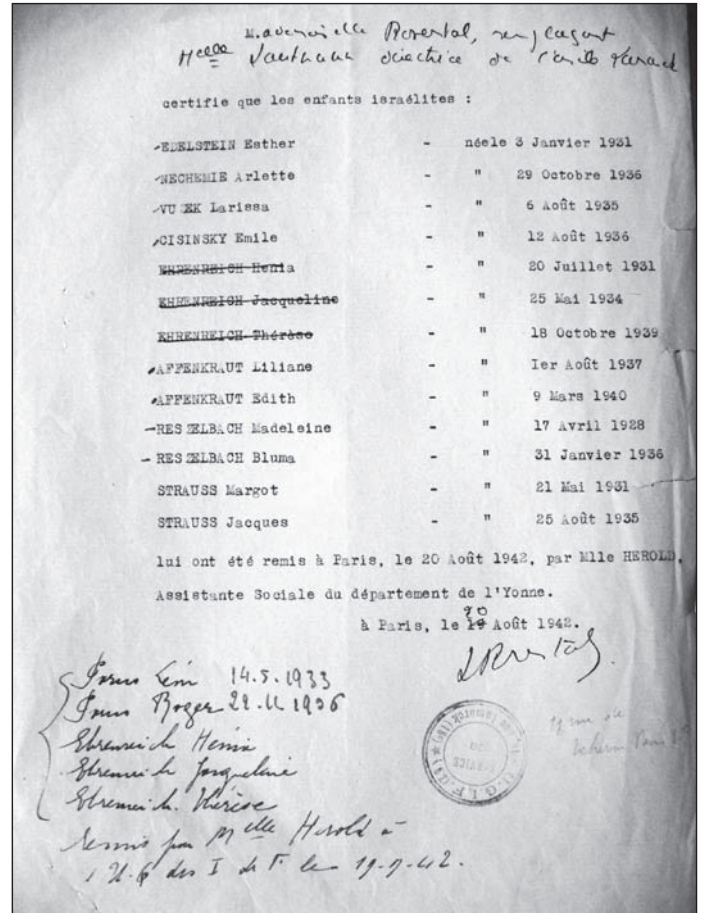
COLOMBO Raphaël

Ce cas est un peu étonnant : sur les listes du convoi dans lequel il est parti figurent :

75. Colombo Raphaël 10/03/1868 Vertreter matricule (Drancy) 15497

493. Golombo Raphaël 10/03/1868 Vertreter matricule (Drancy) 15497. Il semble bien que pour une fois la compétence administrative des Allemands ait failli.

11. Liste des enfants remis à l'UGIF, à Paris, en août 1942, par l'assistante sociale, Mlle Herold. La plupart de ces enfants échapperont à la déportation.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161



Raphaël Colombo, présent sur le recensement de 1941, était né le 10 mars 1868, à Paris, de nationalité française. Il était marié, sans enfant. Il a déclaré, lors du recensement, posséder une villa à Nice, et une à Riva Bella dans le Calvados. Il habitait à Fontenouilles, dans l'Yonne. Depuis quand ? Sa femme était-elle ailleurs, ou était-elle « aryenne » ?

Il a été arrêté le 24 février 1944 ; enregistré à Drancy le 26, comme le montre le carnet de fouille à son nom, avec la somme de 1150 f. Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944. Il avait 76 ans.

CORY Salomon

Il a été arrêté à Auxerre ; mais il est évoqué, longuement, dans l'ouvrage publié en 2010 par Maurice Valtat Les juifs de la Nièvre, une communauté dans la tourmente. Salomon Cory vivait dans la Nièvre, à Corbigny, avec sa femme. Il a été arrêté à Auxerre le 20 août 1942 (pour infraction à la législation antijuive : en particulier il ne portait pas l'étoile), d'où il est transféré à Pithiviers. Il a été déporté dans le convoi 57, le 18 juillet 1943 (il faut noter que les personnes arrêtées lors de rafles sont déportées beaucoup plus rapidement que les personnes arrêtées individuellement). Le cas de Salomon Cory montre la difficulté d'établir une liste par département des juifs déportés. Leurs déplacements

aboutissent à ce que leur lieu d'arrestation ne corresponde pas à leur lieu de résidence. Nous ne comptons donc pas Salomon Cory dans la liste des déportés de l'Yonne, car il a été enregistré comme déporté de la Nièvre.

**CREANGE Gaston,
CREANGE Yvonne,
CREANGE Jack**

Nous avons très peu de renseignements sur cette famille, qui ne figure pas sur le recensement de 1941. Elle n'est pas citée, non plus, dans la liste établie par l'administration des Domaines. Nous n'avons pas d'adresse.

Gaston était né le 24 juin 1896, il était marchand de bestiaux (Viehändler, sur la fiche du convoi), Yvonne était née le 13 août 1900, Jack, le 23 septembre 1926, étudiant (Student).

Il semble qu'ils aient été arrêtés à Paris, le 1^{er} juillet 1943 ; ils ont été déportés dans le convoi n° 58, le 31 juillet 1943. Ils ont été déportés ensemble, mais Gaston était immatriculé à Drancy sous le numéro 502, Yvonne et Jack, sous les numéros 3354 et 3355.

**DANIUSZEWSKI Michel
DANIUSZEWSKI Lucyna (Lucypa sur le mur des noms), née
Charyn**

Ils figurent sur le recensement de 1941 ; ils sont également cités dans une liste des résidents dans l'Yonne, retrouvée dans les archives de l'administration des Domaines (152 W 265). Ils étaient nés en Pologne, lui le 15 juillet 1911, elle le 11 février 1911. Ils étaient de nationalité polonaise. Ils habitaient à Auxerre, 15 avenue de la Puisaye. Il était ingénieur. Mariés sans enfants.

Nous pouvons nous rendre compte à partir de leur cas de la difficulté que représentent les erreurs de transcription des noms : ils sont orthographiés Daniuszewski, Donioucheski (sur le monument des déportés d'Auxerre, place Saint-Amâtre, Daniuszerski (sur le registre de la prison d'Auxerre où ils sont enregistrés le 12 juillet 1942). Lucyna, ou Lucypa, est transcrite Lutina sur le registre de la prison et sur le monument des déportés. Le cas est assez fréquent.

Ils ont été arrêtés lors de la rafle, le 12 juillet 1942, et déportés de Pithiviers dans le convoi n° 6 le 17 juillet 1942.

**EDELSTEIN Leib,
EDELSTEIN Malka, née Rechès**

Ils sont enregistrés dans le recensement de 1941, avec leur fille Esther. Leib Edelstein était né le 11 novembre 1905 en Pologne, à Cracovie ; Malka était née le 12 août 1904, en Pologne aussi, à Krewta. Esther était née le 3 janvier 1931 à Metz. Cela indique qu'ils étaient arrivés en France au plus tard en 1930. Nous ne connaissons pas le moment où ils se sont installés dans l'Yonne, à Auxerre. Il est vraisemblable que leur arrivée datait de 1939 ou 1940.

Ils habitaient à Auxerre 5 rue Laffon, très près de la préfecture... Nous savons qu'ils ont vécu, en partie au moins, de vente de confection sur les marchés, comme beaucoup de juifs ont été contraints à le faire. Malka Edelstein était inscrite au registre du commerce et payait une patente.

Il existe un dossier dans les archives de l'aryanisation, (AN,

AJ/38/5137 et 5143).

Le 26 décembre 1940, un commissaire gérant a été nommé, et dès le lendemain les marchandises étaient inventoriées et enlevées, pour une valeur de 5856,70 f. Le 14 mai 1941, le commissaire gérant a indiqué dans un courrier à la préfecture que la liquidation (pas de vente, la valeur est trop faible) était la seule solution. Dès le 15 mai la préfecture en a informé la Feldkommandantur (courrier traduit en allemand). Le 4 juin 1941, l'argent a été versé aux Edelstein, la quittance ainsi rédigée : « Reçu de M. Manuel, nommé commissaire gérant de mon entreprise par arrêté de M. le Préfet de l'Yonne en date du 26 décembre 1940, la somme de cinq mille quatre cent soixante dix sept francs trente centimes représentant la vente de mon stock de marchandises consentie à M. Leau négociant à Bussy-en-Othe, ladite vente autorisée par M. le Préfet de l'Yonne à la date du 1^{er} mars 1941 déduction faite des sommes payées suivant compte ci-joint. » Suivent les signatures du chef de cabinet du préfet Voici, Vincent, et des Edelstein.

Des 5856,70 f. ont été retirés 379,40. Ce versement est un peu surprenant : en effet, depuis l'ordonnance allemande du 26 avril 1941, le produit des ventes des biens juifs est versé sur des comptes bloqués à la Caisse des dépôts et consignations ! Pour les Edelstein, l'aryanisation était terminée, même si les dossiers comportent encore beaucoup de pièces jusqu'au 28 janvier 1944, où le secrétaire général de la préfecture écrit au directeur de l'usine à Gaz, rue de Joie à Auxerre : « Vous avez remis dans mes services les factures des sommes dues par Mme Edelstein pour fourniture de gaz et d'électricité du 1^{er} juillet au 15 août 1942.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne m'est pas possible de faire régler cette facture. En effet l'administrateur provisoire chargé de liquider l'entreprise de Mme Edelstein, juive, ne détient plus aucun fonds pour cette affaire... »

Or, les Edelstein ont été pris dans la rafle le 12 juillet 1942, emmenés le 15 juillet à Pithiviers et déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet, vers Auschwitz.

Heureusement Esther a été sauvée. Avec 18 autres enfants, elle a été placée au foyer Denfert-Rochereau le 12 juillet, réclamée le 13 par les Meunier, boulangers 5 rue René Laffon, qui ont déclaré vouloir la prendre, gratuitement. Esther a été emmenée, avec d'autres enfants, à Paris le 20 août dans un centre de l'UGIF, le centre Lamarck, où Mme Meunier est venue la reprendre quelques jours après. Esther est restée cachée chez les Meunier jusqu'à la fin de la guerre ; elle est allée à l'école de la rue de Paris avec la complicité de tous.

Les Meunier ont reçu la médaille des Justes en 2004, à titre posthume, en présence d'Esther.

**EHRENREICH Nissan,
EHRENREICH Feiga,**

La famille Ehrenreich s'est déclarée, a été inscrite sur le recensement de 1941. Elle était composée de 6 personnes : Nissan, né en Pologne le 18 décembre 1902 et Feiga, née Hollander, le 17 septembre 1902, étaient de nationalité polonaise ; leurs trois filles, Hélène, née le 20 juillet 1931 à Mont-Saint-Martin, Jacqueline, née le 25 mai 1934 à Longaville (ou

[LE DOSSIER]

Longlaville ?), Thérèse, née en 1939 à Sens, et une belle-sœur de Nissan (?) Paulette Ehrenreich, née Certner.

Ils étaient tous installés à Paron (Sens) depuis août 1939, venant de Lorraine. Ils étaient partis en 1940 à Monluçon, puis revenus en 1941 à Paron.

Comment vivaient-ils à Paron ? Il est indiqué dans le recensement marchand-forain. Or, il y a bien un dossier d'aryanisation (AN, AJ/38/ 5138 et 5144), mais s'il a exercé le métier de marchand ambulant à Longlaville, en Meurthe-et-Moselle, depuis qu'il a quitté cette ville depuis le 25 août 1939, il n'a exercé à Paron aucun métier, d'après le rapport de l'AP, nommé le 24 décembre 1940. Il a écrit le 3 avril 1943 : « *Je n'ai pas eu à intervenir en tant qu'AP. Je me suis déplacé à Paron en décembre 1940, et je vous ai écrit un rapport sur cette affaire ; c'est tout ce que j'ai eu à faire.* »

Mais il y a encore beaucoup de pièces, le CGQJ était encore plus procédurier que l'administration préfectorale, ses employés cherchant à justifier leur existence.

Les Ehrenreich ont été arrêtés dans la rafle, le 12 juillet 1942, ils ont été emmenés à Pithiviers le 15, et déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942. Paulette Ehrenreich a quitté Paron très tôt. Quant aux trois filles, elles ont été sauvées. Elles ont été confiées à M. Boisselet, de Paron, qui a cherché à les garder : quand il a dû les envoyer au foyer de Denfert-Rochereau, et pour cela les amener à la gare de Sens, il se trompa de quai..., et les garda... malgré la pression du maire. Ce dernier, alerté par la préfecture, a répondu : « *Je regrette que les ordres que vous m'aviez transmis n'aient pas été exécutés comme il se doit. Monsieur Boisselet porte une certaine affection aux petits Ehrenreich mais il aurait dû comprendre que nous ne sommes plus aux tergiversations d'autrefois [E] Il est nécessaire que les ordres soient exécutés sans réticences, au cas contraire c'est le désarroi. J'attendrai vos directives. Avec mes excuses.* »

Alors que de nombreux enfants étaient envoyés au centre de l'UGIF, à Paris, le 20 août 1942, les trois filles Ehrenreich n'ont été envoyées à l'UGIF que le 19 septembre à cause de la résistance de M. Boisselet. Leur nom est rayé sur l'attestation remise le 20 août par la direction du centre (ou asile) Lamarck. Elles restent au centre Lamarck jusqu'au 4 décembre 1942, d'où elles sont parties pour être cachées jusqu'à la fin de la guerre.

Le parcours de cette famille est caractéristique : les parents étaient nés en Pologne, puis sont venus en France, en Lorraine d'abord, où deux filles sont nées avant la guerre, dans l'Yonne, à Paron, où est née la troisième, en 1939.

EISINGER Wally, EISENGER Hiltse

Ici encore, il y a beaucoup d'incertitude en ce qui concerne l'orthographe des noms. Ces deux femmes sont orthographiées sur le mur des noms comme c'est indiqué ci-dessus. Mais il est clair qu'il s'agit de la mère et de la fille. La mère était veuve, comme c'est indiqué sur le recensement de 1941 (ELSINGER). Elle était née le 4 février 1897 à Brunn (?) en Bohême-Moravie, la fille, Hiltse, était née le 10 juin 1924 à Vienne, les deux étant de nationalité ex-autrichienne.

Elles habitaient 7 rue des Consuls à Auxerre, depuis ? Hiltse a été

arrêtée le 12 juillet 1942, au cours de la rafle. Elle a été emmenée à Pithiviers, et déportée dans le convoi n° 6, le 17 juillet. Sa mère, Wally, a été déportée dans le convoi n° 60, le 7 octobre 1943. Où a-t-elle été arrêtée ? Nous ne le savons pas.

EPSTEIN Irma, née Berger

Elle figure dans le recensement de 1941. Elle était née le 17 novembre 1909 à Vienne (apparaît la date de 1894 dans certains cas ?). Elle y est indiquée comme ex-autrichienne, alors que sur la fiche du convoi de déportation, comme dans le rapport du préfet du 13 octobre 1942, elle était de nationalité « tchécoslovaque » ?

Elle a été recensée comme étant au camp de Saint-Denis-les-Sens, où elle a été internée venant d'Amiens, où elle habitait 18, rue Duthoit. C'est la même situation que nous avons rencontrée, avec Cilly Affenkraut. Elle a été arrêtée dans le cadre de la rafle des 9 et 10 octobre 1942. Elle a été déportée dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

ERNER Wolff, ERNER Feiga, née Kornfeld, ERNER Bernard, ou Benno, ERNER Mina, née Zadel

Cette famille figure sur le recensement de 1941, où elle était représentée par six personnes ; en dehors des 4 victimes désignées plus haut, il y avait Bernard, né au Pré-Saint-Gervais en mars 1927 et Léon, né au Pré-Saint-Gervais en septembre 1928. Dans un courrier, le maire de Gy-l'Evêque notait que Bernard et Léon étaient « notés français par déclaration devant le juge de paix en 1927 et 1933... » (AN, AJ/38/1152)

Wolff était né à Varsovie le 13 octobre 1888, apatride, Feiga était née en Pologne le 31 décembre 1893, apatride ; Bernard était né le 13 décembre 1897, en Pologne, de nationalité polonaise, enfin Mina était née le 3 février 1903, à Bendsin (?), polonaise par mariage (sur la liste du convoi, est indiquée une adresse à Pantin). Les Erner vivaient à Gy-l'Evêque, près d'Auxerre. Bernard était ouvrier peintre.

Le dossier d'aryanisation (AN, AJ/38/5138 et 5143) donne quelques renseignements. Benno Erner était en France depuis 1921, à Ivry-sur-Seine, dans l'Yonne depuis 1939, où il exerçait l'activité de marchand ambulant en bonneterie. D'après Parrot, administrateur provisoire, le dossier a été ouvert le 31 mai 1941 à l'occasion d'une saisie (opérée par la brigade de gendarmerie de Coulanges-la-Vineuse) pour vente de marchandises contingentées sans tickets, et par la brigade spéciale à Auxerre. Les marchandises ont été expertisées par les soins des Etablissements Soisson et James d'Auxerre pour la somme de 28.266 f. L'AP indiquait qu'Erner avait été mis en liquidation judiciaire à Paris : actif, 33.000 f., passif, 124.000 f. Il a demandé quoi faire à Paris, le 30 juillet 1942 ; il a écrit à Erner à Pithiviers (!), la lettre lui est revenue : « Parti sans laisser d'adresse »... Or, Benno Erner avait été arrêté, ainsi que Mina, le 12 juillet, et avait été déporté avec sa femme de Pithiviers le 17, dans le convoi n° 6. Mais l'affaire n'en continua pas moins, le CGQJ s'en occupait. Les Allemands, bien que réclamant en principe les affaires concernant les Polonais, ne la prirent pas : « ... dans le

cas où la liquidation présenterait un solde actif, il y aurait lieu d'en effectuer le versement au compte du commissaire général allemand pour les biens juifs... » Or, ici, le solde était passif. Un courrier de l'AP, le 24 décembre 1942, illustre les comportements : « *Ce même jour je reçois avis du contentieux des industries textiles de France, 12 rue d'Anjou à Paris, qu'agissant comme mandataire de la maison Talon, Girard et Gaillard 14 rue Saint-Clair à Lyon, créanciers admis au passif de la liquidation judiciaire pour 11 976, 20 f., qu'il assigne Erner Benno en résolution du concordat devant le tribunal de commerce de la Seine...* » Benno Erner était mort depuis plusieurs mois.

Wolff et Feiga ont été arrêtés le 9 octobre, et déportés dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

ESKENAZI Marco

C'est un des juifs sépharades installés dans l'Yonne. Il a été recensé en 1941, sans que nous sachions depuis quand il était arrivé dans le département. Il était né le 9 octobre 1903, à Constantinople, de nationalité turque.

Il habitait à Maligny, avait été fabricant d'articles de Paris. Il était seul à Maligny.

En réponse à une enquête sur les juifs étrangers, demandée par la préfecture [circulaire du 10 septembre 1943 du délégué régional] à un certain nombre de maires, celui de Maligny répond que Marco Eskenazi, de nationalité turque, réside bien dans sa commune, et ajoute : « *Rien d'anormal à signaler. Eskenazi n'a aucune fréquentation.* » [AN, AJ/38/1152]

Il a été arrêté lors de la rafle du 24 février 1944, et enregistré à Drancy le 26, comme le montre le carnet de fouille, indiquant la somme de 785 f. Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

ETLIN Jacques

Ne figure pas sur le recensement de 1941. Il était né à Paris le 29 novembre 1896, de nationalité française. Il était fabricant de bijoux.

Habitait à Courlon-sur-Yonne, mais nous ne savons pas quand il est arrivé, ni pourquoi il avait choisi ce lieu. Il est indiqué Courlon sur la fiche de fouille, à son arrivée à Drancy, avec la somme de 975 f. Il faut remarquer qu'à Courlon ont été honorés comme Justes entre les Nations quatre couples, René et Melina Bouland en 2007, Louis et Georgette Barthélemy en 2008, Paul et Suzanne Gibaud en 2008, enfin Albert et Renée Sarro en 2008. Y avait-il une « filière » qui cachait des juifs ?

Il a été arrêté le 24 février 1944, transporté à Drancy le 26, et déporté dans le convoi 69, le 7 mars 1944.

FLUGER Chaïm

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 14 octobre 1912 en Pologne, à Kwaszenina [?] ; de nationalité polonaise. Il était célibataire. Travaillait comme manoeuvre.

Il habitait à Tonnerre, 24 rue J. Garnier. Depuis quand ?

Il a été arrêté le 18 janvier 1943, déporté dans le convoi n° 47, le 11 février 1943.

GANC Mendel

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 18 novembre 1919 à Varsovie, de nationalité polonaise. Célibataire. Travaillait comme ouvrier agricole.

Il était installé à Soucy-sur-Yonne, d'après le recensement, mais sur la fiche du convoi n° 6 [C6-15], sa résidence est indiquée Jouancy ; qu'en est-il ? Nous ne savons pas depuis quand il s'était installé dans l'Yonne.

Il a été arrêté dans le cadre de la rafle de juillet 1942, transporté à Pithiviers et déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

GOLDBLAT(T) Mayer

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 22 février 1921 en Pologne, à Varsovie ; de nationalité polonaise. Célibataire. Travaillait comme ouvrier agricole.

Il habitait à Soucy-sur-Yonne. Depuis combien de temps était-il arrivé en France ? Depuis combien de temps était-il à Soucy ?

Il a été arrêté au cours de la première rafle, le 12 juillet 1942, a été emmené à Pithiviers le 15, puis déporté dans le convoi n° 6 le 17 juillet 1942.

GOLDSTEIN Jonas

Figure sur le recensement de 1941. Il était né le 26 janvier 1877 à Paris ; de nationalité française. Veuf.

Il vivait à Sens [depuis quand ?], 36 rue Beaurepaire.

Le commissaire de police de Sens a enregistré une déclaration, le 5 janvier 1946, de Mlle Lucienne Garnier, 51 ans, 36 rue Beaurepaire : « *Je vivais avec Monsieur Goldstein Jonas depuis 1939 dans mon logement sis à Sens 36 rue Beaurepaire.*

C'est le 24 février 1944 qu'il fut arrêté par la police française en vertu d'une ordonnance allemande du moment, concernant les israélites. Lui-même tenait un commerce de tissus également à Sens rue de la République, n° 54... Quant à ses biens, ceux-ci sont actuellement sous scellés, en attendant un partage entre ses héritiers, car il possède plusieurs neveux et nièces.

Je dois préciser à ce sujet que les Allemands n'ont pas touché à ce qui lui appartenait, et que toute sa propriété est restée intacte après son arrestation. »

Un dossier d'aryanisation existe, à la fois pour une entreprise et pour un immeuble, dont le loyer était estimé à 2000 f. [AN, AJ/38/5137, 5142 et 5145].

Jonas Goldstein avait un magasin, 54 rue de la République à Sens. A été nommé un administrateur provisoire, nommé par le préfet en fonction de l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940. L'entreprise a été vendue le 10 janvier 1941 devant notaire [Desdions] à Joseph Philippon, négociant à Sens, rue d'Alsace-Lorraine : le matériel, le fonds, le droit au bail. Ceci pour une somme de 48 000 f. L'argent a été remis à Goldstein le 9 mai 1941 : ici, encore, malgré la décision de ne plus remettre l'argent aux juifs, ordonnance allemande prise en avril 1941. Est fourni, bien sûr, un « certificat d'aryanité » pour Philippon.

Jean [au lieu de Jonas] Goldstein écrit au préfet le 21 janvier 1942 : « *Je suis propriétaire d'une voiture automobile Citroën C4 F force 9 CV, immatriculée 2600ZU en date à Auxerre du 7 juillet 1931 [il était dans l'Yonne depuis cette date, vraisemblablement].*

Je désirerais aujourd'hui vendre cette voiture, le produit de cette

[LE DOSSIER]

vente devant m'aider à vivre, puisque aujourd'hui je ne touche plus rien et que je ne me livre à aucun travail (a-t-il réellement touché la somme de 48 000 f ?)

Étant de religion juive, tous mes titres, le loyer de ma maison ont été bloqués par les autorités allemandes ; de ce fait je me trouve actuellement dans une situation pécuniaire qui touche presque au dénuement. » (la maison d'habitation des juifs leur était laissée, mais une maison louée était l'objet d'une saisie, et d'une aryanisation)

Le service du CGQJ a répondu de Paris (le préfet a transmis, il ne veut prendre aucun risque) que c'était possible : « la voiture pouvant être considérée comme bien personnel du juif. »

Une autre procédure est engagée concernant l'immeuble rue de la République, considéré comme un immeuble de rapport, loué depuis le 24 février 1941. A été nommé un AP en février 1942, Machavoine. La mairie de Sens a donné une valeur, 10 000 f. (courrier à la préfecture le 18 février 1942. Un expert (Mazoyer) a estimé la valeur vénale à 180 000 f., le 25 septembre 1943.

La procédure semble s'être arrêtée là.

En 1946, le 18 novembre, un neveu de Jonas Goldstein a signé pour obtenir la restitution des biens de son oncle. Mais il semble qu'un avocat, un certain Plachte, ait rappelé le dossier.

Jonas Goldstein a été arrêté au cours de la rafle du 24 février 1944 ; transféré à Drancy le 26, comme en atteste le carnet de fouille où est enregistrée la somme de 3700 f., il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

GRINMAN Wolf

Il figure dans le recensement de 1941. Il était né le 4 février 1899 en Pologne, de nationalité polonaise. Il était marié à Suzanne Cretin, et vivait 15 rue Jean Cousin, à Sens. Il était décolleteur.

Un dossier d'aryanisation est à son nom. Sa femme a écrit à la préfecture le 7 janvier 1941 : « Je viens d'être avisée par le Sous-préfet de Sens que je n'avais plus le droit de continuer l'exploitation du métier de cordonnerie que je faisais valoir à Sens rue Jean Cousin n° 15, pour le motif que j'étais de religion juive ; Mon mari, Volf Grinman, de nationalité polonaise, est bien d'origine israélite, mais ce commerce est ma propriété personnelle, il est en mon nom, et je le possédais dès avant mon mariage, ainsi qu'en témoigne la feuille de ma déclaration d'immatriculation au registre des métiers de Sens, en date du 14 février 1939.

Je me suis mariée à la mairie de Sens le 23 septembre 1939, et lors de mon mariage j'ai déclaré vouloir conserver la nationalité française, et mon mari de son côté avait fait une demande de naturalisation. Sur la demande des autorités j'ai présenté à la sous-préfecture de Sens mon livret de famille sur lequel il a été mentionné que j'étais juive, alors que j'étais de religion catholique ;

Je viens donc, M. le Préfet, vous demander de bien vouloir faire rectifier cette erreur qui me cause un très grave préjudice, et qui nous prive, moi et mon mari de notre gagne pain, et de nous autoriser à continuer l'exploitation de mon fonds artisanal de cordonnerie.

A l'appui de ma demande, je vous joins :

1- extrait de acte de mariage

2- extrait de mon acte de naissance

3- mon livret de famille

4- un certificat de la mairie de Sens constatant que j'ai conservé la nationalité française

5- un certificat de mon baptême

6- une déclaration d'inscription au registre des métiers

7- un récépissé de demande d'inscription au tribunal de commerce de Sens. »

Le préfet a répondu le 9 janvier 1941 :

« Madame, en réponse à votre lettre du 7 janvier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre commerce est compris dans la catégorie de ceux qui ont été visés par l'ordonnance allemande du 18 octobre 1940.

Les Autorités allemandes consultées sur un cas identique ont décidé que le mariage d'une commerçante française avec un juif faisait passer son commerce sous l'influence juive et que par la suite il y avait lieu de lui appliquer les mesures envisagées. Ci-joint en retour les pièces justificatives...»

Wolf Grinman a été arrêté lors de la rafle du 9 octobre 1942, emmené à Drancy le 11 novembre, et déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

Sa femme a fait une déclaration, enregistrée le 3 janvier 1946 par le commissaire de police de Sens : « C'est le 9 octobre 1942 que mon mari a été arrêté par la police française, alors qu'il se trouvait à son travail aux usines Pont-à-Mousson de Sens. Le motif de son arrestation était sa qualité d'israélite seulement. Il n'y eut pas de dénonciation mais ce fut uniquement en vertu d'une ordonnance allemande du moment.

Personnellement je n'ai pas été inquiétée car je suis catholique et que j'ai épousé mon mari le 28 (le 23 ?) septembre 1939 à Sens. »

GRYNBERG ou GRUNBERG Joseph

**GRYNBERG ou GRUNBERG Estera ou Marie, née Wekselman,
GRYNBERG Lea,
GRYNBERG Ita,
GRYNBERG Cela**

Pour cette famille la situation est compliquée, car il y a des problèmes de transcription des noms. Nous avons comme sources : le recensement d'Avallon, déjà signalé, le recensement de la préfecture de 1941, les listes des convois.

Ont été enregistrés à Avallon 5 membres de la famille, 4 au nom de Grynberg, 1 au nom de Grunberg, les 5 vivant à Annay-sur-Serein. Sur le recensement de 1941, il est indiqué pour la mère de famille : mariée, 5 enfants ; elle avait 2 fils prisonniers, nous n'en savons pas plus. Dans le livre Pithiviers-Auschwitz : 17 juillet, 6h 15 il est indiqué que le couple avait 6 enfants, dont deux fils Charles et Israël, mais aussi une fille Paula. Ces trois enfants ont survécu, ils ne se trouvaient pas à Annay-sur-Serein.

Joseph est désigné GRUNBERG sur le recensement d'Avallon, sur la liste du convoi n° 40, GRYNBERG sur le recensement de la préfecture de 1941 : dans tous les documents la date de naissance est la même, 15 mars 1887, en Pologne. Figure dans les recensements d'Avallon, et de 1941 une femme GRYNBERG, née Wekselman, née le 20 mai 1886 ; mais il est arrivé à Drancy une femme « GRUNBERG née Estera Marie » (cahier de mutations), et dans le convoi n° 40, après Joseph Grunberg il y

a Marie GRUNBERG, mais née le 9 novembre 1894. Mais sur la liste sa résidence indiquée est Joudreville : or, Joseph avait été cafetier à Joudreville, avant de venir à Annay-sur-Serein, où ils sont tous installés.

Les trois filles, Lea, née en 1920, Ita, née en 1924, Cela, née en 1925, toutes les trois en Pologne. Joseph est arrivé en France le 11 novembre 1925 (Cela avait 8 mois). Il s'est installé à Joudreville, en Meurthe-et-Moselle ; il en est parti, vers Limoges, puis est venu s'installer à Annay le 30 novembre 1940.

Il semble vraisemblable qu'il s'agit d'une famille, composée des parents et de leurs trois enfants. Ils étaient de nationalité polonaise.

Les trois filles ont été arrêtées au cours de la rafle, le 12 juillet 1942, emmenées à Pithiviers le 15 et déportées dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Les parents, arrêtés le 9 octobre, ont été emmenés à Drancy, où ils ont été enregistrés le 11 (comme l'atteste le cahier de mutations), et déportés dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942. Il est indiqué dans le même ouvrage que Joseph a été déporté dans le convoi 40, mais qu'il n'y a sur la mère aucune indication ? Qu'en est-il exactement ?

HERMANN Lucie, née Scheuer,

HERMANN Marguerite, née Seldner

Elles figurent dans le recensement de 1941, ainsi que HERMANN Elie, né le 18 avril 1879 à Luneville, et HERMANN Emile, né le 24 janvier 1881 né à Oberchaeffolsheim [?]. Ces deux derniers sont partis en 1942, le départ d'Elie Hermann est signalé comme ayant eu lieu tout de suite après la rafle de juillet 1942.

Lucie Hermann, la femme d'Elie, est née le 1^{er} janvier 1882 dans le Bas-Rhin, à Woerth-sur-Sauer. Le couple a trois fils, Paul, André et Pierre, associés dans l'affaire familiale. Ces trois fils ont été mobilisés en septembre 1939 ; les deux premiers étaient prisonniers, en Autriche, le troisième, mobilisé en Syrie, était revenu à Marseille. Le couple vivait à Auxerre, 26 avenue Victor Hugo.

Marguerite Hermann, mariée à Emile, était née le 27 août 1884 à Paris. Le couple habitait 5 rue Laurent Bard, à Auxerre.

Il s'agit d'une famille jusque là très introduite dans la bourgeoisie auxerroise.

Une procédure d'aryanisation a été mise en œuvre dès la fin de 1941 (voir le bulletin *Yonne Mémoire*, n° 14, avril 2005). Il s'agissait d'une grosse affaire, le magasin des Nouvelles galeries et encore plus Noveco : ce dernier magasin était connu de tous les Auxerrois.

Elie Hermann n'arrivait pas à imaginer la persécution : il est resté persuadé pendant longtemps que les juifs français ne pouvaient être touchés. Il le faisait sentir dans un courrier dans lequel il rappelait ses états de service, et la mobilisation de ses trois fils. Le 18 juin 1942, à 12h 30, Lucie et Marguerite Hermann ont été arrêtées et transférées au centre des Tourelles, sur ordre des Allemands. Elie et Emile avaient quitté Auxerre, même si une incertitude demeure sur la date de leur départ.

La caserne des Tourelles était une ancienne caserne d'infanterie coloniale, boulevard Mortier. Y avait été installé en octobre 1940 un centre d'internement, comprenant un bâtiment pour les

hommes et un pour les femmes. Les conditions matérielles y étaient très difficiles, avec une sous-alimentation chronique, entraînant de nombreuses maladies. Les internés étaient au nombre de 400 à 600. Il a été ouvert pour y interner, entre autres, les juifs « en situation irrégulière », mais à partir de 1941, seulement les femmes juives qui auraient contrevenu aux ordonnances allemandes. Le centre des Tourelles est resté ouvert jusqu'en juillet 1944.

En fonction de quelle infraction Lucie et Marguerite Hermann ont-elles été emmenées aux Tourelles ? Il semble qu'il leur était reproché de ne pas avoir prévenu de la « fuite » d'Elie et Emile Hermann.

Elles ont été ensuite transférées à Pithiviers, puis de là, déportées dans le convoi n° 35, le 21 septembre 1942.

Les biens Hermann ont été restitués en 1945, et le magasin Noveco a continué son activité sous la direction de Paul Hermann.

HERSKOWITS Rudolf

Il figure dans le recensement de 1941. Il était né le 15 février 1908 en Roumanie, à Sibin [?]. Il était de nationalité roumaine. Il habitait à Sens, cité Domange, ou Dommay [?]. Sur le rapport de la préfecture du 13 octobre, son adresse est rue René Bizet. Sur la liste du convoi, il est désigné inspecteur, sans plus de précision.

Il a été arrêté lors de la rafle d'octobre 1942, le 9, interné à Drancy le 11, comme l'atteste le cahier de mutations, déporté dans le convoi n° 45, le 11 novembre 1942.

Nous n'avons pas d'autres renseignements.

HESS Haïm, Moïse,

HESS Fanéa ou Fanny, ou Fania, née Chelman,

HESS Roger,

HESS Henriette,

Cette famille a été recensée en 1941. Elle comprenait les parents

12. Roger et Henriette Hess, arrêtés à Maligny le 24 février 1944. Henriette avait 10 ans, Roger 9 ans.
Source : archives privées



[LE DOSSIER]

et deux enfants.

Haim, ou Moïse, était né le 17 janvier 1907 en Roumanie, à Hotin (?), sa femme, Fanéa, ou Fanny (sur la liste du convoi et le mur des noms), le 1^{er} septembre 1907 en Roumanie, à Rascani. Henriette était née le 14 octobre 1933 à Strasbourg, Roger le 9 février 1935 à Maligny, dans l'Yonne.

La famille Hess était donc venue en France depuis 1933, au moins, dans l'Yonne, depuis 1935. Ils habitaient à Maligny. Haim Hess était médecin. Les parents étaient de nationalité roumaine, les enfants de nationalité française.

Haim et Fanéa Hess ont été pris dans la rafle du 9 octobre 1942, enregistrés à Drancy le 11 (cahier de mutations), et déportés dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

Les enfants, Henriette et Roger, ont échappé à cette rafle ; mais ils ont été pris lors de la rafle du 24 février 1944, où ne comptait plus la nationalité, ni l'âge. La préfecture qui rend compte de la rafle signale pour Maligny, en dehors de Marco Eskenazy, arrêté à 8h, Henriette et Roger Hess, arrêtés à 8 h 10, qui habitaient chez Paul Durup. Ils ont été amenés à Drancy et enregistrés le 26 février (cahier de mutations), déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

Dans leur cas, ils avaient été emmenés à l'asile Lamarck de l'UGIF, à Paris, en septembre 1942, mais ils sont revenus à Maligny : pourquoi ? Ils y étaient facilement repérables.

HESSE André

Figure sur le recensement de 1941.

André Hesse était né le 24 décembre 1893 à Paris. De nationalité française. Nous n'avons que très peu de renseignements sur lui. Il était marié, avait un enfant.

Il était installé dans l'Yonne, à Mailly-le-Château. Depuis quand ? Il a été arrêté lors de la rafle de février 1944, le 24 (voir ci-contre). Il a été ensuite transféré à Drancy, le 26 (le carnet de fouille l'indique, avec la somme de 450 f).

Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

HEYMANN Pauline

A été recensée en 1941.

Elle était née le 8 mai 1872, à Strasbourg ; de nationalité française. Célibataire, elle avait été institutrice (Lehrerin, sur sa fiche de convoi).

Elle était installée dans l'Yonne, à Saint-Bris-le-Vineux. Depuis quand ?

Elle a été arrêtée le 24 février 1944, lors de la rafle. Elle a été emmenée à Drancy, où elle a été enregistrée le 26, fouillée (le carnet de fouille indique qu'elle avait sur elle 120 f.)

Elle a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

HOFFMANN Leib

Il figure sur le recensement de 1941, seul, mais il est signalé sur le recensement qu'il est marié et qu'il a deux enfants.

Et également dans la liste trouvée dans les archives des Domaines [152 W 265] : y figure Leib Hoffmann, de Paron, marié, avec deux enfants. Que sont devenus sa femme et ses enfants ? Il était né le 9 septembre 1898 en Pologne ; de nationalité polonaise. Il s'était installé à Paron (Sens), où il survivait

comme marchand ambulant, comme le fait apparaître le dossier d'aryanisation, qui a été ouvert à son nom (AN, AJ/38/ 5138 et 5142). Il vendait des textiles, mercerie, lingerie, bonneterie, confection. Son cas a été pris en compte car il s'était déclaré au tribunal de commerce de Sens.

Le 24 décembre a été nommé un administrateur provisoire, qui a annulé son inscription au tribunal de commerce. Il a décidé très vite la liquidation de l'entreprise La valeur du stock a été estimée pour une somme très faible, 2634 f. Cette somme a été remise à Leib Hoffmann. La Feldkommandantur a accepté la liquidation, par un courrier du 9 mars 1942.

Mais le CGQJ (le directeur de l'aryanisation économique) demande le 28 février 1944 des pièces « pour me permettre compléter mon dossier », et le préfet de l'Yonne renvoie l'arrêté de nomination de l'AP le 27 mars 1944...

Leib Hoffmann a été arrêté le 12 juillet 1942, lors de la première rafle, emmené à Pithiviers le 15, et déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

HOFMANN Abraham,

HOFMANN Esther, née Schimonowitz

Ils ont été enregistrés dans le recensement de 1941.

Légion de Gendarmerie de Bourgogne KH 92286
Compagnie de l'Yonne. Section d'Auxerre.
Brigade de Coulanges-S-Yonne.

FACTURE de fourniture d'une voiture automobile, avec son conducteur, faite pour le compte de la Légion de Gendarmerie de Bourgogne à Dijon, par Monsieur FÉVRE Fernand, boulanger à Mailly-le-Château (Yonne).

Registre du Commerce: 6583. Auxerre
Compte courant postal: Avant.

Date	Désignation des fournitures, travaux, réparations, etc... l'uni-quantités fournies.	Prix de l'unité.	Decompte
25 février 1944	Une automobile à gazogène, 10 C.V., avec son conducteur, réquisitionnée pour le transfèrement de deux Juifs, de Mailly-le-Château (Yonne) à Auxerre (Yonne)	300 fr.	
Départ: 19 h.30 Rentrée: 22 h.30 Distance parcourue: 65 kms.			
Total			300 fr.
soit, arrondi au franc voisin			300 fr.

Certifié la présente facture s'élevant à la somme de
Trois cents francs.
A Mailly-le-Château, le 27 février 1944
Le fournisseur: Févre

Le soussigné M.D.L. Chef BRUGNAUX, Commandant la brigade de Coulanges-S-Yonne, certifie la réalité de la dépense qui est de
Trois cents francs.
A Coulanges-S-Yonne, le 27 février 1944

13. Remboursement d'un transport effectué par le boulanger, sur réquisition, de deux juifs arrêtés le 24 février 1944 à Mailly-le-Château.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

Abraham est né le 27 octobre 1887 en Russie, à Tchentsokow [?] ; il était menuisier (Schreiner). Esther est née le 15 juillet 1888 en Pologne, à Varsovie. Il y a eu des vérifications sur leur naturalisation ; le maire de Gurgy, où ils habitaient, a fait un courrier à Dijon, à la préfecture régionale, où il indiquait que les époux Hofmann avaient été naturalisés le 31 janvier 1929, tombant ainsi sous le coup des lois de dénaturalisation. Ils ont 2 enfants dont un était prisonnier de guerre. Le deuxième ne semblait pas être avec eux, il n'apparaît sur aucune liste. Sur la fiche de recensement d'Abraham, il est indiqué que le couple possédait une maison à Cabourg, et un compte en banque. Ils ont été arrêtés à Gurgy le 24 février 1944, transférés à Drancy. Ils ont été enregistrés le 26 ; il y a une fiche de fouille au nom d'Esther Hofmann, mais l'adresse indiquée est 53 boulevard Beaumarchais, et la somme déposée est 4210 f. Habitaient-ils Paris avant de venir à Gurgy ? Ils ont été déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

ICKOVIC Jacob

Il a été recensé en 1941.

Jacob Ickovic était né le 6 décembre 1903 en Tchécoslovaquie ; il était de nationalité tchèque.

Il était marié, avait deux enfants. Sa femme était restée à Paris où ils habitaient avant la guerre. Ses deux enfants ont été recensés, Rose, née le 12 novembre 1938, et Bernard, né le 1^{er} janvier 1942. Les deux enfants ont été remis ensuite à leur mère, à Paris, 10 rue de Thorigny dans le 5^e. Jacob Ickovic était donc seul dans l'Yonne, à Bléneau, où il était tailleur.

Il a été arrêté le 12 juillet 1942, au cours de la première rafle, emmené à Pithiviers le 15, puis déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

IGEL Markus, IGEL Genta, née Shapiro, IGEL Ménassé, IGEL Joseph, IGEL Simon

Cette famille a été recensée en 1941. Elle figure aussi sur la liste des Domaines (ADY,152W/ 265).

Markus était né le 25 mai 1899 en Pologne (Zolkiew, ou Zolkow ?), Sa femme, le 18 novembre 1900 en Pologne. Ils avaient trois fils, Ménassé, né le 18 janvier 1924, Joseph, le 8 mars 1925, et Simon, le 18 août 1927, les trois nés en Pologne dans la même localité.

Dans un témoignage de Simon, seul rescapé, il est indiqué qu'ils avaient émigré à Vienne, pour des raisons économiques, en 1928. Ils étaient tous les cinq indiqués comme « apatrides ».

Dans son témoignage, Simon dit que la famille était arrivée à Paris au cours du 2^e trimestre 1937, et qu'il a été à l'école près de la gare de l'Est, qu'à la maison on parlait l'allemand. Le père a été convoqué à la préfecture ; déclaré apatride, il leur était interdit d'habiter Paris et l'Île-de-France. Markus indiqua comme lieu d'installation possible Lyon, mais il prononça « Lyonne », et la famille s'est retrouvée à Auxerre.

Ils habitaient à Auxerre 27 rue du Puits des Dames. Markus et son fils aîné avaient travaillé comme fourreurs, et Joseph comme employé de commerce. Mais cette profession étant interdite, le

père était devenu marchand ambulant.

Il y a un dossier d'aryanisation les concernant (AN, AJ/38/5139 et 5146). Markus était inscrit au registre du commerce comme marchand ambulant. Un administrateur provisoire a été nommé le 2 janvier 1941. L'AP a fait son rapport dès le 13 janvier 1941 : « Nommé le 2 janvier commissaire gérant de l'entreprise Markus Igel, marchand ambulant de bonneterie, 27 rue du Puits des Dames à Auxerre, je me suis présenté chez lui le 3 janvier. Le fils, seul présent, m'a déclaré que ses parents ne seraient de retour que le 5 janvier. Revenu le 6, M. et Mme Igel présents m'ont déclaré n'être en possession d'aucune marchandise, celle-ci étant achetée chaque semaine et remplacée dès que vendue. Patente du 6 octobre 1940, ce commerçant n'a certes pas eu le temps de développer ses ventes et le fait de ne pas trouver de marchandises à son domicile peut paraître normal. Je conclus au retrait de sa patente et considère ma mission comme terminée... »

Mais le dossier est resté ouvert ; jusqu'en 1944 il y a eu des échanges de courrier entre la préfecture, le CGQJ, la Feldkommandantur.

Toute la famille était arrêtée le 12 juillet 1942. Simon, qui avait moins de 16 ans, a été placé au foyer de Denfert-Rochereau, de là confié à Mme Coqblin (comme l'avait demandé son père, dans une décharge signée le 14 juillet, ADY 1 W 160). Dans son témoignage, Simon indique qu'il était allé ensuite chez M. et Mme Roche (où ?).

Les parents et leurs deux fils aînés ont été emmenés à Pithiviers, le 15, puis déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Quant à Simon, parti vers la zone Sud avec deux autres juifs, il se cache à Saint-Etienne ; mais le jour de ses 16 ans, le 18 août 1943, il a été arrêté « sans doute une dénonciation », dit-il. Il a été déporté dans le convoi n° 60, le 7 octobre 1943.

Il a survécu à Auschwitz, est revenu en passant par le Lutetia, a



14. Simon Igel, en 1945, après son retour de déportation.
Source : archives privées

[LE DOSSIER]

été recueilli par les Roche.

JACOB Salomon, Robert, JACOB Pauline

Ils ont été recensés en 1941. Salomon Jacob était né le 30 avril 1875, à Rouen, elle le 9 septembre 1882, à Saumur. Ils avaient 4 enfants, qui n'apparaissent pas sur le recensement.

Ils étaient depuis longtemps installés à Sens.

Ils ont été l'objet d'une procédure d'aryanisation (AN, AJ/38/5140), concernant leur magasin de nouveautés, « La belle fermière », situé 63 et 64-65 Grande rue, à Sens. Un commissaire gérant a été nommé, et la vente est rapidement réalisée, à Joseph Herbet, 62 Grande rue, qui a fourni un certificat de « pure origine aryenne », pour une valeur de 145 566 f. L'argent a été versé à Salomon Jacob le 7 avril 1941.

Ce dernier a écrit à la préfecture le 7 février :

« Messieurs,

Israélite, j'ai dû vendre rapidement et surtout prématurément, ma maison de commerce. Pouvez-vous me renseigner sur le sort qui nous est réservé ? Madame Jacob et moi sommes de vieilles familles françaises, mon père et la grand-mère de ma femme ont opté en 1870 pour la France. J'ai fait 34 mois de service militaire (classe 1895) et ai été mobilisé (en 1914) pendant 4 ans et demi. Je suis commerçant patenté depuis 37 ans et demi.

Pourrons-nous rester dans la ville où nous sommes, ou serons-nous dirigés sur la zone libre ou alors à l'étranger (comme les journaux le laissent supposer) ?

Dans ces deux derniers cas, dans quelles conditions serons-nous obligés de partir ?

Étant obligé de déménager et désireux de rester à Sens, puis-je m'occuper d'une installation définitive ?

Vous remerciant à l'avance, je vous joins timbre pour la réponse et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée. »

La réponse vient, datée du 12 février : « Comme suite à votre lettre du 7 février, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'heure actuelle aucune disposition spéciale n'est prévue par les textes en vigueur en ce qui concerne les personnes ... »

Les Jacob s'étaient installés, comme l'indique le recensement, 2 boulevard Maupeou.

Ils ont été arrêtés le 24 février 1944, transférés à Drancy le 26 [carnet de fouille avec la somme déposée de 6.725 f]. déportés dans le convoi n°69, le 7 mars 1944.

JAVAL Adolphe, JAVAL Mathilde, née Helbronner, JAVAL Isabelle

Ils figurent sur le recensement de 1941.

Adolphe était né le 8 juin 1873 à Boulogne-sur-Seine ; sa femme était née le 20 décembre 1877 à Paris. Ils avaient deux filles ; Isabelle, née le 6 septembre 1919 à Courgenay, vivait avec eux, l'aînée, Sabine, née le 2 février 1908 à Paris, était mariée et devenue Mme Schwob, et vivait à Paris.

Ils étaient installés dans l'abbaye de Vauluisant, commune de Courgenay, dans le Sénonais.

Cette famille, originaire d'Alsace, avait connu une rapide ascension au XIX^{ème}, à partir de 1808. Les deux frères Javal,

Jacques l'aîné et Jacques le Jeune, ont été autorisés à fonder une filature à Mulhouse cette année là, en même temps qu'ils obtenaient, par un décret du 20 août 1808, le droit de changer le nom de Jacob en Javal. Adolphe (1877-1944) était le fils d'Emile (1839-1907), qui fut membre de l'Académie de médecine, député de l'Yonne. Il fut lui-même professeur de médecine, spécialiste de bio-chimie, et reçut le prix Desportes. Il était passionné d'agriculture, et il s'installa à la fin de sa vie à Vauluisant, une ancienne abbaye cistercienne, du XII^e siècle.

Il a beaucoup publié dans le domaine de la médecine, mais aussi de l'agronomie. C'était un esprit libre, indépendant. Il a écrit en 1929 *La confession d'un agriculteur*, en 1937 un livre sur la guerre de 1914-18, au titre provocateur, *La grande pagaille* ; enfin, en 1939, un livre sur les démêlés des citoyens avec l'administration *Mes luttes avec M. Lebureau : la confession d'un administré*. Ce livre est frappant : aurait-il pu penser qu'il allait avoir à faire avec l'administration de l'Etat français, celle de l'administration préfectorale, celle du CGQJ ?

Une procédure d'aryanisation a été engagée concernant la propriété des Javal, Vauluisant (AN, AJ/38/5139 et 5146), en 1943. Adolphe Javal a fait un recours contre la nomination d'un AP, avec un argument audacieux : « la nomination d'un Administrateur provisoire étant intervenue en vertu des ordonnances allemandes, est en conséquence un acte diplomatique et non administratif... » Il lui a été répondu qu'il n'exploitait pas lui-même, qu'il y avait un régisseur, que la loi s'appliquait donc (loi du 17 novembre 1941 sur l'aryanisation des immeubles). Il s'agit d'une propriété d'une grande valeur, cela intéresse donc le CGQJ (qui prélève toujours 10%) et les Allemands. Les expertises donnent entre 5 et 6 millions de francs.

Adolphe Javal s'est battu encore, en s'appuyant sur le fait qu'il dirigeait lui-même l'exploitation ; le 15 octobre 1943, il déposait un recours devant le Conseil d'Etat, en s'appuyant sur la loi de 1941, précisant que les juifs ne « peuvent détenir d'autres immeubles que ceux destinés à leur habitation personnelle et à celle de leurs ascendants et descendants et ceux qui servent exclusivement à l'exercice de la profession exercée par eux, notamment ceux qui sont compris dans l'exploitation agricole qu'ils mettent en valeur, ce qui explique qu'un AP ne pouvait être nommé à une propriété servant d'habitation au requérant et dont il assure personnellement l'exploitation. » Or, le service du contentieux du Conseil d'Etat a demandé le dossier au CGQJ, le 25 juillet 1944, en lui donnant un délai de deux mois...

Javal s'est encore battu sur un autre terrain : il a obtenu de Xavier Vallat une dérogation à la loi du 2 juin 1941, qui l'autorisait à publier des articles et être administrateur de sociétés industrielles, par un arrêté du 23 janvier 1942.

Enfin, Adolphe Javal ne manquait pas d'imagination, ni de courage. Il a écrit un placet, le 6 décembre 1942 :

« Au Génie rural en général et à M. Profit s'il n'en fait pas fi
Tous les jours que Dieu fait, je guette le facteur
Qui devrait m'apporter le « bon » libérateur
Que je demande en vain de ma voie presque aphone
A force de l'user dans l'affreux téléphone.

748	GRINCAJGIER - Herszel	27-2-1906	Sosnowice	sans prof.	Montceau-les Mines
749	PULVERLARCHER Hilt	30-4-1906	Lodz	tailleur	-d-
750	LANGERMAN Hiel	8-3-1900	Giacovic	manoeuvre	-d-
751	MARKUS Marc	9-8-1923	Essen	ouvrier	Montbéliard
752	GUGGENHEIN Walter	12-5-1913	Kippenhein	chauffeur	-d-
753	ERNER Bernard	13-12-1897	Sosnowice	peintre	Gyl l'Evêque
754	IGEL Joseph	8-3-1925	Zolkow	commis	Auxerre
755	NECHEMIE Salomon	28-12-1903	Sedziskow	ouvrier	-d-
756	ICKOVIC Jacob	6-12-1903	Slatiusky Dolen	ouvrier	Bleneau (Yonne)
757	EHRENREICH Nisen	18-12-1902	Trosowka	ouvrier	Palon -d-
758	RESZENBLACH Manuel	11-5-1901	Orzowica	Cordonnier	Sens
759	MARINKOWICZ Wof.	16-8-1907	Tomazof	ouvrier	Piffon (Yonne)
760	CISENSKI Mayer	21-9-1904	Kaluzim	concasseur	AVALLON
761	KAMIENMOTSKI Noech	25-9-1920	Varsovie	ouvrier	Montréal
762	PARUS Joseph	14-6-1900	Vilno	ouvrier	Auxerre
763	POLYATCHEK Alexandre	10-9-1919	Aversa	étudiant	Aversa
764	BAGNOT Szulin	28-10-1910	"	fourreur	venant de DIJON
765	BEGAM Herzwolf	13-12-1893	Varsovie	tailleur	-d-
766	BEGAM Albert	13-6-1922	Varsovie	étudiant	-d-
767	BAHN Heins	5-8-1922	Francfort	coiffeur	-d-
768	DAVIDOVIC Hers.	7-12-1898	"	fourreur	-d-
769	FINE Yespayon	26-1-1901	Odessa	mécanicien	-d-
770	FUKS Binen	1-4-1895	Kiem	tailleur	-d-
771	LACKELBACHER Ludwig	28-2-1904	Vienne	commerçant	-d-
772	MEYER Richard	29-4-1909	Cologne	employé	-d-
773	MIELZYNSKI Heins	20-8-1915	en Allemagne	menuisier	-d-
774	PERELMANN Ernest	4-8-1899	Schicols	forain	-d-
775	REICHMAN Josef	13-9-1912	Schim	garçon de café	-d-
776	ROSENSTIEL Jacques	16-5-1914	Londres	ingénieur	-d-
777	ROSENSTROH Leib	24-12-1896	Varsovie	horloger	-d-
778	Schwabkoph Majlsok	26-5-1902	Varsovie	chapelier	-d-
779	SCHAMEL Hirschs	25-8-1910	"	marequinier	-d-
780	SCHWEIZER Georges	5-1-1919	Budapest	"	-d-
781	ZILBERMAN Nachman	25-11-1899	Varsovie	tailleur	-d-
782	BLUMSZTEIN Samuel	28-1-1924	Mlava	tailleur	Héricourt
783	KLEINBAUM Szlama	14-2-1900	Krosniewice	-d-	Belfort
784	BOSCKI Jankiel	12-12-1902	Kolbiel	cordonnier	-d-
785	BERG Moise	16-8-1898	Przemil	ferblantier	-d-
786	UNINSKI Isaac	11-1-1907	Sokolof	Ingénieur	Autun

15. Une page de la liste du convoi n°6. Parti de Pithiviers, il emmenait les juifs de l'Yonne rafles les 12 et 13 juillet 1942. Liste écrite en français, le camp de Pithiviers étant sous la responsabilité des gendarmes français. Beaucoup d'erreurs sur les noms de personnes et de lieux.
Source : Archives du CDJC-Mémorial de la Shoah, Paris, France

*J'ai rêvé cette nuit que je l'aurai demain,
Que les petits papiers qui sont dans votre main
Ne demanderaient qu'à quitter la rue Lebeuf,
Si, pour les en sortir, j'imaginai du neuf.
Alors j'ai pensé que mon éloquence en prose
Ne suffisait pas pour obtenir gain de cause
Mais que, si le rural que je suis, sans génie,
Pouvait vous implorer dans la langue bénie
Qui désarme les Dieux, même les plus sévères
Qui fléchit les puissants, même les plus austères,
Peut-être par pitié, peut-être par vengeance,
SUR VAULUISANT PLEUVRAIENT QUELQUES BIDONS D'ESSENCE.»*

Mathilde et Isabelle Javal ont été arrêtées le 24 février 1944 à Vauluisant ; elles ont été transférées à Drancy le 26 (sur le carnet de fouille de Mathilde Javal est enregistrée la somme de 5710 f.) ; elles ont été déportées dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

Adolphe Javal, malade, a été laissé à Vauluisant : « Il est atteint de *cayalgie sénile des hanches et manifeste des troubles vésicaux, qui l'empêchent de se tenir debout et l'obligent à passer la majeure partie de son temps au lit. De ce fait il est incapable d'être transporté.* »

Il a été cependant arrêté peu de temps après à l'hôpital de Sens, emmené à Drancy (le carnet de fouille indique la somme de 3.430 f. et une chevalière en or avec les initiales A J). Il est

déporté dans le convoi n° 74, le 20 mai 1944.

Sa deuxième fille, Sabine Schwob, qui habitait Paris, a été déportée dans le convoi n° 62, le 20 novembre 1943.

JUDA Hedwig, Sara, née Strauss

A été recensée en 1941. Elle était née le 31 mars 1882 en Allemagne, à Kreuznach. La nationalité est indiquée comme « indéterminée » (apatride ?), mais elle est déclarée allemande sur la liste du convoi. Elle était veuve, avait deux enfants, mais qui n'étaient pas avec elle. Elle avait habité à Paris, 21 rue Poussin, dans le 16^e arrondissement, adresse donnée sur la liste du convoi. Elle s'était installée dans l'Yonne (quand ?) à Mont-Saint-Sulpice.

Elle a été arrêtée le 9 octobre 1942, lors de la rafle ; emmenée à Drancy le 11 (cahier de mutations) et déportée dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

KAMIENMOTSKI Noech

Figure sur le recensement de 1941. Il était né le 25 septembre 1920 en Pologne, à Varsovie. Il était de nationalité polonaise. Il s'était installé à Montréal, près d'Avallon, où il était enregistré comme ouvrier agricole. Il était célibataire. A reçu du commissariat de police d'Avallon 2 étoiles juives le 5 juin 1942. Il a été arrêté le 12 juillet 1942, lors de la première rafle, emmené à Pithiviers le 15, et déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

[LE DOSSIER]

[Voir ci-dessus]

KARLSTADT Estera, née Gontowig Mayer

Figure sur le recensement de 1941. Le nom Gontowig ne figure que sur la liste envoyée par la préfecture de l'Yonne à la préfecture régionale des personnes arrêtées le 9 octobre 1942. Elle était née le 4 janvier 1880 en Pologne, à Varsovie. De nationalité polonaise. Elle habitait à Auxerre, avenue Gambetta, chemin privé. Elle était veuve.

Elle a été arrêtée le 9 octobre 1942, emmenée à Drancy le 11 [cahier de mutations], et déportée dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

KARP Jeannette

N'a pas été recensée en 1941. Elle était née le 19 mars 1871 à Paris. Elle était de nationalité française ;

Elle vivait [depuis quand ?] à Sens, 1 rue Abélard.

Elle a été arrêtée le 24 février 1944, au cours de la rafle, emmenée à Drancy le 26 [le carnet de fouille indique la somme de 1260 f.]. Elle a été déportée dans le convoi 69, le 7 mars 1944.

KATZMANN Michel

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 20 mai 1892 en Russie, à Simféropol. Il était de nationalité russe.

Il vivait à Auxerre, il avait comme profession camionneur [Kraftfahrer], mais il ne l'exerçait pas dans l'Yonne, vraisemblablement.

Son arrestation n'a pas été faite lors d'une des trois grandes rafles. Sur la transcription du recensement de 1941, datant de mai 1943, que nous avons trouvée, il est indiqué : « parti en zone libre ». Il a été déporté dans le convoi n° 62, le 20 novembre 1942.

KENDLER Aurel

Il a été recensé en 1941. Il était né le 18 mars 1920 en Roumanie, à Bacou [?]. Il était de nationalité roumaine.

Il vivait à Courlon-sur-Yonne [depuis quand ?], où s'était installé depuis 1935 comme médecin J. Avram. La femme de ce dernier s'appelait Evelyne Kendler. Les Avram avaient un fils, Claude, né le 19 mai 1939.

Le docteur Avram, naturalisé en 1938, avait été mobilisé en 1939, sur la ligne Maginot (où il s'était fait remarquer), démobilisé en juillet 1940. Il n'avait pas réussi à revenir dans des conditions légales, à Courlon [malgré la demande du maire], ni à se faire affecter comme médecin dans les camps de prisonniers de guerre. Il a donc décidé, malgré les risques, de revenir à Courlon avec sa femme et son fils.

Lors de la rafle d'octobre 1942, le docteur Avram et Aurel Kendler ont été arrêtés sur dénonciation [le dénonciateur a été acquitté, après la guerre]. Mais Avram a été relâché, comme en témoigne le rapport du préfet du 13 octobre au préfet régional : « Français par naturalisation, décret du 3 février 1938, carte d'identité française délivrée le 7 mars 1938 par la mairie de Courlon. »

Tous les juifs arrêtés ce jour là sont de nationalité étrangère [par exemple Léon Allalouf, le premier de cette liste, a été arrêté « déchu de la nationalité française par décret du 16 octobre 1941 »]. Aurel Kendler, lui, de nationalité roumaine, est emmené à Drancy

le 11 octobre [cahier de mutations], et déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

Le couple Avram est averti par le commandant de la brigade de gendarmerie de Sergines pendant la nuit qui précède la rafle du 24 février 1944. La famille a pu fuir, et a été sauvée, grâce à l'aide de plusieurs personnes.

KESSLER Pepi

Recensée en 1941. Elle était née le 6 juillet 1915 en Tchécoslovaquie [Drove, Kralove ?]. La nationalité indiquée sur le recensement est polonaise [?]. Sa profession était presseuse.

Elle habitait Auxerre, sans que l'on sache depuis quand.

Elle a été arrêtée le 12 juillet lors de la première rafle, transportée à Pithiviers le 15 juillet, puis déportée dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

KOHN Lazare

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 24 décembre 1872 à Paris [4^e]. Il était de nationalité française.

Il était marié, sa femme n'a pas été recensée, dans l'Yonne en tout cas. Peut-être n'était-elle pas juive, simplement.

Il vivait à Trucy-sur-Yonne [depuis quand ?]. Il était propriétaire de sa maison. Il y a un dossier d'aryanisation concernant la maison.

Le maire avait signalé à la préfecture que la maison avait une valeur de 15 à 20 000 f.

Un autre courrier du maire, daté du 4 avril 1944, indiquait que Mme Kohn y habitait.

Mais une annotation du bureau des Affaires juives de la préfecture, sans doute du Secrétaire général, indique : « M. Kohn a été arrêté par les autorités allemandes le 24 février 1944 »

Il est intéressant de noter que l'arrestation a été effectuée par les gendarmes français même si la liste des arrestations a été faite par le S.D. de Dijon. La préfecture essayait de dégager sa responsabilité. Le dossier s'arrête là, la maison n'a pas été vendue. Lazare Kohn a été arrêté le 24 février 1944, au cours de la rafle, emmené à Drancy, où il est enregistré le 26, comme en témoigne la fiche de fouille [sur laquelle est indiquée la somme de 830 f.], et déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LANG Joseph

Il a été recensé en 1941. Il était né le 15 octobre 1896 à Paris, de nationalité française.

Il était veuf, avait un enfant. Était enregistré comme tailleur.

Il vivait à Auxerre, 43 rue de Paris.

Il a été pris dans la rafle du 24 février 1944, emmené à Drancy où il a été enregistré le 26 [le carnet de fouille à son nom note une somme de 520 f.]. Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LANG Paul

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 31 janvier 1869, dans les Vosges, à Bruyères. De nationalité française. Son activité avait été celle de marchand de bestiaux.

Il s'était installé à Auxerre, 35 avenue de la Tournelle.

Il était marié avec Delphine, née Kahn, recensée comme juive, aussi. Elle était née le 20 décembre 1877 à Guebwiller. Ils avaient

deux enfants, dont l'un était prisonnier de guerre.
Nous n'avons trouvé aucun lien entre Joseph Lang et Paul.
Paul Lang a été arrêté au cours de la rafle du 24 février 1944, puis emmené à Drancy, où il a été enregistré le 26 (la fiche de fouille à son nom note la somme de 395 f.) ; il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.
Sa femme, Delphine, est morte le 17 mars 1944, à Auxerre. Son état de santé explique sans doute qu'elle n'ait pas été arrêtée avec son mari.

LEBENTAL Marcus

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 15 janvier 1875, à Varsovie. Sa femme a été recensée également, née Hélène Blay, le 31 décembre 1875 en Pologne, à Plock [?]. Ils étaient tous les deux de nationalité française, par naturalisation datant du 15 juin 1925.

Ils vivaient à Villefargeau, près d'Auxerre, avaient un enfant.
Nous avons trouvé un dossier d'aryanisation (AN, AJ/38/ 5137, 5139 et 5143). Marcus exerçait l'activité d'éleveur de porcs, mais il n'était pas inscrit au registre du commerce

Un administrateur provisoire a été nommé le 3 février 1941. La Feldkommandantur a indiqué, le 6 janvier, que l'aryanisation s'appliquait aux élevages de porcs et de volailles.
L'AP a vendu les porcs (47) pour une somme de 50 280 f. Il n'est pas facile de savoir si Marcus Lebental a reçu cet argent, car il y a des versions contradictoires entre la Préfecture et ce qu'a écrit le service du CGQJ.

Il y a eu une enquête sur les bâtiments. La maison appartenait au fils, Stéphane Lebental, né à Varsovie, polonais. Médecin-lieutenant, blessé à Dunkerque, il se serait trouvé en Angleterre, à Leeds : les RG ont fait une enquête.

Marcus Lebental a été arrêté le 24 février 1944, transféré à Drancy le 26 (la fiche de fouille note une somme de 760 f.), et déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LEVINE Koussel

Il a été recensé en 1941. Il était né le 5 octobre 1886 en Russie, à Kaunas. Il était de nationalité russe, mais sur la liste des arrestations, envoyée par le préfet de l'Yonne au préfet régional, à Dijon, le 13 octobre, la nationalité indiquée est lithuanienne. Il avait habité 63 bis rue Cardinal Lemoine.

Il était installé en Puisaye, à Saint-Privé ; il était marié, sa femme non recensée. Il avait indiqué comme profession coiffeur.
Il a été arrêté le 9 octobre 1942, lors de la deuxième grande rafle ; il a été enregistré à Drancy le 11. Il a été déporté dans le convoi n° 57, le 18 juillet 1943. Il faut remarquer que les victimes de la rafle du 9 octobre 1942 ont presque toutes été déportées dans les convois n° 40 et n° 42 du 4 et du 6 novembre 1942.

LEVY Adèle

Elle a été recensée en 1941. Elle était née le 26 août 1885 à Mutzig ; elle était de nationalité française.
Elle était installée à Courlon (depuis quand ?), mariée (son mari ne figure pas sur le recensement).
Elle a été arrêtée le 24 février 1944, emmenée à Drancy, où elle a été enregistrée le 26 (cahier de mutations), comme en témoigne

la fiche de fouille, sur laquelle est notée la somme de 580 f. et une paire de boucles d'oreilles en or. Elle a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LEVY Charles

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 6 juillet 1865 en Alsace, à Uffholz ; il était de nationalité française.

Il habitait à Villeneuve-sur-Yonne. Il était veuf.

Il avait déclaré posséder des « valeurs » au Compte national d'Escompte.

Il a été arrêté lors de la rafle du 24 février 1944, emmené à Drancy, où il a été enregistré le 26 (cahier de mutations). Sa fiche du carnet de fouille indique la somme de 350 f.

Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944. Il était âgé de 79 ans.

LEVY Jules, LEVY Mathilde, née Weill, LEVY André, LEVY Simone

Nous avons regroupé ces quatre noms avec prudence, mais en même temps en ayant le sentiment qu'il s'agissait d'une famille. Le recensement ne les indique pas groupés, de la même façon que la liste du convoi n° 69, dans lequel ils partent tous. Quelques éléments nous poussent à les rassembler ; d'abord, ils étaient tous les quatre installés à Bussy-en-Othe, ensuite sur le recensement de 1941, Jules et Mathilde sont indiqués comme mari et femme, Mathilde ayant deux enfants. Enfin les numéros d'immatriculation de Drancy (indiqués sur le cahier de mutations) se suivent, de 15508 à 15511.

Jules est né le 25 mars 1889 dans le Bas-Rhin, à Lembach, Mathilde, le 26 janvier 1895 dans le Bas-Rhin, à Hoenheim, André, le 15 novembre 1922 à Strasbourg, et Simone, le 21 mai 1931 à Strasbourg également. Ils étaient tous les quatre de nationalité française. Une procédure d'aryanisation a été engagée (AN, AJ/38/5138 et 5144) ; dès le 24 décembre 1940 un commissaire gérant a été nommé (ce jour là de très nombreuses nominations ont été faites), qui s'est rendu chez Jules Levy dès le 28. Il rendit un rapport le 19 janvier 1941. Il indiquait le parcours de la famille Levy. Jules Levy avait vécu à Strasbourg, où il était associé à un certain Lucien Weber pour la « vente et fabrication de monuments funéraires ». Il avait quitté Strasbourg à la fin d'août 1939, était arrivé à Sainte-Menehould le 1er septembre 1939. Il en était reparti le 15 mai 1940, était arrivé à Bussy-en-Othe le 17 mai 1940. Il avait quitté Bussy pour Guéigny, dans la Nièvre, jusqu'au 15 juin ; il était revenu à ce moment à Bussy-en-Othe.
Il a tout laissé à Strasbourg, marchandises, documents comptables...

Il était privé de toute ressource, et vivait avec l'allocation qu'il touchait comme réfugié. Le commissaire gérant assurait que ces renseignements étaient exacts « *M. Levy et sa famille menant à Bussy-en-Othe une vie très modeste et très effacée* ».

L'affaire était donc terminée, avec des décisions, du Préfet, le 7 février 1942, du CGQJ, le 2 mars 1942, de la Feldkommandantur, le 12 mars 1942 : l'ordre est respecté !

Ils ont, tous les quatre, été arrêtés le 24 février 1944, lors de la

[LE DOSSIER]

rafle, emmenés à Drancy où ils ont été enregistrés le 26 (Jules Levy « a déposé » 775 f., comme l'indique le carnet de fouille). Ils ont été déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LEVY Marcel, LEVY Thérèse, née CREANGE,

Ce couple a été recensé en 1941. Ils ont une fille, Denise, née le 5 avril 1925 à Metz, qui a échappé à la déportation ; un courrier du préfet de l'Yonne au chef du S.D. d'Auxerre, Haas, daté du 28 février indique que « 5 juifs n'ont pas été arrêtés pour cause de maladie », dont Levy Denise, qui avait un certificat médical. Il est indiqué que Denise Levy a quitté Auxerre après sa guérison en mars 1944.

Marcel Levy était né le 4 février 1898 à Pont-à-Mousson, Thérèse, le 24 mars 1901 en Meurthe et Moselle. Y a-t-il un lien entre Thérèse, née Créange et la famille Créange (voir notice Créange) dont nous avons constaté la déportation dans le convoi n° 58 ? Ils étaient installés à Auxerre ; ils ont habité 6 rue Sutil. Mais au moment de leur arrestation, l'adresse indiquée est Hôtel Morin 4 avenue Gambetta (adresse indiquée sur le carnet de fouille, à l'entrée à Drancy).

Ils ont été arrêtés le 24 février 1944, emmenés à Drancy le 26 (la fouille donne la somme de 1135 f.). Ils ont déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LEVY Heymann

Il a été recensé en 1941. Il était né le 25 janvier 1878 dans le Bas-Rhin, à Scheuwiller [?]. Il était de nationalité française.

Il était installé à Auxerre, 17 rue Camille Desmoulins ; il était marié, avait deux enfants, dont un fils prisonnier. Il est seul à figurer sur le recensement.

Il a été arrêté lors de la rafle, le 24 février 1944, emmené et enregistré à Drancy le 26 ; le carnet de fouille indique pour lui la somme de 1500 f. Il a été déporté dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

LEVY Joseph, LEVY Rachel, née Namias

Ils ne figurent pas sur le recensement de 1941. Ils sont arrivés très tardivement dans l'Yonne, venant de Paris. Ils étaient installés depuis peu à Chailley quand ils ont été arrêtés. C'est le carnet de fouille qui donne cette indication, ainsi que la liste du convoi.

Joseph Levy était né le 23 mars 1880 à Istanbul ; Rachel Levy était née le 25 janvier 1890 à Salonique. Ils ont habité à Paris, 25 rue de la Tour d'Auvergne.

Ils ont été arrêtés à Chailley, internés à Auxerre, comme l'indique un courrier du préfet de l'Yonne, en date du 6 juillet 1944 :

« ... requérons M. le Chef d'Escadron Commandant la Compagnie de Gendarmerie du département de l'Yonne de bien vouloir faire effectuer le transfert de la prison militaire d'Auxerre au camp de Drancy des juifs dont les noms suivent : Levy Joseph et Levy Rachel, ... et de nous faire part de l'exécution de ce qui est par Nous requis au nom du peuple français... » Pourquoi avaient-ils été arrêtés ? Avaient-ils été dénoncés ? Avaient-ils enfreint les règles, en quittant Paris ? Nous ne le savons pas.

Ils ont été déportés dans le convoi n° 77, le 31 juillet 1944. Ils ont été probablement les derniers juifs à être déportés de l'Yonne.

LEWANDO Blima, née Feingatt

Elle figure sur le recensement de 1941, mais plus sur la liste de la préfecture du 1^{er} septembre 1942. Elle a été recensée avec ses deux fils, Bernard, né le 17 juin 1924 à Paris, dans le 11^e arrondissement, et Maurice né le 26 mars 1926 à Paris, également.

Elle était née le 13 mai 1890 à Varsovie. Elle était de nationalité polonaise, ses fils français. Elle était veuve. Elle habitait Auxerre. Une procédure d'aryanisation a été engagée. Un administrateur provisoire a été nommé le 26 décembre 1940. Il s'agissait d'un commerce ambulancier de confection. La vente des marchandises a été faite, après inventaire, le 30 décembre à quelqu'un de Bussy-en-Othe ; l'AP déclare (rapport du 5 juin 1941) avoir versé 7995 f. 60 à Mme Lewando, le solde de la liquidation de son commerce (même si Mme Lewando n'était pas inscrite au rôle des patentes). Le CGQJ a protesté contre le versement à Mme Lewando. La Feldkommandantur a accepté la liquidation, dans un courrier du 1^{er} mars 1941.

Après la guerre, Bernard Lewando a fait une demande. Dans un courrier au service des restitutions du 29 mars 1946, il a demandé réparation pour les marchandises saisies. Il a écrit qu'il n'avait pas de nouvelles de sa mère.

Mme Lewando et ses fils avaient quitté Auxerre. Dans son courrier de 1946, Bernard Lewando a indiqué que sa mère avait été arrêtée le 29 juillet 1942 (est-ce sur la ligne de démarcation ?).

Bernard et Maurice, eux, auraient été arrêtés comme FTPF en mars et libérés en août 1944 [?]. Ils ont en tout cas échappé à la déportation.

Mme Lewando, a été transférée à Pithiviers (baraque 9, comme l'indique la liste du convoi), et déportée dans le convoi n° 16, de Pithiviers, le 7 août 1942.

LIPSKIND Leizer

Il a été recensé en 1941. Il était né le 30 décembre 1904 à Varsovie ; de nationalité « indéterminée ».

Il était marié, avait un enfant. Mais sa femme et son enfant étaient à Paris, et ne figurent donc pas sur le recensement. Il habitait à Montacher, où il avait acheté une maison, en copropriété avec un certain Bulcke, le 6 mai 1939, devant un notaire de Chéroy. Cette maison a été l'objet d'une procédure d'aryanisation (AN,AJ/38/5147). Lipskind aurait possédé une entreprise de cartonnage à Paris. Dans un courrier au préfet de l'Yonne du 4 août 1942, Bulcke a écrit : « ... étant français et aryen, né à Dunkerque le 22 octobre 1903, je vous serais reconnaissant, en attendant la nomination d'un administrateur provisoire pour la part juive, de bien vouloir donner des ordres pour que les scellés soient levés et que je puisse à nouveau jouir de mon bien. » Rien n'a été réglé en avril 1944, et la maison est restée inhabitée.

Leizer Lipskind a été arrêté le 29 janvier 1942 : une précision a été ajoutée sur la copie du recensement de 1941, indiquant qu'il a été arrêté « par intervention allemande ». Pourquoi ?

Il a été déporté dans le convoi n° 3, le 22 juin 1942.
Il serait revenu de déportation.

MAJERKOWICZ Wolf

Il a été recensé en 1941. Il était né le 16 août 1907 en Pologne, à Tomazov (?). Son nom est orthographié Mairiekowicz sur la liste du convoi, mais il s'agit bien de lui.
Il était de nationalité polonaise. Il habitait à Piffonds (depuis quand ?). Il était recensé comme ouvrier agricole.
Il a été arrêté le 12 juillet 1942, lors de la première rafle, emmené à Pithiviers le 15, et déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.
Il est revenu de déportation.

MARCOVITZ Ludovic

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 21 janvier 1906 en Roumanie ; il était de nationalité roumaine.
Il venait de Paris, où il vivait Cité Dupetit Thouars, dans le 3^e arrondissement (adresse indiquée sur la liste du convoi). Mais il était venu dans l'Yonne, à Fontenay-sous-Fouronnes. Il était célibataire.
Il a été arrêté le 9 octobre 1942, transféré à Drancy, où il a été enregistré le 11, et déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

MITRANI Refka, née Pilossof

Elle a été recensée en 1941. Elle était née le 13 janvier 1905 en Turquie, à Andrinople, de nationalité turque.
Sont recensées deux autres personnes, Palombow (?) Mitrani, née Mitrani, née le 2 octobre 1881 en Turquie, et Jacqueline Mitrani, née le 5 mai 1933 à Paris. Il est curieux de constater que la femme qui était née en 1881 est déclarée comme ayant une fille. Qui est Jacqueline ? Ce ne peut être sa fille, elle l'aurait eu à l'âge de 50 ans ? Refka Mitrani n'était-elle pas la mère ? Pourquoi, alors, est-elle restée à Migennes ? Elle n'était pas la fille de Palombow Mitrani, car elle a été déclarée née Pilossof ?
Y a-t-il eu des confusions au moment du recensement, dans les renseignements pris sur l'âge, l'état civil ? Il est vrai que Palombow Mitrani et Jacqueline sont parties au moment de la rafle dans laquelle Refka Mitrani a été prise.
Dans le rapport que fit le préfet de l'Yonne, le 13 octobre, pour faire le bilan de la rafle des jours précédents, il signalait que Palombow et Jacqueline Mitrani n'ont pu être arrêtées, car elles avaient quitté leur domicile.
Les trois habitaient à Migennes, 3 rue Etienne Dolet.
Refka Mitrani a été arrêtée le 12 juillet 1942, emmenée à Pithiviers le 15, et déportée dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

MORAND Sabatia

Elle ne figure pas sur le recensement de 1941.
Elle était née le 25 décembre 1920 à Barcelone. Elle était de nationalité turque, semble-t-il.
Elle habitait Joigny, 44 rue Basse Pêcherie.
Quelques renseignements ont été fournis par le commissariat de police de Joigny (ADY, 1W/87) en 1943, dans le cadre de leur activité de « surveillance des juifs » :
Le 18 juin 1943 : « Lors d'une procédure pour défaut de visa de

carte d'identité d'étrangère, j'ai été amené à constater que la nommée MORAND née Toros Sabatia, 22 ans, demeurant à Paris, 23 rue de la Bua (20^eme), de nationalité turque, est de race juive. Je l'ai invitée à demeurer à Joigny jusqu'à décision à intervenir, son cas ayant été signalé à M. le Préfet de l'Yonne. »
Le 18 août 1943 : « *La juive Morand, née Toros Sabatia, signalée dans mon rapport du 18 juin, a obtenu des Autorités occupantes l'autorisation de résider à Joigny.* »
Le 19 janvier 1944 : « *Un rapport a été fourni sur la juive Morand, autorisée par les Autorités allemandes à résider à Joigny.* »
Le 19 juin 1944 : « *Néant (aucun juif à Joigny)* ». En septembre 1943, le maire de Joigny avait répondu à la demande de la préfecture régionale sur les juifs étrangers, à propos de Sabatia Morand : « *son mari est actuellement incarcéré... la conduite de la mère ne nous paraît attirer d'observations particulières.* »
Elle a été arrêtée lors de la rafle de février 1944, emmenée à Sens, et de là emmenée le 26 à Drancy où elle est enregistrée (elle a laissé 100 f. lors de la fouille) ; elle a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

NARWER Samuel, NARWER Bernard

Le recensement de 1941 note une personne, Marjeu NARVER, née Zalerman. Il semble que l'orthographe soit Narwer, née Zalcman. Elle était née le 5 juillet 1903 en Pologne, à Varsovie ; de nationalité polonaise.
Elle était mariée à Samuel Narwer, né le 6 octobre 1897, en Pologne, à Vilno, de nationalité polonaise. Ils avaient un fils, Bernard, né le 14 novembre 1927 à Paris, de nationalité française. Ils vivaient à Sens (depuis quand ?), où Marjeu Narwer tenait un commerce de confection pour dames « Marie Claire », qui a été l'objet d'une procédure d'aryanisation (AN, AJ/38/ 5137 et 5142). La boutique a été mise en état de faillite le 4 mars 1941, le stock ayant été vendu en janvier pour la somme de 9500 f. Marjeu Narwer fait appel de la faillite ; le jugement de la Cour d'appel de Paris rend son jugement, le 15 juillet 1942, de rejet (l'appel était fondé sur la séparation des époux, au moins temporaire).
Il y a conflit sur la gestion : pour les Polonais, l'administration provisoire devait être menée par les Allemands ; mais cette affaire, trop petite ne les intéressait pas... La question n'était pas tranchée en 1944 !
Les Narwer ont quitté Sens avant la rafle de juillet 1942. Aucun n'a été arrêté dans l'Yonne. Mais Samuel Narwer a été déporté dans le convoi n° 60, le 7 octobre 1943. Bernard Narwer a été déporté dans le convoi n° 73, le 15 mai 1944. Ce convoi n'est pas parti vers Auschwitz, mais vers Kaunas-Reval. Dans son cas la fiche de fouille indique que sa dernière résidence était Avignon. Il y était sans doute réfugié. Son père y était-t-il aussi ? Mais sur le cahier de mutations, il est enregistré venant de Dijon. Les dates sont très différentes. Alors ?
Marjeu Narwer n'a, semble-t-il, pas été déportée.
La mort de Samuel et Bernard Narwer a été officialisée par un jugement du Tribunal civil de Sens, le 10 août 1950, déclarant leur mort après le 12 juillet 1944. Ce jugement a été enregistré dans l'état civil de la commune de Sens.

[LE DOSSIER]

Une partie des renseignements concernant la famille Narwer m'ont été fournis par M. Jean-Luc Prieur.

**NECHEMIE Salomon,
NECHEMIE Gina, née Kesler,
NECHEMIE Arlette**

Cette famille a été recensée en 1941. Salomon Nechemie était né le 28 décembre 1903 en Pologne, à Sedziskow [?], Gina en 1912 en Pologne, et Arlette, après leur arrivée en France, le 26 octobre 1936 à Paris. Les parents avaient la nationalité polonaise, Arlette était française.

Ils vivaient à Auxerre (depuis quand ?) rue Victor Claude.

Ils vivaient du commerce ambulancier de produits de confection.

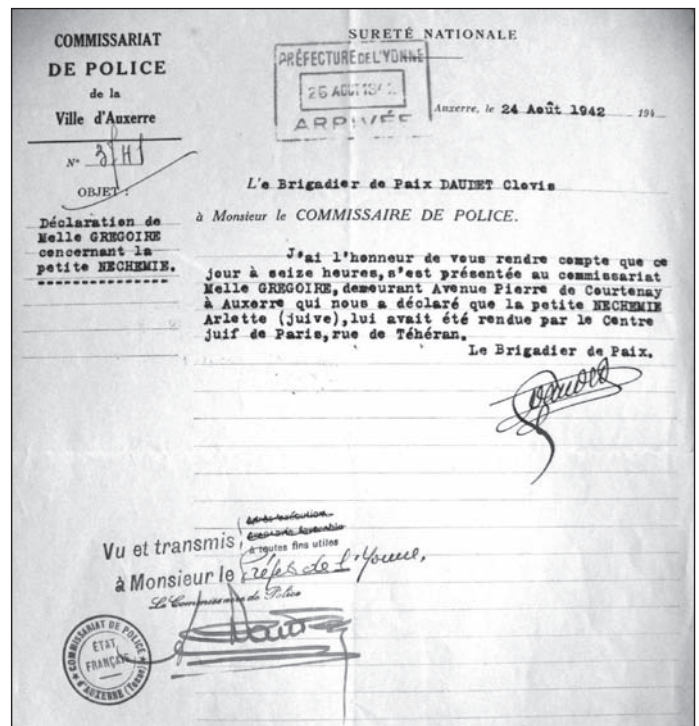
Une procédure d'aryanisation a été engagée (AN, AJ/38/5137 et 5143). Un administrateur provisoire a été nommé le 24 décembre 1940, qui a démissionné assez vite « devant les difficultés soulevées par les propriétaires » : à quoi fait-il allusion ? Le préfet a décidé alors de faire estimer et vendre les marchandises au Secours National. Le produit de la vente a été donné à Salomon Nechemie, qui a signé un reçu. Le Feldkommandant Richelmann a accepté mais a ajouté : « À ce sujet, je voudrais toutefois encore vous indiquer que conformément à l'alinéa 5 de la 3^e ordonnance sur les mesures contre les juifs en date du 26 avril 1941, il ne peut être versé aux ayants droit, provisoirement, que les sommes indispensables à l'entretien, provenant des résultats de l'administration des entreprises juives administrées par des commissaires. » L'entreprise a été alors liquidée.

La famille a été arrêtée le 12 juillet 1942, lors de la première rafle. Les parents ont été emmenés à la prison d'Auxerre, puis à Pithiviers le 15, et de là déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Arlette Nechemie a été conduite le 12 juillet comme les autres enfants au foyer Denfert-Rochereau, où elle devait être confiée à Mme Lewando, rue d'Ardillière à Auxerre. Mais sur le document de la préfecture qui fait le point sur les enfants (ADY, 1 W 161), il est indiqué, à la main : « confiée à Mlle Grégoire 7 av. Pierre Courtenay ». Arlette a été ensuite emmenée comme plusieurs autres enfants au centre Lamarck, de l'UGIF, le 20 août.

Elle est revenue ensuite à Auxerre : pourquoi ? certainement demandée par Mlle Grégoire, qui signale son retour, chez qui elle a été retrouvée et arrêtée, lors de la troisième rafle ; elle a été emmenée le 26 février 1944 à Drancy, où elle a été enregistrée sous le matricule 15544. Nous constatons qu'elle était enregistrée sous le matricule 15543 Mlle Grégoire, habitant à Auxerre 4 avenue P. de Courtenay, comme l'indique le carnet de fouille, avec la somme de 1145 f. Illustration (16. retour Néchémie signalé par mlle Grégoire à Auxerre le 24 août 1942)

Mlle Grégoire n'a pas été déportée. Le cahier de mutations indique sa libération de Drancy le 11 mars 1944. Il semble que les parents de Mlle Grégoire aient fait des démarches à la mairie d'Auxerre. Un courrier de la mairie à la préfecture (ADY, 1 W 161), daté du 3 mars, demande une intervention. La libération a eu lieu, effectivement. Avait-elle voulu accompagner la petite Arlette qui avait 7 ans ? Ce serait une situation rare, celle d'une personne ayant accueilli un enfant juif, qui aurait décidé de l'accompagner dans son sinistre voyage. Au demeurant, sur la



16. Arlette Néchemie a été recueillie par Mlle Grégoire en juillet 1942, qui est allée la chercher à Paris en août. Revenue à Auxerre, elle respecte les règles, vraisemblablement par naïveté. Elle n'imaginait pas l'arrestation de février 1944. Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

liste de la préfecture des personnes à arrêter, Mlle Grégoire ne figurait pas. Ce serait un acte de dévouement encore une fois resté ignoré. Mlle Grégoire était professeur de sténographie au cours complémentaire d'Auxerre. Son geste, rare, est resté ignoré.

Arlette Nechemie a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

ORZECZOWSKI Juda, Jacob

Il n'a pas été recensé en 1941. Il était né le 24 janvier 1895 en Ukraine, à Konstanynow [?]. Nous ne savons que très peu de choses sur cette personne.

Nous savons qu'il a été arrêté dans l'Yonne, mais qu'il n'y résidait pas. Nous avons retrouvé un courrier du préfet de l'Yonne au chef du S.D. d'Auxerre, Haas, du 6 avril 1943 (ADY, 1 W/160) :

« *Objet : transfert d'un juif et de ses 3 enfants au camp de Drancy.*

Comme suite à votre lettre du 6 mars dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'attestation d'arrivée au camp de Drancy (Seine) du juif Orzechowski Juda Jacob né le 16 mai 1895 à Konstanynow, domicilié en dernier lieu à Etigny.

J'ajoute que les trois enfants Orzechowski qui, conformément à vos instructions devaient également être transférés au camp de Drancy avaient quitté la commune d'Etigny au moment de l'arrivée de la police.

De l'enquête effectuée par la gendarmerie, il résulte que la jeune Orzechowski Flora aurait été emmenée, après accord verbal de la Feldgendarmerie de Sens, par une dame Guy demeurant 36 rue Campo-Formio à Paris (13^e), mais dont la véritable identité

pourrait être Mme Veron, 15 rue Stephen Pichon à Paris (13^e).
Les deux autres enfants ont été remis à des personnes dont on ignore l'identité... »

Il semble que Juda Jacob Orzechowski, habitant Paris (sur la liste du convoi n° 52 son adresse est 21 rue Stéphane Pichon, 13^e), était venu dans l'Yonne, pour cacher ses enfants, tout en continuant à habiter Paris. Dans quelles conditions a-t-il été arrêté, nous ne le savons pas.

Il a été déporté dans le convoi n° 52, le 23 mars 1943. Ce convoi, ainsi que le convoi n° 53, était à destination du camp de Sobibor, pas d'Auschwitz. Il n'y a pas eu de survivants.

**OVIECZKA Icek,
OVIECZKA Gitla,
OVIECZKA Rosa ou Rosette**

Cette famille a été recensée en 1941. Icek Ovieczka était né le 5 mai 1895 en Pologne ; sa femme, Gitla, était née le 18 septembre 1896 en Pologne, à Tomazov [?] ; leur fille, Rosa, ou Rosette, était née le 8 mars 1927 en Pologne, à Tomazov. Ils étaient tous les trois de nationalité polonaise.

Ils vivaient à Sens, 21 rue de la Grande Juiverie. Ils vivaient du travail de cordonnerie. Ils n'occupaient qu'une seule pièce au rez-de-chaussée.

La cordonnerie a donné lieu à une procédure d'aryanisation. Cette procédure a été jointe à celles qui concernaient 3 autres cordonneries, celle de Grinman, Klas et Reszelbach : ce cas a été étudié dans le n° 14 du bulletin *Yonne Mémoire, la spoliation des juifs de l'Yonne*. Toutes ces affaires ont été liquidées, elles étaient sans valeur, les radiations ont été faites au registre du commerce, dès juillet 1941.

La famille a été arrêtée le 9 octobre 1942, lors de la rafle ; Rosette, elle aussi, a été arrêtée, malgré son âge. Elle n'avait pas 16 ans : cette limite, respectée en juillet pour la première rafle, ne l'a pas été dans son cas.

Ils ont été déportés tous les trois dans le convoi n° 42, le 6 novembre 1942. Icek Ovieczka est revenu de déportation ; mais il n'est pas revenu à Sens.

**PARUS Joseph,
PARUS Sonia, née Slowiesna,
PARUS Charles**

La famille Parus a été recensée en 1941, sauf Charles. Joseph et Sonia Parus ont deux enfants, Léon et Roger. Joseph était né le 14 juin 1900 à Vilno (aujourd'hui Vilnius), sa femme Sonia était née aussi à Vilno, le 25 décembre 1899. Léon était né le 14 mai 1933 à Paris, 14^e, Roger le 22 novembre 1936 à Auxerre. Charles, le frère de Joseph, était né le 28 novembre 1907 à Vilno.

Joseph et Charles étaient en France depuis la fin des années 20. Charles s'était installé à Auxerre en avril 1932, comme ébéniste ; son frère Joseph y arriva peu de temps après avec sa femme, arrivée, elle, en 1930. Roger est né à Auxerre.

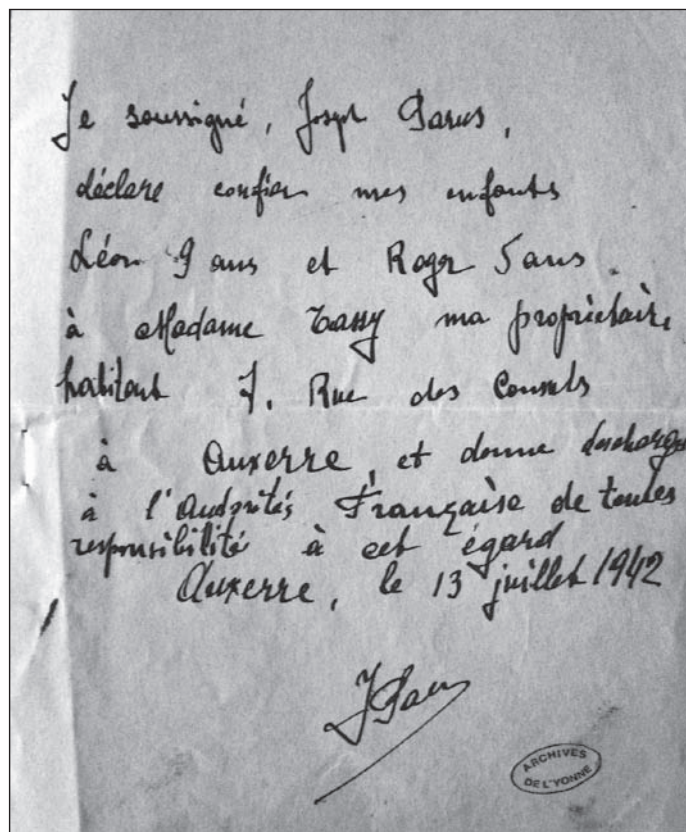
Ils ont fait une demande d'engagement pour la guerre en 1939 ; Charles a été incorporé dans un bataillon d'engagés volontaires, puis démobilisé en septembre 1940. Les deux frères sont revenus à Auxerre en avril 1941.

Joseph et Sonia Parus ont été arrêtés le 12 juillet 1942. Ils ont été

emmenés à Pithiviers le 15, et déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Charles, qui est parti vers la zone Sud, est arrêté sur la ligne de démarcation, à Moulins, le 1^{er} octobre 1942 ; il a été interné le 20 octobre à Beaune-la-Rolande, le 29 janvier 1943 à Drancy ; enfin il a été déporté dans le convoi n° 47, le 11 février 1943. Il est revenu d'Auschwitz, puis de Dachau. Il a vécu ensuite à Auxerre.

Quant aux enfants, ils ont été confiés à Mme Tassy, rue des Consuls à Auxerre, ensuite emmenés au foyer Denfert-Rochereau le 16 septembre 1942, pour être transférés au centre Lamarck de l'UGIF le 19 septembre (les autres enfants l'ont été le 20 août).



17. Décharge signée par Joseph Parus pour que ses enfants soient confiés à une personne de connaissance. Papier significatif de cette bureaucratie qui s'abrite derrière les victimes pour se décharger de toute responsabilité.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

Ils y sont restés plusieurs mois, comme le montre la sortie, autorisée le dimanche 31 janvier 1943. De là, ils ont été cachés dans une pension de Montmorency, où ils sont restés jusqu'à la Libération.

L'essentiel des renseignements concernant cette famille proviennent de l'article d'Arnaud Fouanon, *Charles Parus, un rescapé de la solution finale*, in *Yonne Mémoire* n° 20, novembre 2008.

**PICARD Raoul,
PICARD Jeanne, née Cahen**

Ce couple a été recensé en 1941. Raoul Picard était né le 15 novembre 1899 à Paris, sa femme Jeanne était née le 20 février 1892, à Besançon. Ils étaient tous les deux de nationalité

[LE DOSSIER]

française.

Ils étaient installés à Saint-Julien-du-Sault, où ils possédaient une maison. Une enquête a été faite pour savoir ce qu'il en était de cette maison. Le maire répondit à la circulaire du 11 février 1942 dans un courrier du 19 ; il y indiquait qu'il y avait bien une maison appartenant aux époux Picard, israélites, d'une valeur de 50 000 f., habitée par la famille. Elle ne pouvait donc en principe être aryanisée.

Un courrier est assez curieux, du 26 septembre 1944, c'est à dire après la Libération. Il s'agit d'un courrier du préfet de l'Yonne « à M. le Directeur Régional des services du Commissariat général aux Questions Juives, 15 rue Sambin, Dijon » sic ! « *Objet : frais d'apposition des scellés Picard, Saint-Julien-du-Sault / Réf. : ma lettre n° 190, 23 août 1944.*

M. le Juge de Paix de Saint-Julien-du-Sault vient de m'informer que l'état des frais dus à son greffier, M^e Vincent, pour frais d'apposition des scellés au domicile des époux Picard, israélites, lui a été réglé directement par les soins du locataire actuel qui occupe les locaux Picard, suivant instructions du chef de la Kommandantur de Saint-Julien-du-Sault à la date du 12 août 1944. Cette affaire est donc terminée, et il n'y a pas lieu de donner suite à ma lettre citée en référence.

Pour le préfet, le chef de division délégué, illisible. »

Raoul et Jeanne Picard ont été arrêtés le 24 février 1944, emmenés à Drancy le 26 ; ils y ont été enregistrés, et la fiche de fouille montre que Raoul Picard a laissé la somme de 3160 f. Ils ont été déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

PITARU Strul (ou Srul),
PITARU Beila (ou Berthe), née Sacajar,
PITARU Claire,
PITARU Léopold,
PITARU Raghina, née Smilovici,
PITARU Ethel,
PITARU Marcel,
PITARU Marlène

Cette famille a été recensée dès 1940, comme en témoigne la liste de la sous-préfecture d'Avallon, la seule conservée aux Archives départementales de l'Yonne. Elle est présente à travers trois générations.

Strul était né le 29 novembre 1875, en Roumanie, sa femme, Beila (ou Berthe), était née le 16 mai 1880 (ou 1881), en Roumanie ; Claire, leur fille (?) était née le 20 août 1908, en Roumanie : ils étaient tous les trois de nationalité roumaine.

Léopold, leur fils (?), était né le 2 avril 1900, en Roumanie, sa femme, Raghina, était née le 16 janvier 1905 en Roumanie, leurs trois enfants étaient nés à Metz, Ethel, le 9 janvier 1924, Marcel, le 8 septembre 1925, et Marlène bien plus tard, le 18 mars 1938. Léopold était arrivé en France depuis les années 1920, comme le montre la naissance de sa fille aînée en 1924. Léopold, sa femme et leurs trois enfants étaient de nationalité française : les enfants étaient nés en France, mais lui et sa femme avaient été naturalisés le 11 novembre 1930.

Ils habitaient à Tanlay, près de Tonnerre.

En septembre 1943, en réponse à l'enquête de la préfecture demandée aux maires, celui de Tanlay, le marquis de Tanlay,

répondit, à propos de Léopold et de sa famille : « *Très dur travailleur, très sérieux, très bon père de famille, aucune activité politique.* » Il y eut une première vague d'arrestations, le 9 octobre 1942 : Strul Pitaru, sa femme, Beila (ou Berthe) et Claire ; ils étaient étrangers. Ils ont été emmenés à Drancy, où ils ont été enregistrés le 11 octobre, comme en témoigne le cahier de mutations. Ils ont été déportés dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

Mais le 24 février 1944, Léopold et toute sa famille, ont été arrêtés, emmenés à Drancy, où ils ont été enregistrés le 26 (cahier de mutations) ; ils ont été déportés dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

Toute la famille Pitaru a disparu, y compris Marlène, qui n'avait pas encore 6 ans.

RAÏSKY David

Il a été recensé en 1940 par la sous-préfecture d'Avallon. Il était né le 15 septembre 1875 en Russie, plus précisément en Ukraine, pas loin de Kiev. Il avait commencé des études en école rabbinique, mais l'expérience des pogroms qu'il subit trois fois l'incita à partir. C'est vers la France qu'il voulait aller, mais il passa par la Lettonie pour avoir une formation de photographe, ce qui lui permettait d'avoir un travail. Il arriva en France un peu avant 1900, où il trouve du travail chez un photographe célèbre, Manuel. Après sept ans chez Manuel, il s'installa à Auxerre (pourquoi ?) et travailla chez le photographe de la rue de Paris (ce magasin est aujourd'hui tenu par M. Hochard). Pour le service militaire (nécessaire pour la naturalisation, avec 10 ans de séjour), il a été affecté au 4^e R.I., à Auxerre. Il a fait la connaissance d'Adémar Crochot, instituteur. Ce dernier se maria avec une institutrice, dont David Raïsky épousa l'amie, elle aussi institutrice, Charlotte Tillien, en poste à Coulanges-la-Vineuse, en 1911.

Il s'était installé à Avallon en 1911, puis a été naturalisé par un décret du 20 mai 1912. Il avait, peu de temps après, installé son activité de photographe 17 place de l'Hôtel de Ville. Il avait un grand intérêt pour la musique, jouant lui-même du violon et de l'alto. À partir de 1930, il a participé à un groupe de musique de chambre ; puis il s'est lancé dans la conception et la mise au point d'un instrument original. Il souhaitait créer un instrument aux caractéristiques sonores d'un violoncelle, mais se jouant comme un violon. Ainsi un violoniste pouvait tenir une partition de violoncelliste. Une communication de David Raïsky a eu lieu à l'Académie des Sciences le 30 novembre 1936. Dans les années 1933 à 1942, il a participé à des rencontres hebdomadaires avec ses amis musiciens d'Avallon. M. Garric, le principal du collège, participait à ces rencontres hebdomadaires.

Le magasin a été l'objet d'une procédure d'aryanisation, dès la nomination d'un commissaire-gérant, un photographe d'Avallon. Il dû vendre son magasin, le 22 janvier 1941, au commissaire-gérant.

David Raïsky resta à Avallon, mais il fut arrêté en décembre 1942, dans le cadre d'une opération contre la Résistance, menée à la suite des dénonciations d'un professeur du collège, un nommé Gillot. Entre son arrestation et sa déportation, il s'est déroulé plus de 10 mois. Il semble qu'après une condamnation à perpétuité pour résistance, il aurait été interné à Jersey, puis à Guernesey,

avant d'être amené à Drancy. D'après le cahier de mutations de Drancy, il aurait été changé d'emplacement dans le camp le 19 mars 1943. Il a été déporté dans le convoi n° 60, le 7 octobre 1943 : la liste du convoi ne laisse aucun doute, la date de naissance est exacte, et il est indiqué comme photograph. L'essentiel de ces renseignements, concernant son activité à Avallon, a été tiré d'un article de M. Claude Ducarouge, *Années 1930 à Avallon Musique de chambre et création du violon-basse par David Raïsky, photographe et musicien*, in Bulletin de la SEA, année 2006.

**RESZELBACH Mendel,
RESZELBACH Chaja, née Goldberg,
RESZELBACH Hinda (ou Hélène)**

Cette famille figure sur le recensement de 1941. Elle était composée de cinq personnes, les parents et leurs trois filles. Mendel Reszelbach était né le 19 mars 1901 en Pologne, à Djewika ou Zewika [?], sa femme, Chaja, était née le 24 mai 1899 en Pologne, à Pietkow [?]. Ils avaient trois filles, Hinda, qui est souvent prénommée Hélène, née le 15 juin 1926 en Pologne, à Lodz, Madeleine, née le 17 avril 1928 en Pologne, à Lodz également, et Bluma, ou Francette, née le 31 janvier 1936, elle à Sens. Seule la dernière était de nationalité française, les autres de nationalité polonaise. Mendel, veuf et père des deux filles aînées, était arrivé à Sens avec sa future femme en 1933 ou 1934. Ils s'étaient mariés à Sens le 14 décembre 1935, et Bluma était née le 31 janvier suivant.

Mendel travaillait comme cordonnier 29 rue Thénard. Cette activité a donné lieu à une procédure d'aryanisation, bien qu'il n'y ait rien. Ce dossier est joint aux cas Grinman, Klas et Ovienska [AN, AJ/38/5137 et 5142]. Il est radié de sa patente le 3 juillet 1941.

Mendel Reszelbach a pourtant eu le soutien d'une grande partie de sa clientèle. En témoigne une pétition signée par 120 personnes, adressée au préfet pour que la famille puisse rester rue Thénard. Il semble que l'initiateur en ait été M. Charles Beau, quincailler, voisin des Reszelbach.

Le 13 juillet 1942, la famille a été arrêtée. Mendel, sa femme et la fille aînée, Hinda, furent emmenés à la prison de Sens, d'où ils ont été emmenés le 15, par les Rapides de Bourgogne, à Pithiviers ; ils ont été déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Les deux autres filles sont d'abord emmenées à l'hôpital de Sens, où pouvaient venir les voir les membres de la famille Beau, la famille du quincailler, 34 rue Thénard. Les Beau étaient devenus de véritables amis de la famille. Madeleine et Bluma ont été emmenées au foyer Denfert-Rochereau. Le rapport de l'inspecteur départemental des Services d'Assistance de l'Yonne indique :

« ... Toutes deux actuellement au foyer des pupilles depuis le 25 juillet 1942, réclamées par M. Charles Beau, domicilié à Sens, 34 rue Thénard, sur lequel je fais prendre les renseignements d'usage. »

Le 20 août, comme les autres enfants, elles ont été emmenées au Centre Lamarck de l'UGIF, à Paris, par l'Assistante sociale, Mlle Herold. La plus jeune, Bluma, est indiquée sur une liste du centre Lamarck comme étant sortie le 10 septembre 1942 : elle semble avoir été emmenée en Bretagne, où elle a été cachée.

Madeleine, est reprise par les Beau, quelque temps après (quand, exactement ?). Les Beau l'ont cachée jusqu'en 1944 au 34 rue Thénard. Ils ont pris beaucoup de précautions, mais malgré tout on connaissait la présence de la jeune fille. Personne n'a parlé. Jusqu'ici, les Beau n'ont pas été honorés comme Justes. Nous avons trouvé certains de ces renseignements dans un article de l'Yonne Républicaine, 24 mai 2005, de Dominique Lecocq.

RHEIMS Léon

Il a été recensé en 1941, avec sa famille.

Léon Rheims était né le 15 septembre 1875, à Sarreguemines. Sa femme, Annette, née Worms, était née le 2 avril 1879, en Moselle ; ils avaient une fille, Yvonne, née le 31 juillet 1922.

Il avait été agent d'assurances. Ils vivaient à Villeneuve-sur-Yonne. Il a été arrêté, seul. Sa femme et sa fille étaient parties, comme l'indique une observation faite sur la copie de 1943 du recensement de 1941. Lui était, au moment de son arrestation interné à Saint-Denis-les-Sens. Pourquoi ? Parce qu'avait été repéré le départ des deux femmes ? Ou une autre infraction aux ordonnances allemandes ? Quand a-t-il été arrêté ?

Il a été emmené à Pithiviers, d'où il est déporté dans le convoi n° 35, le 21 septembre 1942.

**ROTMAN Rayzla, née Horowicz,
ROTMAN Eve**

Rayzla Rotman a été recensée en 1941, seule. Elle était née le 14 décembre 1899 en Pologne ; elle était de nationalité polonaise.

Elle était mariée, avait deux enfants.

Nous ne savons rien du mari, ni du deuxième enfant.

La fille Eve était née le 16 juillet 1930 à Paris ; elle était française. Elles ont vécu à Paris : c'est leur adresse parisienne qui est notée sur la liste du convoi, 39 rue Saint-Maur. Elles s'étaient installées à Maligny ; leur présence a été signalée à la préfecture : un courrier du service des Affaires juives de la préfecture à Haas, chef de la police de sûreté, Kommando Auxerre, du 19 avril 1943 dit : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Maire de Maligny vient de m'aviser de la présence dans sa commune de Mme ROTMAN, née HOROWIEZ, juive polonaise née à Wolbrone [Pologne], le 14 décembre 1899 et de sa fillette, âgée de 12 ans. L'intéressée, qui habitait Paris, serait venue à Maligny en 1942, à la suite d'une opération chirurgicale et sur l'ordre du médecin. » Elles ont été arrêtées le 5 mai 1943, et déportées dans le convoi n° 55, le 23 juin 1943.

SACHS Hirsch

Il figure sur le recensement de 1941.

Il était né le 29 janvier 1921 en Allemagne, à Herrsfeld [?]. Sa nationalité est indiquée « indéterminée ». Il était célibataire.

Il était installé à Soucy-sur-Yonne, nous ne savons pas quand il était arrivé.

Il a été arrêté lors de la rafle de juillet 1942, emmené à Pithiviers le 15, et déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

SAPIRA (ou SAPIRO) Marie, née Kramnich

A été recensée en 1940. Elle était née le 24 décembre 1877 en Russie. Elle était de nationalité polonaise, ou « indéterminée »

[LE DOSSIER]

suyant les documents [indéterminée sur la liste du convoi]. Elle était veuve.

Elle vivait à Tonnerre, 47 rue du général Campenon [?].

Des étoiles lui ont été remises à Tonnerre.

Elle a été arrêtée le 9 octobre 1942 à Tonnerre, emmenée à Drancy, où elle a été enregistrée le 11 ; elle a été déportée dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

SAUPHAR René,

SAUPHAR Madeleine, née Cahen

Le couple a été recensé en 1941. Il était né le 4 mai 1885 à Paris ; elle le 13 février 1893 à Besançon. Ils étaient tous les deux de nationalité française.

Ils étaient installés à Saint-Julien-du-Sault. Il était indiqué sur la copie du recensement qu'il était propriétaire de 3/8^e d'une propriété à Vincennes, et d'une maison d'habitation à Saint-Julien-du-Sault.

Cette maison a été l'objet d'une procédure d'aryanisation (AN, AJ/38/5147). En février 1942, une estimation a été faite, la valeur étant de 45 000 f.

Le 30 mars 1944, le préfet a demandé au maire si la maison était encore occupée par la famille, ou louée ; le maire répondit :

« Immeuble inoccupé depuis le départ de son propriétaire. »

Les Sauphar ont été arrêtés le 3 décembre 1942 : il ne s'agissait pas d'une rafle ; la rafle au cours de laquelle de nombreux Français ont été arrêtés était de février 1944. Y avait-il eu infraction aux mesures anti-juives ? Ils ont été déportés dans le convoi n° 53, le 25 mars 1943. Ce convoi était dirigé, comme le convoi n° 52, vers Sobibor.

SCHWARTZ Mali (ou Malina), née Fistner,

SCHWARTZ Nathan,

SCHWARTZ Georges

Cette famille a été recensée en 1941. Elle comportait quatre personnes ; Mali, veuve, était née le 17 mai 1863 en Roumanie, à Jassy. Elle avait deux fils, Nathan, né le 9 janvier 1885 en Roumanie, à Barditscheff et Georges, né le 17 mars 1888 en Roumanie, à Cernauti. Nathan était marié à Eva, née Grimberg, le 18 mars 1888 à Paris. Les trois premiers étaient de nationalité roumaine, la femme de Nathan française.

Ils vivaient à Saint-Germain-des-Champs, nous ne savons pas quand ils étaient arrivés.

Mali Schwartz avait été d'abord épargnée par son état de santé [elle avait 80 ans]. Ses deux fils, Nathan et Georges, ont été arrêtés lors de la rafle d'octobre 1942, emmenés à Drancy où ils ont été enregistrés le 11 ; Nathan est déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre, Georges dans le convoi n° 45, le 11 novembre 1942.

Leur mère, avec quelques autres, est l'objet d'une décision particulière, comme en témoigne un courrier de la préfecture adressé à la police et à la gendarmerie (ADY, 1 w/161) :

« Par lettre du 25 octobre 1943 parvenue ce jour 27 10h.30 la Sicherheitspolizei DIJON demande faire arrêter le 28 octobre 1943 par police ou gendarmerie française les juifs de nationalité étrangère signalés dans relevé ci-dessous ; faire conduire Drancy. »

Le courrier donne 6 noms, y compris : *« Schwartz veuve née Fistner Mali 17 mai 1863 à Jassy Roumanie Saint-Germain-des-Champs. »*

Il en sera de même en ce qui concerne juifs nationalité allemande, tchèque, italienne, suisse, espagnole, portugaise, danoise, suédoise, finnoise, hongroise, roumaine, autrichienne, ainsi que les apatrides ne figurant pas sur cette liste. »

Elle a été arrêtée le 28 octobre, comme le voulait la Sipo-SD, enregistrée à Drancy, comme le montre le carnet de fouille (90 f.) portant la date du 29 ; elle a été déportée dans le convoi n° 64, le 7 décembre 1943.

STRAUSS C (ou K)aroline, née Loeb

Elle a été recensée en 1941. Elle était née le 24 janvier 1858 en Allemagne, à Sohren. Elle avait donc 83 ans. Était recensé un Victor Strauss, né le 25 janvier 1881 en Allemagne, probablement un fils ? Elle était veuve. Ils étaient notés comme apatrides. Ils vivaient tous les deux à Mont Saint-Sulpice. Mais il est noté sur la liste du convoi une adresse parisienne, 21 rue Poussin, 16^e. Nous ne savons pas quand ils étaient arrivés dans l'Yonne.

Il est indiqué, sur la copie de 1943 du recensement de 1941, que Victor Strauss est décédé. Il a échappé, donc, à la déportation. Caroline Strauss a été arrêtée au cours de la rafle d'octobre 1942, emmenée à Drancy où elle a été enregistrée le 11 (cahier de mutations) ; elle a été déportée dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

STRAUSS Joseph,

STRAUSS Alice, née Behren

Ce couple a été recensé en 1941. Joseph était né le 25 janvier 1899 en Allemagne ; sa femme, Alice, était née le 28 mai 1905 en Bavière, à Würzburg. Ils avaient deux enfants : Margot, née le 21 mai 1931, Jacques, né le 25 août 1935, en Bavière, les deux à Würzburg.

Ils étaient tous de nationalité allemande.

Ils vivaient [depuis quand ?] à Sens.

Les parents ont été arrêtés le 12 juillet 1942, lors de la première rafle ; emmenés à Pithiviers le 15, ils ont été déportés dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Les enfants ont été emmenés au foyer Denfert-Rochereau le 25 juillet, d'après le courrier envoyé par le responsable des Services d'Assistance de l'Yonne le 28 juillet. Ils ont été ensuite emmenés au centre Lamarck de L'UGIF, à Paris, le 20 août.

Les deux enfants ont été sauvés.

VEYMAN ou VAXMAN Olga, née Latman

Figure sur le recensement de 1941. Cette femme était née le 15 mai 1874 en Russie, à Tulitza. Elle était de nationalité russe.

Mais le recensement enregistre le reste de la famille, son fils [?] Marcus Veyman, né le 11 octobre 1896 en Russie, à Batoum, et les quatre enfants de celui-ci [?], Marta, née le 9 septembre 1924 à Paris, Moïse, né le 19 mai 1926 à Sens, Bella, née le 24 août 1929 à Marseille et Boris, né le 1^{er} novembre 1931 à Sens. Cela montre que Marcus Veyman était arrivé en France dès les années 1920. Ils habitaient tous les six 23 rue Jossey, à Sens. La copie du recensement, de 1943, indique que Marcus

Vexman possédait une maison et un terrain à Sens. De fait, une procédure d'aryanisation a été engagée. Celle-ci se révèle un peu compliquée, avec des confusions sur les personnes, semble-t-il. Il est indiqué dans le dossier (AJ/38/5145), qu'il s'agit d'un immeuble de rapport, acheté en 1938, mais pas complètement réglé, que Mme Vexman était née Fabian, le 2 juillet 1905 à Strasbourg. Elle s'était déclarée « aryenne », sans enfant ! (qui étaient donc les quatre enfants recensés en 1941 ?). Elle aurait déclaré vouloir la nationalité allemande, et vouloir retourner à Strasbourg. Elle aurait déclaré avoir obtenu la séparation de biens le 14 octobre 1942, et entamé une procédure de divorce. Tout ceci est indiqué dans un courrier de la préfecture du 19 juillet 1943. Il semble bien que la demande de divorce n'ait pas été faite ; et la vente de l'immeuble n'a pas eu lieu. Au total, nous ne savons pas exactement quelle était la situation.

Olga Vexman a été arrêtée le 9 octobre 1942, a été enregistrée à Drancy le 11, et déportée dans le convoi n° 42, le 6 novembre 1942.

Son fils Marcus a témoigné à la fin de la guerre. Le commissaire de police de Sens a enregistré une déclaration de Marcus Vexman, le 2 janvier 1946 : « *C'est le 25 juillet 1942 que je me suis enfui de Sens, pour passer en zone dite libre. En ma qualité d'Israélite, j'avais en effet appris que j'allais être arrêté avec mes enfants. Je parvenais à passer la frontière espagnole, et l'occupation s'acheva sans autres ennuis notoires. Par contre il n'en fut pas de même pour le restant de ma famille...* »

Et il citait sa mère Olga Vexman, sa sœur Hanna Azernitzki, née Vexman, son beau-frère et sa nièce, Shiffre (voir la notice Azernitzki). Il ajoutait : « *Lorsque je rentrais à Sens le 25 mai 1945, il ne restait plus rien chez eux... J'ai su que sitôt après leur arrestation les Allemands, en collaboration avec des Français, étaient venus avec un camion d'Auxerre et avaient complètement déménagé leur mobilier et tout ce que contenait leur appartement. J'ai vainement jusqu'à ce jour cherché à découvrir à quel établissement appartenait le camion cité plus haut et les noms des Français ayant participé au déménagement.* »

WEILL Blanche

Elle a été recensée en 1941, avec elle Adèle Weill, probablement sa sœur. Elle était née le 25 novembre 1874 en Alsace, à Herrlisheim. Adèle était née au même endroit le 11 mai 1871.

Elles étaient de nationalité française.

Elles s'étaient installées à Chichery, sans doute depuis le début de la guerre.

Elles ont été arrêtées au cours de la rafle du 26 février 1944 ; emmenées à Drancy, où elles furent enregistrées le 26 (cahier de mutations). Le carnet de fouille montre que Blanche a laissé la somme de 320 f.

Blanche est déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944. Mais sa sœur Adèle n'était pas dans le convoi parce qu'elle était morte à Drancy le 3 mars, comme en témoigne le cahier de mutations. Certes Adèle n'a pas fini sa vie à Auschwitz, mais elle est bien morte dans un camp !

WEINRAUB Chaja

A été recensée en 1940. Elle était née le 27 août 1901 en Pologne ; elle était de nationalité polonaise.

Elle vivait à Avallon, chemin de la Goulotte, où elle était raccommodeuse de sacs à charbon.

Elle a été arrêtée le 12 juillet 1942, lors de la première rafle, puis emmenée à Pithiviers le 15.

Elle a été déportée dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942.

Nous n'avons que très peu de renseignements.

WEINSTEIN Abel,

WEINSTEIN Dora, née Midlarsche

Le couple figure sur le recensement de 1941. Abel était né le 15 mai 1882 en Russie ; il était de nationalité russe. Il avait été ouvrier tailleur. Sa femme était née le 5 décembre 1886 à Paris ; elle était de nationalité française.

Ils habitaient à Sens, 16 place de l'abbé Grégoire.

Abel Weinstein a été arrêté au cours de la rafle d'octobre 1942, emmené à Drancy, où il est enregistré le 26 (cahier de mutations). Il a été déporté dans le convoi n° 40, le 4 novembre 1942.

Sa femme, Dora, épargnée en octobre 1942, sans doute parce que française, est arrêtée le 24 février 1944 ; emmenée à Drancy, où elle a été enregistrée le 26 (cahier de mutations) ; le carnet de fouille indique qu'elle a laissé 1975f. Elle a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944.

Il vivait à Sens une famille Weinstein, avec les parents et deux enfants, de nationalité française. Mais il ne semble pas s'agir de membres de la même famille. Cette famille a survécu ; elle est indiquée sur la liste de 1941 « partie en zone libre ».

WEISZ Herman

Il a été recensé en 1941. Il était né le 15 mars 1882 en Hongrie.

Sa femme, Eugénie, née Schwarz le 18 octobre 1885 en Hongrie, vivait avec lui. Ils étaient de nationalité hongroise.

Ils étaient installés à Champigny-sur-Yonne depuis 1939. Ils avaient vécu avant à Paris, une adresse figurait sur la liste du convoi, 26 Boulevard Saint-Marcel.

En septembre 1943, le maire de Champigny répondait à l'enquête de la préfecture. Il signalait que Herman Weisz était malade et suivait un traitement. Il ajoutait : « *Elle s'est présentée en mairie dernièrement pour prolongation de validité de son récépissé de demande de carte d'identité.*

Le ménage juif en question, qui réside dans la commune depuis 1939, s'est fait remarquer par sa bonne conduite, sa tranquillité, et n'a jamais manifesté de sentiments ou d'activités contraires à l'intérêt national. »

Herman Weisz a été arrêté en octobre 1943, comme le montre son arrivée à Drancy : le carnet de fouille indique la date du 29 octobre 1943 (avec la somme de 3300 f.). Il a été déporté dans le convoi n° 63, le 17 décembre 1943.

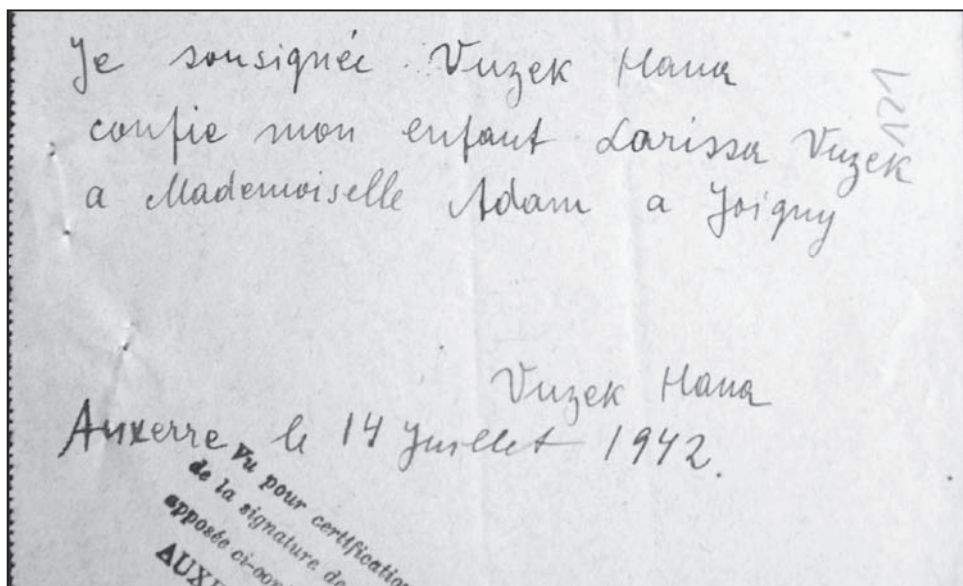
Quant à sa femme, le préfet a demandé de la faire arrêter le 28 octobre, comme l'exigeait la Sipo-SD par un courrier reçu le 27 (même courrier que pour Mali Schwartz). Mais l'arrestation n'a pas eu lieu, et Eugénie Weisz n'a pas été, à notre connaissance, déportée.

[LE DOSSIER]

WUZEK (ou VUSEK) Hanna, née Kleinmann

Le couple Vuzek est recensé en 1941. Ephraïm était né le 31 mai 1904, sa femme Hanna, le 28 août 1902, en Pologne ; ils avaient une fille, figurant aussi sur le recensement, née le 4 août 1935 en Palestine, à Tel Aviv. Leur nationalité était notée « indéterminée ». Ils vivaient à Joigny.

Il est indiqué que Ephraïm Vuzek était parti en Allemagne [?], ce qui expliquerait qu'il n'ait pas été arrêté. Hanna Vuzek a été arrêtée le 12 juillet 1942, au cours de la première rafle, emmenée à Pithiviers le 15, et déportée dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942. Leur fille, Larissa, a été confiée à une demoiselle Adam, de Joigny. Elle a été, avec les autres enfants dans sa situation, remise à Paris au centre Lamarck de l'UGIF, le 20 août. Le registre du centre Lamarck indique pour date de sortie le 24 août. Larissa ne serait donc restée que 4 jours au centre Lamarck. Nous ne savons rien de plus, sinon qu'elle a échappé à la déportation. La personne qui l'avait prise à Joigny en juillet l'a-t-elle reprise en août ?



18. Décharge pour la petite Vuzek, signée par sa mère.
Source : arch. dép. Yonne, 1 W 161

ZAUER Leibusz (ou Lebguz)

Il figure sur le recensement de 1941. Il était né le 22 avril 1906 en Pologne, à Piotkow [?]. Il était de nationalité polonaise. Il vivait à Soucy [depuis quand ?], où il était ouvrier agricole. Il a été arrêté lors de la première rafle de juillet 1942, emmené à Pithiviers le 15, puis déporté dans le convoi n° 6, le 17 juillet 1942. Nous ne savons rien d'autre sur lui.

Il faut noter que dans le cahier de mutations de Drancy est notée l'entrée de Israël CWILICH, né le 14 février 1912. Il a été enregistré à Drancy le 2 avril 1943 avec l'indication d'Auxerre comme lieu où il avait été pris. Son adresse, sur la liste du convoi 55 dans lequel il est déporté, est 62 rue Saint-Jean [5°], à Lyon. Était-il de passage à Auxerre ? Arrêté pour infraction aux mesures anti-juives ? Les juifs ne devaient pas quitter la zone où ils étaient enregistrés. ■

Notes

- [1] Le MBF, le commandement militaire en France, installé à l'hôtel Majestic, à Paris, prend des décisions importantes, sous la forme d'ordonnances, et intervient dans les départements de la zone occupée, par l'intermédiaire des Feldkommandanturen. Mais intervient aussi de plus en plus dans l'organisation des rafles, la Sipo-SD [Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst], Police de sécurité et service de sécurité. À partir de juin 1942, les pouvoirs de police en France occupée ont largement échappé au MBF. À Auxerre, la préfecture a deux interlocuteurs, la Feldkommandantur et la Sipo-SD [Haas].
- [2] Les Einsatzgruppen sont les groupes qui procèdent au cours de l'avance en URSS, en 1941, à l'extermination des juifs, par fusillades : ils commencent la mise en œuvre de la « solution finale ».
- [3] Compte-rendu d'une conférence auprès des Kommandos de la Sipo-SD, tenue le 30 juin 1942, pris dans l'ouvrage de S. Klarsfeld, *Le Calendrier*.
- [4] Note Dannecker-Eichmann, ouvrage cité.
- [5] Ouvrage cité.
- [6] Texte cité par S. Klarsfeld dans *Vichy-Auschwitz*.
- [7] Archives départementales de l'Yonne (ADY), 1 W/161.
- [8] R. Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe*, 1961.
- [9] S. Klarsfeld, ouvrage cité.
- [10] S. Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*.
- [11] L'Union générale des Israélites de France (UGIF) a été créée à la demande des Allemands. Ces derniers voulaient disposer d'un seul interlocuteur, et pouvoir imposer leurs décisions par cet intermédiaire. Voir l'illustration n° 3.
- [12] La mémoire du convoi n° 6, parti de Pithiviers est entretenue avec soin. Nous avons ainsi une connaissance de certaines victimes de ce convoi.

Liste des juifs de l'Yonne déportés, (1942-1944)

Abecassis Prosper,
 Adler Jacob,
 Adler Reisel,
 Affenkraut Cilly,
 Allalouf (ou Alalouf) Léon,
 Amariglio Jacques,
 Amariglio Stella,
 Amariglio Linette,
 Amariglio Dolly,
 Azernitski Haïm,
 Azernitski Hanna, née
 Vexman,
 Azernitski Shifre,
 Bayer Etká, née Rubinstein,
 Bessis Irène,
 Bigelajzen Maurice (Mordka),
 Bigelajzen Paulette (Perla),
 Bigelajzen Georges (Isaak),
 Blum Edmond,
 Blum Emile,
 Blum Jules,
 Brandt Isar,
 Cahen Céline, née Fleur,
 Carré Juliette, née Wolff,
 Cisiski Majer,
 Cisinski Ita, née Finkelstein,
 Colombo Raphaël,
 Creange Gaston,
 Creange Yvonne,
 Creange Jack,
 Danuszewski Michel,
 Danuszewski Lucyna
 (Lucypa sur le mur des
 noms), née Charyn,
 Edelstein Leib,
 Edelstein Malka, née Rechès,
 Ehrenreich Nissan,
 Ehrenreich Feiga,
 Eisinger Wally,
 Eissenger Hiltse,
 Epstein Irma, née Berger,
 Erner Wolff,
 Erner Feiga, née Kornfeld,
 Erner Bernard (ou Benno),
 Erner Mina, née Zadel,
 Eskenazi Marco,
 Etlin Jacques,
 Fluger Chaïm,
 Ganc Mendel,
 Goldblat(t) Mayer,
 Goldstein Jonas,
 Grinman Wolf,
 Grynberg ou Grunberg
 Joseph,

Grynberg ou Grunberg Estera
 ou Marie, née Wekselman,
 Grynberg Lea,
 Grynberg Ita,
 Grynberg Cela,
 Hermann Lucie, née Scheuer,
 Hermann Marguerite,
 née Seldner,
 Herskowits Rudolf,
 Hess Haïm, Moïse,
 Hess Roger,
 Hess Henriette,
 Hesse André,
 Heymann Pauline,
 Hoffmann Leib,
 Hofmann Abraham,
 Hofmann Esther, née
 Schimonowitz,
 Ickovic Jacob,
 Igel Markus,
 Igel Genta, née Shapiro,
 Igel Ménassé,
 Igel Joseph,
 Igel Simon,
 Jacob Salomon, Robert,
 Jacob Pauline,
 Javal Adolphe,
 Javal Mathilde, née
 Helbronner,
 Javal Isabelle,
 Juda Hedwig, Sara, née
 Strauss,
 Kamienomotski Noech,
 Karlstadt Estera, née
 Gontowig Mayer,
 Karp Jeannette,
 Katzmann Michel,
 Kendler Aurel,
 Kessler Pepi,
 Kohn Lazare,
 Lang Joseph,
 Lang Paul,
 Lebental Marcus,
 Levine Koussel,
 Levy Adèle,
 Levy Charles,
 Levy Jules,
 Levy Mathilde, née Weill,
 Levy André,
 Levy Simone,
 Levy Marcel,
 Levy Thérèse, née Creange,
 Levy Heymann,
 Levy Joseph,

Levy Rachel, née Namias,
 Lewando Blima, née Feingatt,
 Lipskind Leizer,
 Majerkowicz Wolf,
 Marcovitz Ludovic,
 Mitrani Refka, née Pilossof,
 Morand Sabatia,
 Narwer Samuel,
 Narwer Bernard,
 Nechemie Salomon,
 Nechemie Gina, née Kesler,
 Nechemie Arlette,
 Orzechowski Juda, Jacob,
 Ovieczka Icek,
 Ovieczka Gitla,
 Ovieczka Rosa ou Rosette,
 Parus Joseph,
 Parus Sonia, née Slowiesna,
 Parus Charles,
 Picard Raoul,
 Picard Jeanne, née Cahen,
 Pitaru Strul (ou Srul),
 Pitaru Beila (ou Berthe), née
 Sacajar,
 Pitaru Claire,
 Pitaru Léopold,
 Pitaru Raghina, née Smilovici,
 Pitaru Ethel,
 Pitaru Marcel,
 Pitaru Marlène,
 Raïsky David,
 Reszelbach Mendel,
 Reszelbach Chaja, née
 Goldberg,
 Reszelbach Hinda (Hélène),
 Rheims Léon,
 Rotman Rayzla, née
 Horowicz,
 Rotman Eve,
 Sachs Hirsch,
 Sapira (ou Sapiro) Marie, née
 Kramnich,
 Sauphar René,
 Sauphar Madeleine, née
 Cahen,
 Schwartz Mali (ou Malina),
 née Fistner,
 Schwartz Nathan,
 Schwartz Georges,
 Sebag Jules,
 Sebag Andrée, née Bessis,
 Strauss C (ou K)aroline, née
 Loeb,
 Strauss Joseph,

Strauss Alice, née Behren,
 Vexman (ou Vaxman) Olga,
 née Latman,
 Weill Blanche,
 Weinraub Chaja,
 Weinstein Abel,
 Weinstein Dora, née
 Midlarsche,
 Weisz Herman,
 Wuzek (ou Vuzek) Hanna, née
 Kleinmann,
 Zauer Leibusz (ou Lebguz),
 Cwilich Israël.

CONCLUSION

Cette liste a été établie à partir des sources, et renseignements, cités plus haut. Mais il est évident que nous ne pouvons prétendre qu'elle soit exacte, ni exhaustive. Il y a de nombreux cas où des informations nous manquent, comme cela est indiqué.

Nous pouvons cependant faire quelques observations.

D'abord, la très grande majorité des juifs qui se trouvent dans l'Yonne entre 1940 et 1944 sont arrivés récemment, depuis les années 1930, et surtout depuis 1939 ; dans ce dernier cas, sur 156 victimes des déportations, ils sont plus de 130. Les juifs installés depuis longtemps dans l'Yonne étaient très peu nombreux ; l'arrivée au pouvoir d'Hitler, d'abord, la guerre surtout, ont amené de nombreux juifs à venir se réfugier dans un département qui leur a semblé plus calme. L'Yonne était en plus une zone accessible, pour ceux qui venaient du Nord-Est et pour ceux qui arrivaient de la région parisienne.

Sur le plan national, il est admis aujourd'hui que la proportion de juifs exterminés dans le cadre de la solution finale est de l'ordre de 25% (76000 sur une population de 320 à 330000 juifs).

Dans l'Yonne, il y aurait eu 156 déportations sur une population recensée de 320 ; même si le chiffre de 320 du recensement de 1941 est inférieur à la réalité, la proportion semble donc plus forte qu'au niveau national. Comment expliquer cette

LES ALLEMANDS SAVAIENT PARFAITEMENT QUE SANS LES MOYENS, ET LA COMPÉTENCE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, ILS AURAIENT ÉTÉ INCAPABLES DE RÉALISER LEUR PROJET.

différence ? Une plus grande efficacité de l'administration, des maires, des forces de police et de gendarmerie, une plus grande visibilité dans de petites bourgades ? Et, cependant, pour les enfants une aide efficace a été apportée.

Une autre remarque s'impose : sur 156 déportations, seules 22 frappent des personnes qui ne figurent pas sur les recensements, celui de 1940, fait à Avallon, ou celui de 1941, retrouvé dans les archives de l'UGIF. Cette proportion, 14%, est faible. Elle signifie que, d'une part, les juifs, français ou étrangers, présents dans le département, ont été se déclarer dans les sous-préfectures de Sens ou Avallon, ou à la préfecture d'Auxerre ; elle signifie aussi quelle a été l'importance de ces recensements dans la mise en œuvre de la solution finale. Les Allemands ne s'y étaient pas trompés : ils avaient, jusqu'au printemps 1944, attaché beaucoup d'importance à ménager

les autorités françaises, sur le plan local comme sur le plan départemental. Ils savaient parfaitement que sans les moyens, et la compétence de l'administration française, ils auraient été incapables de réaliser leur projet. Ils connaissaient très bien la qualité du travail fait pour l'élaboration des fichiers et des listes. La Sipo-SD de Dijon, qui élaborait les listes de juifs à arrêter, avait des bases solides.

L'on s'aperçoit, dans de très nombreux cas, que le Service des étrangers, chargé des affaires juives, transmet tous les renseignements dont il peut disposer au représentant à Auxerre de la Sipo-SD, Haas. Le service de la préfecture ne prend lui-même aucune décision, sans pour autant faire du zèle, certes, mais sans aucun effort de protection particulier. Les ordres, qu'ils soient venus de Vichy ou des Allemands, ont été appliqués avec soin.

Les déportations ont commencé le 12 juillet 1942, avec la première rafle, qui suit les accords Oberg-Bousquet. Les arrestations prévues ont pu être réalisées, car elles étaient les premières dans l'Yonne (sauf une arrestation à Montacher : déportation dans le convoi n° 3, le 22 juin 1942). Les opérations ont été menées très rapidement : les juifs arrêtés les 12 et 13 juillet ont été conduits en car à Pithiviers le 15, et déportés le 17, au nombre de 42. En une semaine, ils étaient à Auschwitz. C'est que la réalisation de la rafle dite « du Vel d'Hiv » obligeait à faire de la place...

Il faut ajouter que le travail d'Adolf Eichmann était bien fait, celui de l'organisation des transports.

Il y a eu ensuite deux autres rafles importantes. L'une a été réalisée les 9 et 10 octobre 1942, au cours de laquelle 37 personnes ont été arrêtées, l'autre, le 24 février 1944, pendant laquelle les arrestations sont plus nombreuses, 58.

Pour ces rafles d'octobre 1942 et février 1944 les sources permettent de constater que certaines personnes, amenées à Drancy, n'ont pas été déportées.

Par exemple, Nissim Azouvi, enregistré à Auxerre, arrêté à Villecien le 9 octobre 1942, enregistré à Drancy, n'a pas été déporté ; de même, Shudit Kippers, Clara Tremblay. Ces trois juifs ont été recensés, ont été arrêtés, ont été enregistrés à Drancy, mais, à notre connaissance, ils n'ont pas été déportés. Nous savons seulement que Shudit Kippers a été remise aux Allemands pour être internée à Vittel. De la même façon, en février 1944, la liste des personnes enregistrées à Drancy ne correspond pas exactement à celle des listes des convois de déportation.

En ce qui concerne la rafle du 24 février 1944, nous avons constaté, en effet, qu'avaient été déportés 44 hommes, femmes et enfants, dont 43 dans le convoi 69, une dans le convoi 72. Mais ils avaient été 54 à avoir été emmenés à Drancy, bien entendu sans tenir compte des erreurs possibles, oublis et confusions.

Nous observons que jusqu'en 1944, les rafles ne touchent qu'assez peu les juifs français. Si nous regardons le courrier du préfet de l'Yonne, daté du 13 octobre 1942, envoyé à la préfecture régionale, dans lequel il rend compte des

arrestations opérées le 9 octobre précédent, il est frappant de constater que parmi les 37 arrestations, il n'y a que des étrangers. Un seul, Léon Allalouf, était français, mais il est précisé dans la colonne observations : « *déchu de la nationalité française par décret du 16 octobre 1941.* » Il y a une catégorie de juifs qui n'ont pas été arrêtés, bien qu'ayant été désignés par le télégramme de Dijon, parce qu'ils étaient « de nationalité française ».

Cela n'excluait pas des arrestations de juifs français, mais elles étaient faites à titre individuel, le plus souvent semble-t-il pour réprimer des infractions aux mesures anti-juives, par exemple la présence hors de la zone géographique assignée par les autorités, l'absence du port de l'étoile juive, etc. Nous l'avons observé pour Lucie et Marguerite Hermann.

LE GOUVERNEMENT DE VICHY QUI AVAIT SANS DOUTE ESSAYÉ DE RETARDER LA DÉPORTATION DES JUIFS FRANÇAIS NE L'A PAS EMPÊCHÉE.

C'est avec la rafle de février 1944 que les choses ont vraiment changé : les arrestations de juifs français ont été à ce moment nombreuses. Dans le convoi n° 69, qui emmène à Auschwitz les victimes de la rafle du 24 février 1944, il y en a 44 qui sont de nationalité française. Il faut ajouter que les malades, et les personnes très âgées, ne sont plus épargnées. C'est ainsi qu'Adolphe Javal, qui, handicapé, avait été laissé le 24 février, est rapidement repris, à l'hôpital et déporté. De la même façon, les enfants, en partie épargnés en juillet 1942, le sont beaucoup moins en 1944.

LES ENFANTS ?

Nous avons constaté la déportation de 14 enfants. Les Allemands avaient fixé, au début, la limite de 16 ans. Mais les choses ont été modifiées par les décisions du gouvernement de Vichy, de Laval plus précisément. La deuxième question soulevée est la limite choisie par Serge Klarsfeld pour l'élaboration du mémorial des enfants, 18 ans.

Parmi les 14 enfants, le plus âgé est Joseph Igel, né en 1925 : il a environ 17 ans au moment de son déportation, en 1942. Le plus jeune est Marlène Pitaru, née en 1938, qui n'a pas encore 6 ans au départ du convoi qui l'emporte, le 7 mars 1944.

Nous constatons que pour les enfants comme pour l'ensemble des déportations de l'Yonne, lors de la première rafle de juillet 1942, d'une part la limite de 16 ans a été respectée, Joseph Igel, Cela Grynberg et Hinda Reszelbach ont environ 17 ans, d'autre part ces jeunes n'ont pas la nationalité française. La première jeune française est Eve Rotman, née en 1930, qui a été arrêtée avec sa mère, et déportée dans le convoi n° 55, en juin 1943. Il s'agissait d'une arrestation individuelle, pour des raisons que nous ignorons.

Par contre, en 1944, la situation a bien changé. Les 6 enfants qui ont été arrêtés le 24 février 1944 sont beaucoup plus jeunes, de 6 à 12 ans, et sont tous français. Le gouvernement de Vichy qui avait sans doute essayé de retarder la déportation des juifs français ne l'a pas empêchée.

Sur les 156 déportés que nous avons rencontrés, seuls cinq sont revenus, à notre connaissance : Simon Igel, Leiser Lipskind, Wolf Majerkowicz, Icek Owieczka et Charles Parus. ■

ARORY

• Association pour la Recherche sur
l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

Actes du
Colloque

La
Résistance
icaunaise
en
perspective

13 décembre 2008

Auditorium du musée Saint-Germain / Auxerre

NOUVEAU!
Vient
de paraître

10€

(12 euros franco de port)

Une publication
de l'ARORY
84 pages

DÉCOUVREZ ET COMMANDEZ
le complément indispensable au livre
“UN DÉPARTEMENT DANS LA GUERRE / 1939-1945
OCCUPATION, COLLABORATION ET RÉSISTANCE DANS L'YONNE”

*Vous pouvez commander
l'ouvrage auprès de l'Arory :
15 bis, rue de la Tour d'Auvergne
- 89000 Auxerre, ou sur notre
site www.arory.com, rubrique
“Commander les actes”.
Adresse mail :
arory.doc@wanadoo.fr*